

L'autopsie pratiquée sur le corps de M. Trottier révèle:

La victime vivait au moment de l'impact

par Guy Deshaies

Edgar Trottier, 62 ans, n'est pas mort de causes naturelles dimanche matin à 4 h 15, mais il a eu le crâne fracturé et le cou rompu par une automobile.

Il gisait au milieu de la chaussée, angle McDougall et Côte-des-Neiges, lorsque la voiture de M. René Lévesque conduite par ce dernier l'a percuté et l'a traîné sur une distance de 142 pieds.

Hier, le Dr André Lauzon, pathologiste de l'Institut de médecine légale, a fait l'autopsie du cadavre pour conclure formellement que M. Trottier était vivant au moment de l'impact principal lequel a été porté au niveau du front droit avec laceration profonde de la peau et fracture du crâne frontal sous-jacent ainsi que de la base antérieure du cou.

Le médecin a observé aussi une fracture complète de la colonne vertébrale à la hauteur de la 7e vertèbre cervicale et de la première vertèbre dorsale (base du cou) avec hémorragie cérébrale, fracture de la clavicule droite et de plusieurs côtes du thorax droit et gauche de même que des fractures multiples du bassin, du fémur gauche et du bras droit.

Le pathologiste déclare: "Les lésions observées suggèrent un impact principal mortel au front droit avec bascule du cou vers l'arrière causant la fracture de ce dernier avec infiltration hémorragique vitale importante dans les tissus adjacents."

M. Trottier, un homme sans adresse connue qui avait été maintes fois arrêté depuis 30 ans à Montréal pour ivresse et vagabondage, a donc vraisemblablement

succombé à des blessures majeures qui lui ont été infligées par une voiture.

Mais le coroner Maurice Laniel a tenu à affirmer, hier, qu'il ne fallait pas nécessairement en conclure que la voiture meurtrière avait été celle de M. René Lévesque, personne n'ayant encore pu établir si un chauffard n'avait pas préalablement heurté l'infortuné clochard lorsque le premier témoin, un certain George Wilson, l'a aperçu gisant sur la chaussée.

M. Wilson a déclaré à la police qu'en voyant un homme étendu au beau milieu de la rue il avait stoppé sa voiture et s'était précipité dehors pour faire des signes à l'automobiliste qui le suivait.

Ce dernier n'était nul autre que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au volant de sa Ford Capri 1973, revenant d'une soirée intime chez M. Yves

Michaud, ex-directeur du quotidien Le Jour, en compagnie de sa secrétaire, Mlle Corinne Côté.

M. Lévesque, on le sait, a confirmé la narration des événements faite par M. Wilson en disant qu'il avait aperçu M. Wilson et l'avait évité en bifurquant sur la gauche, ce qui avait malheureusement placé sa voiture en position de rouler sur le corps du sexagénaire dont on ne s'explique toujours pas la présence, ainsi couché sur le pavé gelé en pleine nuit.

Le Laniel a dit que l'enquête policière se poursuivait à ce sujet et le lieutenant Laurent Lévis, de la police de la CUM, a indiqué qu'il faudrait compter au moins dix jours avant d'en arriver à un rapport précis sur les possibilités qu'un tiers ait percuté ce piéton solitaire avant l'arrivée de M. Wilson, puis de M. Lévesque.

Il y aura, comme l'a expliqué M. Laniel,

une étape de recherches entreprise par le coroner conformément à la loi.

Ensuite le coroner décidera s'il convient d'instruire une enquête, auquel cas elle doit être publique d'après la loi des coroners au Québec.

Entre-temps, le procureur général peut toujours, s'il le juge à propos dans l'intérêt public, ordonner une enquête du coroner devant être instruite par un coroner régulier ou par un coroner ad hoc.

Hier cependant l'attaché de presse du ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Robert Nadeau, a fait savoir que, pour l'instant, le ministre M. Marc-André Bédard, n'avait aucunement l'intention de prendre une telle décision et que la politique était qu'on devait considérer M. Lévesque comme un "citoyen ordinaire" impliqué dans un accident de la circulation.

"Il appartient, a dit M. Nadeau, aux coroners de faire leur travail et ils le font normalement."

La police a donné quelques précisions en ajoutant à son rapport, hier, que les voitures de MM. Wilson et Lévesque n'avaient subi aucun dommage dans ces circonstances tragiques qui ont amené la mort de M. Edgar Trottier.

Même s'il était établi que c'est bel et bien l'auto du premier ministre qui a fait périr la victime, il faudrait encore qu'il y ait lieu de croire qu'une négligence ou qu'un acte coupable a été commis pour que le coroner instruisse une enquête dont le but est justement d'établir la responsabilité criminelle, le cas échéant.

Pour l'instant il est avéré cependant que M. Edgar Trottier a été tué par une automobile.



Un catéchiste (deuxième depuis la gauche) de la mission Saint-Paul de Masumi, éclate en sanglots devant les corps des sept missionnaires massacrés. À droite, le père Meyrscough, seul survivant de la fusillade, console un de ses fidèles. (Téléphoto AP)

Un survivant accuse les nationalistes

Sept missionnaires massacrés en Rhodésie

SALISBURY (d'après AP, AFP et Reuter) — Sept missionnaires catholiques, soit deux prêtres, quatre religieuses dominicaines et un frère convers tous de race blanche, ont été assassinés par un groupe armé, dimanche soir, devant leur mission à Masumi, à 60 kilomètres au nord-est de Salisbury.

Unique survivant de la tuerie, un prêtre catholique blanc, le père Dunston Meyrscough, a formellement accusé la guérilla nationaliste africaine d'avoir tué les sept missionnaires blancs. "Il n'y a aucun doute dans mon esprit, je n'ai jamais pensé différemment, c'était la guérilla", a-t-il déclaré à la presse.

Les trois hommes — le père Christopher Shephard-Smith, 33 ans, le père Martin Thomas, 45 ans, et le frère John Conway — appartenaient à l'ordre des Jésuites, tandis que les quatre religieuses — sœur Epiphany, 73 ans, sœur Magdala, 42 ans, sœur Ceslaus, 59 ans toutes de nationalité allemande et sœur Joseph, 58 ans de nationalité anglaise étaient des Dominicaines.

Les forces de sécurité ont entrepris des recherches pour tenter de retrouver les 12 maquisards. La police pense que le groupe a commis plusieurs meurtres récemment dans la région.

Le père Meyrscough, qui travaille à la mission St-Paul depuis deux ans, a déclaré que quatre hommes avaient pénétré dans sa pièce, dimanche soir, à 22 h, et lui avaient ordonné de sortir. Il fut conduit dans un lieu situé à proximité de la mission où se trouvaient ses sept com-

pagnons. Les maquisards ont délibérément oublié le personnel africain de la mission.

"Ils ont juste rassemblé les Européens, a déclaré le père Meyrscough. Ils n'ont pas dit un mot sur ce qu'ils allaient nous faire. Lorsque l'une des religieuses a demandé ce qu'ils voulaient, l'un d'eux a répondu: 'Notre pays'."

"Les maquisards ne paraissaient pas d'accord entre eux. Finalement, trois se sont dirigés vers nous tandis que les autres s'enfuyaient. Ils ont pris leurs armes et ont ouvert le feu. Tout de suite, je me suis jeté par terre. Je ne sais pas combien de temps la fusillade a duré. J'ai entendu les terroristes s'enfuir — j'ai regardé ceux qui se trouvaient par terre et je me suis rendu compte que je ne pourrais rien faire pour eux."

Selon la police, les maquisards appartenaient à la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe).

Mgr Chakaipa a dénoncé avec vigueur ce massacre. "A Masumi, un coup a été asséné à nos missionnaires mais aussi à la population africaine dans le besoin. Je condamne cet acte mauvais tout comme les évêques catholiques ont condamné à plusieurs reprises toutes les actions violentes contre les innocents dans la lutte en cours dans le pays."

L'Eglise catholique avec ses 600,000 membres dirige de nombreuses missions en Rhodésie et a pris position à de nombreuses reprises contre le gouvernement rhodésien et sa politique.

"Je lance une mise en garde contre de tels actes car ils créent des habitudes dont leurs auteurs pourront difficilement se débarrasser. Si ces actes se poursuivent, la vie de la population de ce pays sera gravement menacée. Les responsables de crimes comme celui commis à Masumi ridiculisent l'idéal qu'ils entendent poursuivre, quelque soit son bien fondé", a ajouté l'archevêque.

En décembre dernier déjà, un évêque à la retraite, un prêtre et une religieuse avaient été tués par des maquisards, alors qu'ils circulaient en voiture sur une piste de la région de Lupane, au nord de Bulawayo, dans le sud-ouest du pays. Une autre religieuse a survécu à l'attaque. Le prélat assassiné était Mgr Adolf Gregor Schmitt, soixante-et-onze ans, ancien évêque de Bulawayo.

Un porte-parole du centre d'information jésuite à Londres a précisé que la mission St-Paul de Masumi, l'une des plus importantes de Rhodésie, comprend un

hôpital, des écoles et un couvent desservant une communauté de plus de deux mille personnes avec un personnel d'environ cent cinquante personnes. Elle a été fondée par les Jésuites il y a plus de cent ans.

M. Kay a confirmé que l'attaque avait eu lieu vers dix heures du soir en dépit d'un couvre-feu très strict dans une zone de sécurité constamment patrouillée. "Il ne s'agit pas d'une incursion mais d'une attaque soigneusement planifiée" a-t-il déclaré.

Cet assassinat est "un acte détestable de violence", estime le pape Paul VI dans un télégramme de condoléances adressé à Mgr Patrick Chakaipa, archevêque de Salisbury. Le souverain pontife déclare prier "pour qu'une paix stable dans la justice puisse régner dans toute la région affectée par cet acte atroce".

Un porte-parole du Foreign Office a déclaré que la Grande-Bretagne était "horriifiée" par ce meurtre. "De tels incidents sont la conséquence inévitable du refus du régime (de Salisbury) de négocier sur une base réaliste", a-t-il ajouté.

Le secrétaire général des Nations unies Kurt Waldheim a condamné ce massacre et "exprimé sa profonde émotion et préoccupation au sujet du meurtre insensé d'innocents". Il condamne "ces actes ignobles", indique un communiqué lu par un porte-parole.

Par ailleurs, Washington n'entend pas susciter en Afrique australe les bouleversements entraînant le départ des personnalités au pouvoir, a déclaré hier à Nairobi un porte-parole.

Le secrétaire général des Nations unies Kurt Waldheim a condamné ce massacre et "exprimé sa profonde émotion et préoccupation au sujet du meurtre insensé d'innocents". Il condamne "ces actes ignobles", indique un communiqué lu par un porte-parole.

Par ailleurs, Washington n'entend pas susciter en Afrique australe les bouleversements entraînant le départ des personnalités au pouvoir, a déclaré hier à Nairobi un porte-parole.

Le secrétaire général des Nations unies Kurt Waldheim a condamné ce massacre et "exprimé sa profonde émotion et préoccupation au sujet du meurtre insensé d'innocents". Il condamne "ces actes ignobles", indique un communiqué lu par un porte-parole.

Par ailleurs, Washington n'entend pas susciter en Afrique australe les bouleversements entraînant le départ des personnalités au pouvoir, a déclaré hier à Nairobi un porte-parole.

La "pénurie" de pain

Le consommateur a cédé à la panique

par Renée Rowan et L.-G. Francoeur

Les comptoirs de pain et les étalages de farine en sacs ont été littéralement dévalisés au cours du week-end et ceux qui étaient vides hier seront de nouveau regarnis aujourd'hui.

"La pénurie qui existe depuis samedi dans la plupart des supermarchés, épiceries et dépanneurs a été créée de toute pièce par les consommateurs qui se sont affolés à la suite d'articles alarmistes publiés samedi matin, dans certains journaux, semant ainsi une véritable panique, soulignent les porte-parole de Steinberg et Dominion... On a vidé les comptoirs comme si on n'allait plus jamais avoir de pain."

Déplorant l'attitude de certains journaux, les grandes chaînes de supermarchés se sont montrées très prudentes, hier, dans leurs prévisions.

"Tout ce que l'on peut dire, c'est que nous aurons du pain dans nos comptoirs et de la farine en sacs sur les tablettes ce matin. Quant aux prochains jours, ajoute le porte-parole de Steinberg, M. Guy Duval, la situation ne s'annonce pas aussi alarmiste qu'on l'a laissé entendre. Des dispositions sont prises pour essayer de tenir le coup aussi longtemps que possible."

"Nous avons des réserves de farine pour deux semaines et demie à trois semaines, déclare de son côté M. Jean-Guy Thibault, directeurs des relations publi-

ques chez Dominion. Si la grève devait durer plus longtemps, nous devrions alors nous tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, soit en Ontario, dans d'autres provinces ou aux États-Unis."

Dans les 33 magasins Dominion (sur 100) qui ont une boulangerie sur place, il y avait déjà du pain dès hier matin. Dans les autres, les approvisionnements seront retournés à peu près à la normale aujourd'hui. Quant à la farine en sacs, les tablettes seront regarnies au fur et à mesure.

Certains consommateurs complètement affolés ont acheté trois et même quatre douzaines de pains en plus de petits pains à "hot dog" et à "hamburgers". À la boulangerie Durivage, la situation pourrait prendre une tournure grave si la grève devait se prolonger. "Notre production pour le pain qui sera livré aujourd'hui est complétée", a déclaré au cours d'une conversation téléphonique M. Bernard Renaud, ajoutant que cette boulangerie dispose encore suffisamment de farine pour la moitié de la production devant être livrée mercredi.

Si la grève devait se prolonger, Durivage se verra forcée de mettre à pied, temporairement bien sûr, une partie de son personnel qui compte au-delà de 400 employés. "Si nous n'avons pas de farine pour faire du pain, et si nous n'avons pas de pain à livrer, nous ne pourrions nous permettre de garder du personnel à rien faire", précise M. Renaud.

"Nous pourrions aller chercher de la farine ailleurs, dans d'autres provinces, car nous avons nos propres camions citernes... mais ce serait extrêmement délicat. Ce serait s'attirer des problèmes et des dégâts."

Il est dommage, ajoute-t-il, que des consommateurs aient ainsi pris la panique. "Leurs congélateurs seront remplis tandis que d'autres, en particulier des restaurants, des cafétérias et de grosses institutions comme les hôpitaux auront à souffrir de cette pénurie artificielle."

Hier, la situation dans ces établissements semblait encore normale.

Le porte-parole de la boulangerie Pom, M. Birmingham, nous assure de son côté que cette boulangerie qui sort d'une grève de quatre semaines avec ses propres employés, est en mesure de tenir le coup pour au moins une semaine: "Nous avons certaines réserves".

La situation est à peu près la même chez General Bakeries où on a "boulangé" de façon normale hier. Pour les prochains jours? On n'a pas voulu faire de prévisions fermes, laissant entendre toutefois qu'on disposait encore de certaines réserves de farine.

D'autre part, les représentants syndicaux des quatre meuneries de la métropole, en grève depuis la semaine dernière, ont demandé hier au ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, d'intervenir rapidement auprès du gouvernement fédéral pour amener ce dernier à lever rapidement ses mesures anti-inflation.

Les 500 employés répartis dans les meuneries Ogilvie, Farines Phoenix, Robin Hood Foods et Maple Leaf, font la grève non pas contre leur employeur mais contre la Commission Pépin. Cette dernière a réduit récemment leurs salaires de 40 cents l'heure en dépit de l'entente négociée l'an dernier avec les employés. Ces employés ont indiqué qu'ils prolongeraient leur grève jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause des autorités fédérales.

Les quatre meuneries produisent cha-

que chez Dominion. Si la grève devait durer plus longtemps, nous devrions alors nous tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, soit en Ontario, dans d'autres provinces ou aux États-Unis."

Dans les 33 magasins Dominion (sur 100) qui ont une boulangerie sur place, il y avait déjà du pain dès hier matin. Dans les autres, les approvisionnements seront retournés à peu près à la normale aujourd'hui. Quant à la farine en sacs, les tablettes seront regarnies au fur et à mesure.

Certains consommateurs complètement affolés ont acheté trois et même quatre douzaines de pains en plus de petits pains à "hot dog" et à "hamburgers". À la boulangerie Durivage, la situation pourrait prendre une tournure grave si la grève devait se prolonger. "Notre production pour le pain qui sera livré aujourd'hui est complétée", a déclaré au cours d'une conversation téléphonique M. Bernard Renaud, ajoutant que cette boulangerie dispose encore suffisamment de farine pour la moitié de la production devant être livrée mercredi.

Si la grève devait se prolonger, Durivage se verra forcée de mettre à pied, temporairement bien sûr, une partie de son personnel qui compte au-delà de 400 employés. "Si nous n'avons pas de farine pour faire du pain, et si nous n'avons pas de pain à livrer, nous ne pourrions nous permettre de garder du personnel à rien faire", précise M. Renaud.

Les 500 employés répartis dans les meuneries Ogilvie, Farines Phoenix, Robin Hood Foods et Maple Leaf, font la grève non pas contre leur employeur mais contre la Commission Pépin. Cette dernière a réduit récemment leurs salaires de 40 cents l'heure en dépit de l'entente négociée l'an dernier avec les employés. Ces employés ont indiqué qu'ils prolongeraient leur grève jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause des autorités fédérales.

Les quatre meuneries produisent cha-

que chez Dominion. Si la grève devait durer plus longtemps, nous devrions alors nous tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, soit en Ontario, dans d'autres provinces ou aux États-Unis."

Dans les 33 magasins Dominion (sur 100) qui ont une boulangerie sur place, il y avait déjà du pain dès hier matin. Dans les autres, les approvisionnements seront retournés à peu près à la normale aujourd'hui. Quant à la farine en sacs, les tablettes seront regarnies au fur et à mesure.

Certains consommateurs complètement affolés ont acheté trois et même quatre douzaines de pains en plus de petits pains à "hot dog" et à "hamburgers". À la boulangerie Durivage, la situation pourrait prendre une tournure grave si la grève devait se prolonger. "Notre production pour le pain qui sera livré aujourd'hui est complétée", a déclaré au cours d'une conversation téléphonique M. Bernard Renaud, ajoutant que cette boulangerie dispose encore suffisamment de farine pour la moitié de la production devant être livrée mercredi.

Si la grève devait se prolonger, Durivage se verra forcée de mettre à pied, temporairement bien sûr, une partie de son personnel qui compte au-delà de 400 employés. "Si nous n'avons pas de farine pour faire du pain, et si nous n'avons pas de pain à livrer, nous ne pourrions nous permettre de garder du personnel à rien faire", précise M. Renaud.

Les 500 employés répartis dans les meuneries Ogilvie, Farines Phoenix, Robin Hood Foods et Maple Leaf, font la grève non pas contre leur employeur mais contre la Commission Pépin. Cette dernière a réduit récemment leurs salaires de 40 cents l'heure en dépit de l'entente négociée l'an dernier avec les employés. Ces employés ont indiqué qu'ils prolongeraient leur grève jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause des autorités fédérales.

Les quatre meuneries produisent cha-

que chez Dominion. Si la grève devait durer plus longtemps, nous devrions alors nous tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, soit en Ontario, dans d'autres provinces ou aux États-Unis."

Dans les 33 magasins Dominion (sur 100) qui ont une boulangerie sur place, il y avait déjà du pain dès hier matin. Dans les autres, les approvisionnements seront retournés à peu près à la normale aujourd'hui. Quant à la farine en sacs, les tablettes seront regarnies au fur et à mesure.

Certains consommateurs complètement affolés ont acheté trois et même quatre douzaines de pains en plus de petits pains à "hot dog" et à "hamburgers". À la boulangerie Durivage, la situation pourrait prendre une tournure grave si la grève devait se prolonger. "Notre production pour le pain qui sera livré aujourd'hui est complétée", a déclaré au cours d'une conversation téléphonique M. Bernard Renaud, ajoutant que cette boulangerie dispose encore suffisamment de farine pour la moitié de la production devant être livrée mercredi.

Si la grève devait se prolonger, Durivage se verra forcée de mettre à pied, temporairement bien sûr, une partie de son personnel qui compte au-delà de 400 employés. "Si nous n'avons pas de farine pour faire du pain, et si nous n'avons pas de pain à livrer, nous ne pourrions nous permettre de garder du personnel à rien faire", précise M. Renaud.

Après avoir annulé ses engagements lundi

M. Lévesque doit faire une conférence à midi à la C. de commerce

Tandis que le premier ministre exprimait ses condoléances à la famille de M. Edgar Trottier, victime du malheureux accident de voiture qui a pris hier une tournure plus grave, son bureau de Québec faisait savoir que M. Lévesque avait annulé hier tous ses engagements mais qu'il serait présent aujourd'hui à la Chambre de commerce de Montréal où il doit prononcer une conférence très attendue sur la relance de l'économie.

Toutefois, le communiqué ayant été diffusé avant que soit connu le verdict du médecin-légitime, on ignorait encore hier soir si M. Lévesque serait quand même disposé à se présenter à la tribune de la Chambre de commerce.

À Québec, hier, la nouvelle de l'accident tragique a été reçue avec consternation. L'entourage du premier ministre paraissait vivement préoccupé, encore incertain des effets politiques que pourrait entraîner cette affaire.

M. Jérôme Choquette, dans une interview qu'il donnait hier soir à Radio-Canada, a exprimé l'avis que la meilleure manière de vider cette affaire et de dissiper toutes les apparences d'ambiguïté serait de désigner un juge de la Cour supérieure comme "coroner ad hoc", appelé à déterminer si, en l'occurrence, s'impose une enquête de coroner. L'ancien ministre

de la Justice, sans le préciser, indique implicitement que cette décision relève du procureur général, M. Marc-André Bédard. Mais celui-ci déclarait hier soir au DEVOIR qu'il n'envisageait pas une telle démarche et que M. Lévesque devait être

Voir page 6: Lévesque

au sommaire

■ Pour une enquête publique: un éditorial de Claude Ryan

■ Quel sera le rôle de M. L'Écuyer? un commentaire de Jean-Claude Leclerc

■ Après le discours de Rodrigue Biron: une analyse de Michel Roy

— page 4

■ Devant la montée péquisté, comment satisfaire aux aspirations du Québec

— page 5

■ "J'avais besoin de me taire"

Mme Lise Payette, dans une entrevue avec Renée Rowan explique comment et dans quelle perspective elle travaillera dans le gouvernement Lévesque, ce qu'elle pense de la condition féminine, de la protection du consommateur, de l'avortement, de l'assurance-automobile, etc.

— page 8

Voir page 6: Rhodésie

No 1335 - du 7 au 13 février

L'EXPRESS

● Françoise Claustre: la fin du calvaire

● Carter: le premier drame



Chasse aux phoques

Ottawa ne cédera pas au "chantage international"

OTTAWA (CP) — Le Canada ne cédera pas au "chantage international" et repoussera toute forme d'interférence à la chasse aux phoques.

Tel est l'avertissement que le ministre fédéral des Pêcheries et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc, a servi hier au millionnaire suisse G. Frank Weber, qui menace d'engager une campagne internationale de publicité pour dramatiser le problème de la chasse aux jeunes phoques aux abords des Iles-de-la-Madeleine et de Terre-Neuve.

Après sa rencontre avec le ministre LeBlanc, le millionnaire suisse s'est engagé à verser \$2,5 millions pour acheter la vie des phoques et permettre le recyclage des pêcheurs canadiens qui pratiquent cette chasse. M. Weber a également prévenu M. LeBlanc que si la chasse aux phoques à Terre-Neuve et aux Iles-de-la-Madeleine s'ouvrait quand même le 12 mars prochain, il se rendrait sur les lieux avec une équipe de 600 journalistes et photographes pour sensibiliser la population du monde entier.

Quant à la proposition de M. Weber d'établir à Terre-Neuve une industrie de fabrication de fourrure synthétique de phoque, M. LeBlanc a indiqué qu'elle devrait être référée aux milieux intéressés par la voie normale. Le ministre a par ailleurs rappelé qu'en vertu de la saison qui s'annonce, les contingents ont été fixés à 170,000 unités en vertu des données scientifiques de conservation de l'espèce. Il a en outre souligné que l'attribution de ces contingents doit être perçue comme une autorisation de faire la chasse et non un ordre de la part du gouvernement.

De son côté, M. Weber dit représenter "l'intense répulsion" de l'opinion publique mondiale et fait observer à M. LeBlanc que les phoques appartiennent au monde entier et non seulement au Canada. M. Weber rejette les accusations de chantage lancées par le ministre LeBlanc et déplore la complexité du Canada dans cet "assassinat de milliers de petits bébés phoques".

Le ministre fédéral des Pêcheries rétorque enfin à M. Weber que c'est avec les associations de pêcheurs concernées qu'il devrait discuter de la compensation financière à verser pour mettre fin à la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent.



Le millionnaire suisse G. Frank Weber et sa femme Judith ont donné une conférence de presse hier à Ottawa à l'issue de leur entretien avec le ministre des Pêcheries, M. Roméo LeBlanc. M. Weber menace d'engager une campagne internationale de publicité pour dramatiser le problème de la chasse aux jeunes phoques.

(Téléphoto CP)

Enquête du Barreau sur les allégations du juge Sauvé

Le Barreau du Québec a décidé d'instituer une enquête sur les allégations du juge Robert Sauvé qui mettent en doute l'intégrité des membres de la profession.

Dans une déclaration remise aux journaux hier, le vice-président du Barreau du Québec, Me Viateur Bergeron, a déploré les affirmations du juge Sauvé à un quotidien de Montréal, les qualifiant de "lourdes de conséquences et extrêmement sérieuses".

Ex-président de la Commission des services juridiques, le juge Sauvé soutient que des avocats de pratique privée abusent du régime d'aide juridique. Il ajoute que le Barreau n'exerce pas pleinement, à l'endroit des présumés profiteurs ses responsabilités sur le plan de la discipline. Ces accusations sont graves, réplique le

vice-président du Barreau à qui il apparaît évident qu'une enquête s'impose dans les deux cas. "Et nous allons la mener minutieusement." Me Bergeron a par ailleurs précisé que le comité administratif du Barreau du Québec aura l'opportunité d'étudier toute cette affaire à sa réunion du 22 février.

Dans le quatrième rapport annuel de la Commission des services juridiques, le juge Sauvé blâme particulièrement deux avocats criminalistes qui "multiplient les procédures pour faire jouer le tarif en leur faveur" et ont réussi à obtenir de l'Aide juridique, au cours de la dernière année, l'un \$98,000 et l'autre \$77,000.

Et la commission n'y peut rien, car la loi l'oblige à respecter le libre choix du client. C'est pourquoi le juge Sauvé invite

les tribunaux "qui sont les témoins de ces abus" et le Syndic du Barreau, qui a pour fonction de protéger le public contre les abus des avocats, à se pencher sur ces cas.

Mais l'ex-président de la Commission des services juridiques ne se fait pas d'illusions. "Le Barreau, sur le plan de la discipline, n'est pas l'organisme le plus efficace, dit-il. Nous les avons avisés de ces deux cas bien avant la publication du rapport, mais ils n'ont rien fait. D'ailleurs, nous nous sommes souvent plaints au Barreau d'agissements beaucoup plus condamnables de la part d'avocats et ça n'a rien donné."

Le juge Robert Sauvé est d'avis que les tribunaux "qui sont témoins quotidiennement de ces pratiques abusives", les signalent systématiquement au Syndic.

Dépôt aux Communes du bill sur les arrangements fiscaux

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a déposé hier aux Communes un projet de loi prévoyant la mise en application des arrangements fiscaux entre Ottawa et les provinces, suite à l'entente à laquelle les premiers ministres avaient tenté d'en arriver le 14 décembre dernier.

Le projet de loi stipule que le gouvernement fédéral ne récupérera que \$350 mil-

lions, c'est-à-dire la moitié des sommes qu'il estime devoir payer en trop aux provinces en raison des paiements effectués dès janvier 1977 pour le partage des frais des programmes, dont la transposition ne se fera qu'en avril.

Les arrangements fiscaux touchent principalement le régime de péréquation, le programme de garantie de recettes fiscales et le financement des programmes à frais partagés en matière d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et d'enseignement post-secondaire.

En vertu du nouvel accord relatif au financement des programmes à frais partagés, la participation fédérale devrait croître au rythme de l'économie, plutôt qu'à celui des dépenses des provinces.

La participation fédérale prendra la forme d'un transfert fiscal, c'est-à-dire une réduction des impôts fédéraux et une augmentation équivalente des impôts pro-

vinciaux, ainsi que de paiements en espèces.

Au chapitre du programme de garantie de recettes fiscales, le gouvernement fédéral a accepté de concéder deux points d'impôt aux provinces, dont l'un versé en espèces, pour compenser toute perte de revenus découlant d'un changement au régime fiscal fédéral.

Le projet de loi prévoit par ailleurs des amendements à la formule de péréquation, suivant laquelle Ottawa fait des paiements aux provinces dont la capacité de prélever des recettes de leurs propres sources est inférieure à la moyenne nationale par habitant.

Ces amendements touchent en grande partie aux recettes fiscales provenant des ressources naturelles pour éviter notamment les distorsions attribuables à la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel.

L'ACDI reste aux Affaires extérieures

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a renoncé, du moins pour le moment, au projet de détacher l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) du ministère des Affaires extérieures et de la placer sous la juridiction d'un autre ministre.

Il semble que le premier ministre ait cédé aux pressions de MM. Basil Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et Michael Pitfield, secrétaire du Conseil privé. Ces deux hauts fonctionnaires estimaient, en effet, que de par la nature de ses opérations cette agence devait nécessairement relever de la juridiction du ministère des Affaires Extérieures.

Vendredi, M. Trudeau avait annoncé aux Communes que M. Michel Dupuy, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, avait été nommé à la tête de l'ACDI en remplacement de M. Paul Gérin-Lajoie.

M. Douglas Roche, député conservateur de la circonscription d'Edmonton-Stratcona, a déclaré que M. Gérin-Lajoie avait été démis de ses fonctions à l'ACDI par suite des critiques formulées par le vérificateur général sur la qualité de l'administration de cette agence.

Kierans: des propositions pour "apaiser les indécis"

CALGARY (PC) — Les propositions faites par le Premier ministre René Lévesque pour une union douanière entre le Canada et le Québec sont uniquement faites pour "apaiser les indécis" au Québec, a déclaré l'ancien ministre Eric Kierans.

"Le parti québécois n'a jamais eu l'intention d'arriver à une séparation définitive et complète", a affirmé M. Kierans au cours d'un séminaire à l'Université de Calgary.

"Il n'est pas possible pour le Canada d'avoir une demi-maison pour survivre, s'il est détruit. Parler d'un marché commun est destiné à la consommation intérieure du Québec".

M. Kierans, professeur de sciences économiques à l'Université McGill de Montréal et ancien ministre libéral des Postes et des Transports, a attaqué l'indépendance du Québec sur le terrain économique.

"Le prix de la rupture avec le Canada, en terme de diminution de niveau de vie, devrait être mis en évidence".

Selon lui, les problèmes actuels entre Québec et Ottawa sont un legs de la période de la Seconde Guerre mondiale, qui a vu le fédéral prendre en main les pouvoirs provinciaux.

M. Kierans a rappelé que seul le Québec avait résisté, jusqu'à une date récente, à l'emprise du pouvoir fédéral et que cet effort solitaire lui a donné l'impression d'être isolé du reste du Canada.

Mais il a ajouté que les Québécois doivent leur existence à Ottawa et peuvent lui en être reconnaissants.

"La Confédération a permis à la culture française de survivre au cours des 100 dernières années", a proclamé M. Kierans, insistant sur le fait que le Québec n'aurait pu conserver son identité au sein d'une union avec les Etats-Unis.

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec

Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite: Dépôt garanti, Obligations d'épargne, Gestion autonome (Omnibus), et le Fonds Desjardins qui offre 4 possibilités de Fonds communs: Québec, Canadien, Obligations et Hypothèques et 1 Plan enregistré d'épargne-logement: le Fonds Desjardins Hypothèques.

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

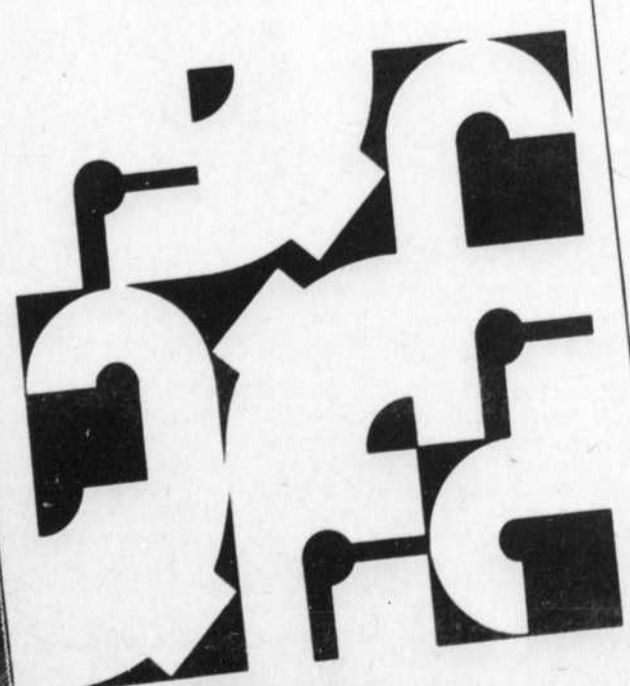
Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal: 281-8840

Si pour nous rejoindre vous devez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais, Zenith 1-800-361-6840, poste 8840.

Vous pouvez également l'obtenir au Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires



Le guide des plans d'épargne-retraite et logement

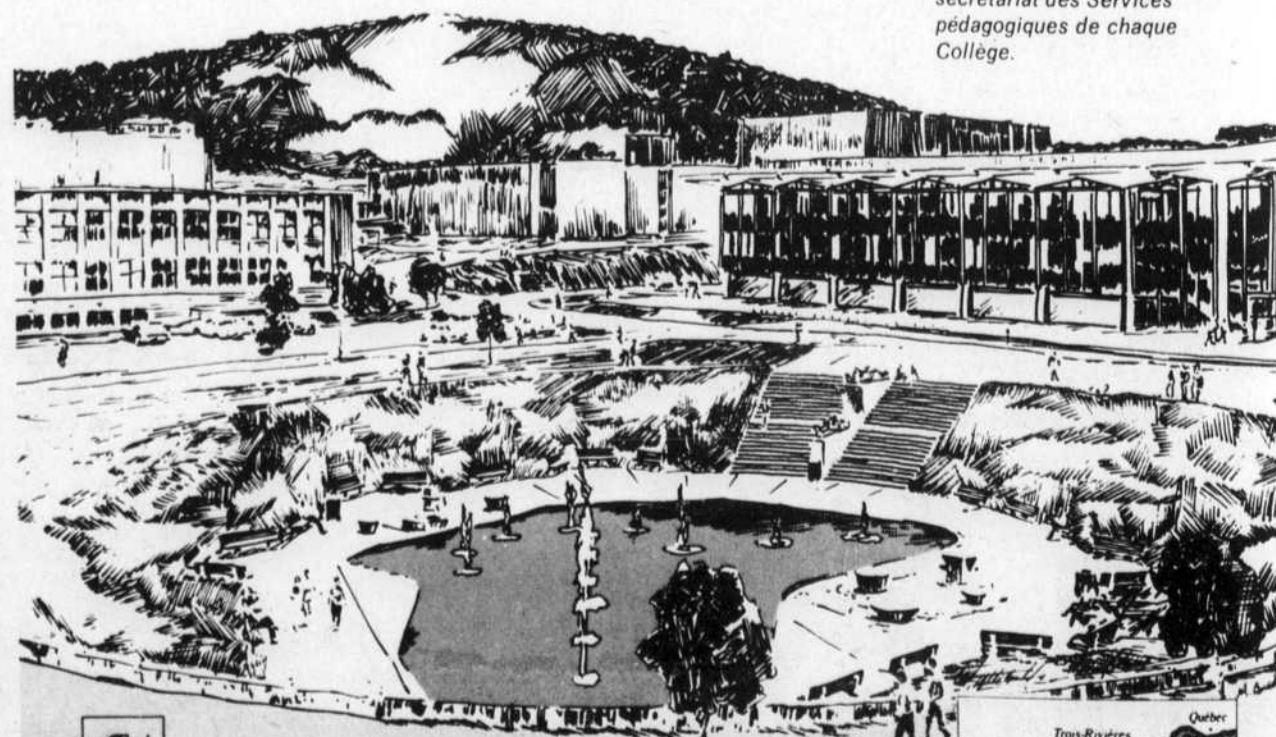
Sherbrooke...

à 80 minutes de Montréal, à 130 minutes de Québec • un campus moderne aux dimensions humaines • 12 000 étudiants répartis dans 9 facultés et 47 départements • 146 programmes d'études et 375 projets de recherche en cours • système coopératif (alternance de sessions d'études et de stages de travail rémunérés) en vigueur dans 12 programmes impliquant plus de 1000 étudiants • centre médical intégré (faculté et hôpital) • région métropolitaine de plus de 100 000 habitants offrant tous les services des grandes villes • l'un des trois plus importants centres de diffusion culturelle au Québec • une région de lacs et de montagnes • un milieu propice à l'étude, aux sports et à la détente • éventail complet de services aux étudiants • logement sur le campus et à proximité...

- PROGRAMMES COOPÉRATIFS
- Administration (MBA)
 - Chimie appliquée
 - Economique
 - Génie chimique
 - Génie civil
 - Génie électrique
 - Génie mécanique
 - Informatique de gestion
 - Ingénierie (2e cycle)
 - Mathématiques appliquées
 - Mathématiques-informatique
 - Physique

d'accord ?

La liste complète des programmes offerts de même que la formule de demande d'admission sont disponibles au secrétariat des Services pédagogiques de chaque Collège.



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Jean DiZazzo

La commission municipale en appel

QUÉBEC (Le Devoir) — Un porte-parole de la Commission municipale du Québec a confirmé hier que cet organisme se pourvoit en appel d'un jugement rendu par le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure à Montréal.

M. Barbeau, au terme d'une enquête tenue en vertu de l'article 9 de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales, a débouté la ville de Saint-Léonard — présentement en tutelle — et décidé qu'il n'y avait pas lieu de sévir contre l'ingénieur Jean DiZazzo, maire de Saint-Léonard.

La Loi accorde 15 jours à la requérante pour aller en appel. Le délai expirait, dans le présent cas, le 15 février.

La résolution de Saint-Léonard (mars 1976) demandait à la Cour supérieure que l'on fasse enquête sur trois dossiers où l'ingénieur DiZazzo avait travaillé à des plans que plus tard, à titre de conseiller et de président de la commission de zonage, il avait approuvés. Le juge Barbeau a conclu à une conduite imprudente et mal avisée de M. DiZazzo mais n'a pas retenu le conflit d'intérêt qui, aux termes de la Loi, aurait fait encourir à M. DiZazzo la déchéance de sa charge et l'interdiction, pour cinq ans, de briguer les suffrages.



Durant toute sa longue carrière de vendeur de "pretzel", Sam Alstin, âgé de 94 ans, n'aura jamais connu un hiver aussi rigoureux que celui dont sont présentement victimes la majorité des Américains.

(Téléphoto AP)

Le protocole de retour au travail

Les professeurs de l'UQAM définiront leurs objectifs

par Louis-Gilles Francoeur

Au moment où la Fédération nationale des communications suspendait son mot d'ordre de grève à causes de la possibilité d'un règlement prochain à l'UQAM, les professeurs s'approprièrent à définir précisément le mandat de leurs négociateurs à propos du protocole de retour au travail.

Le Conseil syndical du SPUQ doit en effet se réunir toute la journée aujourd'hui afin de préciser les objectifs de ce nouveau et dernier round de négociation. Jusqu'ici, les représentants syndicaux n'ont qu'un seul objectif formellement défini,

soit d'obtenir le paiement retardé des salaires des employés de soutien.

Selon le porte-parole du Spuq, il faut notamment déterminer la durée de l'année universitaire en cours, définir le statut des 69 professeurs mis à pied à la fin de mai à cause du non-renouvellement de leurs contrats et discuter du contrat des 70 autres salariés, assistants et substitués, d'une durée d'un an. Cette liste n'est pas exhaustive, il appartiendra au conseil syndical de préciser les autres éléments éventuels du projet syndical de protocole.

La décision de l'université du Québec d'accepter la dernière condition posée par

le syndicat pour fermer le dossier du contrat de travail a été accueillie avec un grand soupir de satisfaction. Les représentants syndicaux ont vu dans la décision de l'université non seulement "une grande victoire syndicale" mais aussi "la défaite de la réforme Després", qui comptait sur une modification éventuelle des pouvoirs de la commission des études. En vertu de la décision de dimanche, l'UQAM a autorisé sa constituante montrealaise à geler pour trois ans les pouvoirs de cette commission, conformément au vœu des enseignants.

Même si les professeurs de l'UQAM

Voir page 6: UQAM

Quel avenir réserve-t-on à l'Institut Albert-Prévost ?

par Marie Laurier

Quel avenir réserve-t-on à l'Institut Albert-Prévost? C'est la question que viennent de poser les employés de cet établissement psychiatrique au ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure. Les 300 travailleurs regroupés en trois syndicats — infirmières, professionnels et employés généraux — craignent que la mainmise de l'administration de l'hôpital du Sacré-Coeur sur le Pavillon Prévost ne soit permanente. La fusion des deux établissements remonte à janvier 1973 et l'acte de cession stipule que le Pavillon Prévost a une garantie de cinq ans pour dispenser des soins en psychiatrie.

Selon la présidente du Syndicat des employés généraux de l'institution, Mlle

Louise Laberge, différents problèmes survenus récemment, notamment la mise à pied d'une infirmière et de six employés, laissent présager que la vocation psychiatrique de Prévost ne soit pas fermement assurée. Cet hôpital éprouverait en fait, les mêmes problèmes que d'autres centres hospitaliers en vertu des restrictions budgétaires imposées par l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget et qui ont pour conséquences la fermeture de départements, des coupures de postes et d'un non-remplacement du personnel.

Comme le délai de cette "garantie de vocation" arrive à sa fin — janvier 1978, — les travailleurs de Prévost s'inquiètent de l'avenir et réclament des précisions au ministère des Affaires sociales. Depuis un

bon moment, disent-ils, "le climat d'insécurité à Prévost ne cesse de s'amplifier". Ils soulignent que les relations avec la direction de l'hôpital du Sacré-Coeur sont quasi inexistantes et qu'elle n'accepte de rencontrer les représentants syndicaux que lorsqu'il s'agit de leur faire part de décisions non-négociables.

Les trois syndicats ont donc convenu d'envoyer un dossier au ministre, M. Denis Lazure, l'informant du climat d'incertitude qui règne dans leur milieu tout en lui demandant "des garanties de survie pour Prévost en tant que centre de soins psychiatriques, sans amputation à ses services et à son personnel". Le MAS a répondu qu'il ferait connaître sa réponse après une étude approfondie du docu-

Le Canada espère pouvoir attirer plus de congressistes américains

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien a officiellement demandé aux autorités américaines de soustraire le Canada aux dispositions de la nouvelle loi américaine sur la fiscalité, limitant le nombre de congrès que les entreprises de ce pays peuvent tenir à l'étranger.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, a annoncé, lundi, aux Communies, son intention d'exposer les vues du gouvernement à cet égard lors de la rencontre qu'il aura avec ses homologues américains, le mois prochain.

Il a ajouté que le secrétariat d'État aux Affaires extérieures avait déjà fait des représentations à l'encontre de ces dispositions auprès des autorités concernées.

Certains milieux d'affaires craignent que cette nouvelle législation, entrée en vigueur le 1er janvier dernier, ne soit désastreuse pour l'industrie touristique canadienne.

Cette nouvelle législation limite à deux par année le nombre de congrès qu'une

société américaine peut tenir à l'étranger. Au-delà de cette limite, les frais encourus par les congressistes ne seront plus déductibles d'impôt. En 1975, le déficit commercial du Canada avec les États-Unis, au chapitre des voyages, atteignait quelque \$600 millions. Le gouvernement canadien craint que la nouvelle législation américaine ne décourage l'organisation de congrès au Canada, qui a généré plus de \$200 millions de revenus l'an dernier.

aujourd'hui

A 12 h 30, M. René Lévesque, premier ministre du Québec, est conférencier au déjeuner hebdomadaire de la Chambre de commerce du district de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal. M. Lévesque parlera de "La relance du Québec".

A 13 h 30, conférence de Mme Lizette Ger-

vais, animatrice à la radio et à la télévision devant les membres de la Société d'étude et de conférences, à l'Auditorium de la Banque royale, Place Ville-Marie. Mme Gervais traitera de la qualité de la vie sociale.

A 18 h 30, M. Jean-Guy Cardinal, vice-président de l'Assemblée nationale, prononce une conférence devant les membres de la Chambre de commerce de Saint-Jérôme à l'hôtel Lapointe.

A 19 h 30, réunion de la Société futuriste de Montréal, au 1455, rue De Maisonneuve, salle H-762.

A 14 h 30, conférence de M. Lennart Groll sur "la presse suédoise et l'éthique journalistique" à la salle H-1070 de l'édifice Hall de l'Université Concordia; M. Groll, ombudsman de la presse pour le public de la Suède, parlera en anglais.

A 20 h, au 350 est, rue Boucher, première séance d'inscription à un cours d'éducation populaire sur la culture biologique et naturelle, cours organisé par le Mouvement d'agriculture biologique.

Aujourd'hui et jusqu'au 10 février, conférence annuelle de l'Association canadienne des manufacturiers d'habitation, au Château Frontenac.

A 20 h, conférence de M. Jean Vallières sur "l'électronique et l'astronomie" à la salle Léon-Provencher du Jardin botanique; cet événement est organisé par la Société d'astronomie de Montréal.

Cliniques de la Croix-Rouge: LaSalle, Northern Telecom, 7733, rue Bourdeau, de 9 h 30 à 16 h; Saint-Jean Hôtel de Ville, 188, rue Jacques-Cartier, de 13 h à 21 heures.



La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 8 FÉVRIER



M. RENÉ LÉVESQUE
Premier Ministre du Québec
sujet: "La relance du Québec"
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30

La causerie de M. Lévesque sera diffusée en circuit fermé de télévision au salon Doré et à la salle de Bal. Il n'y a plus de places disponibles dans la salle de bal et nous ne prenons plus de réservations. Les personnes intéressées à entendre la causerie du premier ministre devront se rendre au salon Doré, au 1er étage, et les couverts sont limités.

Renseignements: 866-2861

Fine Cuisine familiale

2 LECONS DE RECEPTION

Fruits de Mer au choix 16 ou 17 Février

Fondues et Flambés 24 Février

professeur henri bernard

RENSEIGNEMENTS MENUS 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

Permis de Culture Personnelle 2015 de la Montagne, #610, MtL.

Jules le magnifique



Bientôt!

diffusé par LE NOUVEAU RÉSEAU

éditorial

Pour une enquête publique

L'accident qui a impliqué dimanche matin le premier ministre René Lévesque dans une pénible tragédie a pris hier une tournure plus grave encore par suite du verdict du médecin légiste établissant que la personne frappée par l'automobile conduite par M. Lévesque est décédée sous l'effet d'un choc violent et non de causes naturelles.

Rien n'établit encore que la victime ait été tuée sous le coup de blessures que lui aurait infligées la voiture de M. Lévesque. Rien, dans ce qui a été dévoilé jusqu'à maintenant, n'établit davantage qu'il y aurait eu responsabilité criminelle dans cette affaire.

Vu le verdict qui a été rendu hier après-midi, il est clair toutefois que les choses ne sauraient en rester là. Depuis dimanche, la police de Montréal a cherché de son mieux — ce qui veut dire qu'on reste loin de la clarté parfaite — à informer le public au sujet de l'accident. Trop de points demeurent obscurs, cependant, pour que les choses en restent là. Etant donné la personnalité du principal acteur et la charge qu'il occupe, étant donné aussi l'insistance que l'on met de plus en plus, et à juste titre, sur la nécessité absolue d'une justice limpide et égale pour tous, il faudrait rien de moins qu'une enquête publique pour nettoyer cette affaire à la satisfaction générale.

Dans une interview qu'il donnait hier soir au canal 2, l'ancien ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a très bien défini le cadre juridique dans lequel il convient de situer l'action à prendre.

En vertu des pouvoirs que lui accorde la loi, le coroner du district peut "rechercher lui-même les circonstances qui ont précédé ou accompagné la mort d'une personne quand il a bonne raison de croire que la personne décédée n'est pas morte de causes naturelles ou par accident, mais par suite de violence, de négligence ou de conduite coupable de la part de quelque autre personne, dans des circonstances telles qu'une enquête du coroner pourrait être subseqüemment nécessaire".

Mais outre que le coroner demeure libre d'exercer ces pouvoirs ou de ne pas les exercer, un facteur qu'à juste titre souligne M. Choquette plaide contre toute décision qui inciterait les autorités à s'en remettre à cette seule disposition de la loi. Le coroner est un fonctionnaire de l'État; il n'a pas par rapport à celui-ci la même indépendance qu'un juge de plein droit. Comme au surplus il ne serait pas tenu de rendre public le rapport d'une "recherche" qu'il aurait instituée de son propre gré, il y aurait de fortes chances, au terme de semblable démarche, que le public ne soit pas davantage renseigné sur les circonstances exactes de la tragédie de dimanche et que subsistent pendant des années des doutes et des bruits de toute sorte à ce sujet. Cela serait d'autant plus déplorable qu'il y a eu dans ce cas mort d'homme et que l'un des principaux témoins est nul autre que le titulaire de la plus haute charge civile au Québec.

Pour éliminer au départ tout soupçon de favoritisme, de statut particulier ou de "cover up", il faut établir clairement trois normes capitales.

Il faut d'abord que la décision relative à la prochaine étape soit prise par nul autre que le ministre de la Justice lui-même. La loi prévoit explicitement que le ministre de la Justice, quand il le juge à propos ou nécessaire dans l'intérêt public, peut charger le coroner de faire des recherches ou une enquête sur les circonstances qui ont précédé ou entouré la mort d'une personne. Elle lui confère à cet égard un pouvoir qui transcende celui du coroner, vu qu'il peut donner ordre à celui-ci ou à une personne qu'il désigne à cette fin d'instruire des recherches ou une enquête. Afin d'éliminer au départ tout soupçon d'ingérence politique dans la conduite de la justice, il faut que la décision dans le cas précis que soulève l'accident de dimanche vienne du plus haut niveau. Un adjoint de presse de Me Marc-André Bédard laissait entendre hier au Devoir que le ministre de la Justice entend traiter cette affaire comme une affaire commune au même titre que si elle impliquait n'importe quel citoyen. C'est se faire une conception étriquée de l'esprit de la loi que de parler ainsi. Un devoir précis incombe en l'occurrence à M. Bédard. Il doit l'exercer sans fléchir.

Il faut ensuite que la démarche commandée par le ministre de la Justice ait pour objet de faire dans les plus brefs délais la lumière complète sur tous les aspects de la tragédie de dimanche. À cette fin, une enquête en bonne et due forme servira finalement mieux les fins de la vérité et de la justice que les simples "recherches" dont parlent certaines dispositions de la Loi des Coroners. Les "recherches" dont parle la loi seraient faites "in camera" par le coroner, lequel, au terme de sa démarche, n'aurait d'autre obligation que d'en rendre compte sous la forme d'un "procès-verbal sommaire des renseignements" obtenus. Il suffirait alors de la moindre faiblesse ou négligence de l'enquêteur pour donner naissance aux pires soupçons et à des ragots empoisonnés. Une enquête en bonne et due forme, au sens que définit la loi, aura au contraire d'incontestables avantages pour les intéressés et le bien public. Elle sera publique; on aura ainsi la certitude que rien ne sera caché ou déformé. Les parties intéressées pourront y être représentées par procureurs: même si la loi laisse à ce sujet une certaine latitude au coroner, on peut en effet présumer que dans ce cas-ci, la discrétion du coroner serait exercée avec le maximum d'ouverture. Toutes les dépositions des témoins y seront enregistrées par écrit et signées par le déposant; on aura ainsi la garantie que rien de ce qui devait être connu n'aura été caché sous la table de la justice. On aura enfin, au terme de l'enquête, un rapport indépendant et public: cela sera infiniment préférable à l'information que distille au compte-gouttes depuis dimanche la police de la CUM.

Il serait enfin préférable pour des raisons qu'a bien indiquées M. Choquette, que l'enquête soit confiée non pas au coroner régulier du district de Montréal, mais à un coroner ad hoc qui devrait être en l'occurrence un juge de la Cour provinciale. M. Choquette suggérait hier soir, si nous l'avons bien compris, de faire appel à un juge de la Cour supérieure. Pour des raisons évidentes, il serait plus logique de recourir à un juge de la Cour provinciale.

Dans l'interview qu'il donnait au canal 2, M. Jérôme Choquette a très bien exposé les raisons qui dictent aux titulaires des plus hautes charges publiques une infinie prudence en matière de conduite automobile. L'automobile nous est devenue tellement familière que nous oublions volontiers les risques énormes que court un citoyen chaque fois qu'il prend le volant. Ces risques sont néanmoins si grands que les personnes chargées d'appliquer les lois au plus haut niveau de responsabilité devraient éviter les occasions de conflits d'intérêts dans lesquelles les placerait trop souvent le fait d'exercer leur droit de conduire. Il ne s'agit évidemment pas de suggérer que tout titulaire d'une charge publique devrait être muni d'une voiture et d'un chauffeur sous prétexte que les devoirs de sa charge exigent cette protection. Mais dans le cas du premier ministre et du ministre de la Justice à tout le moins, comment ne pas voir à l'évidence les précautions qui s'imposent en cette matière?

Un ancien membre du cabinet de feu Daniel Johnson nous racontait hier que, dès l'entrée en fonctions de son cabinet en 1966, l'ancien premier ministre aurait enjoint à ses collègues de s'abstenir de conduire leur propre voiture, afin d'éviter tout incident fâcheux susceptible de leur entraîner des ennuis auprès d'une opinion publique soupçonneuse. L'avertissement était salutaire. Il procédait d'une longue expérience de la réalité, même si les soucis qui l'inspirèrent ne justifiaient pas toujours bien des abus que l'on a souvent commis à Québec dans la voie d'un luxe inutile ou de dédoublements qui eussent pu et dû être évités.

À la décharge de M. Lévesque, il faut dire que sa répugnance à l'endroit de tout ce qui sent l'officiel et le luxe inutile ne date pas d'aujourd'hui. Au temps du gouvernement Lesage, alors que certains de ses collègues poussaient jusqu'à l'ostentation la jouissance des mille et un avantages qui vont avec le pouvoir, il était rafraîchissant de voir M. Lévesque préférer sa vieille bagnole défraîchie à la luxueuse limousine qui eût pu l'accompagner dans ses déplacements. Aussi, si une enquête devait établir que la tragédie dans laquelle il a été impliqué démontre ne fut en rien attribuable à une quelconque négligence ou violation de la loi de la part du premier ministre, lui pardonnerait-on très vite cette imprudence dont il paie cher les conséquences. Avant tout jugement durable, il faudra toutefois une enquête publique et complète. L'homme le mieux placé pour l'ordonner est le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard.

Claude RYAN

L'actualité

Au référendum, il faudra une question claire

par PIERRE ELLIOT TRUDEAU

D'après moi, le référendum ne peut pas poser des questions hypothétiques du genre: "Êtes-vous pour ou contre le Canada; si on changeait la constitution dans tel sens, ce serait..." Il faudra arriver avec une question claire. La question claire, d'après moi, c'est quelque chose du type: est-ce que le Québec devra oui ou non faire partie du Canada? Ou est-ce qu'il devra oui ou non être un pays indépendant? Alors, c'est ça la question claire. Quand on dit: "bien, faites partie du Canada mais lequel?", ou encore: "un Québec indépendant, mais un Québec associé au Canada", je trouve qu'on brouille la question.

Il faut qu'il y ait un désir de vivre ensemble et que ce désir s'énonce suivant certaines conditions. Et si les gens disent: "Bien, je ne suis pas sûr de vouloir vivre avec les autres à moins qu'ils fassent ceci et cela...", je vous dis que tel est l'objet de notre politique actuelle. Je comprends que les Québécois ne veulent pas vivre dans un pays qui s'appelle le Canada à moins que ce Canada n'accepte mes thèses sur le bilinguisme, n'accepte que le francophone puisse

avoir des droits égaux à l'anglophone dans ses relations avec l'État. C'est ma sorte de Canada à moi! Si Lévesque ou son parti proposent une indépendance et une association, je trouve que cela va compliquer le référendum et si c'est ça qu'ils proposent, il faudra qu'ils nous disent d'abord quelle association ce sera et comment le Canada français sera représenté dans cette association. Ils devront préciser aussi comment seront déterminés les votes qu'ils auront à donner, par exemple, lorsqu'il s'agira d'établir la politique monétaire, aura plus de poids qu'il union monétaire, aura plus de poids qu'il n'en a dans le fédéralisme actuel. Ma pensée, c'est que plus la question est claire et plus elle est rapide, mieux c'est. Voulez-vous être dans le Canada oui ou non? Si on dit oui, eh bien, négocions quelle sorte de Canada ce doit être!

■ Extrait d'une interview diffusée le 6 février sur les ondes du réseau Télémedia.

Le discours de M. Lévesque à New York

Un acte de naïveté qui coûtera cher au Québec

par DOUGLAS H. FULLERTON

Le discours de René Lévesque à New York aura été un désastre dont on commence à peine à percevoir l'ampleur. Le discours a déjà nu au crédit financier du Québec. Il empêche la situation économique déjà mauvaise. Et il expose le Premier ministre à se faire accuser d'avoir déformé les faits et l'histoire dans la présentation de son plaidoyer en faveur de la séparation du Québec. Comment expliquer que M. Lévesque et ses conseillers aient pu se méprendre à ce point sur leur auditoire américain et faire monter d'un degré aussi renversant de naïveté?

Un postulat fondamental se dégageait nettement du texte de M. Lévesque: dans leurs efforts en vue de se libérer du "joug" canadien, les péquistes voient dans les Américains un allié possible. Ils croient, peut-on présumer, que les États-Unis souhaiteraient que le Canada se brise, afin de pouvoir ramasser ensuite les morceaux, le Québec étant naturellement épargné. Cette façon de voir l'avenir n'a trouvé aucun appui auprès des Américains présents au dîner de l'Economic Club. Elle a donné lieu à une sévère critique de Scotty Reston du New York Times: "Les États-Unis croient au Canada. Ils aiment leur voisin du Nord, et sont renversés à la pensée que le Canada pourrait se fractionner en une série d'États qui se querelleraient les uns avec les autres..."

Telle est aussi l'opinion que j'ai pu recueillir auprès de nombreux Américains avec qui il m'a été donné de causer pendant et après le dîner du 25 janvier, et le lendemain dans les milieux de Wall Street. La plupart des personnes à qui j'ai parlé ont eu dans le domaine des investissements. Elles m'ont déclaré carrément que les obligations d'un Québec indépendant seraient moins attrayantes pour les investisseurs américains, voire même invendables. Ainsi que me l'a fait observer un courtier, "Lévesque ne comprend pas qu'un facteur important dans l'écoulement des émissions d'obligations provinciales canadiennes, c'est la garantie fédérale implicite dont elles sont affublées?"

Plusieurs m'ont également fait valoir les dangers qui

pourraient découler pour la sécurité collective du continent de la séparation du Québec et de l'élection au Québec d'un gouvernement social-démocrate à tendance franchement neutraliste. Le niveau actuel du budget de la défense au Canada n'est peut-être pas assez élevé pour aider ou rassurer fortement les États-Unis. Mais au moins, les États-Unis nous perçoivent comme un voisin avec qui ils entretiennent des relations amicales, comme un voisin engagé à porter sa part de la défense commune de la partie septentrionale du continent.

C'est avec incrédule que les auditeurs newyorkais de M. Lévesque ont réagi à l'utilisation qu'il a faite de la première phrase de la Déclaration américaine de l'Indépendance et à la comparaison qu'il leur a ensuite proposée entre le Québec et les "treize colonies" américaines. Certains n'ont pas manqué de citer un autre passage de la Déclaration de l'Indépendance selon lequel "la prudence dicta que les gouvernements établis depuis longtemps ne seront pas modifiés pour des raisons légères ou passagères". Ils n'ont pas manqué d'ajouter que la déclaration est essentiellement une énumération de griefs particuliers contre la tyrannie et le despotisme britanniques. L'un d'eux m'a dit: "Je n'ai rien vu de tel à Montréal le mois dernier". Un autre citant M. Lévesque, m'a fait la remarque suivante: "Si le Québec est si mal traité, comment a-t-il pu réussir à se classer au onzième rang des pays du monde en ce qui touche le revenu national brut par tête?"

Même la franchise et les dons de persuasion de M. Lévesque ont donné lieu à des réactions partagées. La plupart ont vu en lui un homme aimable, même s'il leur a semblé marié à ses rêves plutôt qu'à la réalité. Mais ces dons de M. Lévesque n'ont pas été sans effrayer une partie de ses auditeurs. Il a semblé à certains d'entre eux que le charme et la facilité de M.

Lévesque seraient exactement les dons que l'on s'attendrait à trouver chez un dictateur en herbe.

Ce que la plupart des auditeurs de M. Lévesque souhaitent entendre, et n'ont pas entendu, c'était un tableau des difficultés économiques du Québec et des projets que nourrit le gouvernement pour faire face à ces difficultés. La suggestion du premier ministre voulant que l'Indépendance procurerait au Québec "la gamme complète des instruments politiques requis pour faire face à ces problèmes" n'a tout simplement pas passé la rampe. Sans aucune exception, les personnes à qui j'ai parlé avaient l'impression que l'Indépendance du Québec et les blessures qu'elle causerait ne pourraient que contribuer à empirer les problèmes économiques du Québec, tout comme les incertitudes d'aujourd'hui.

Irrité, M. Lévesque laissait entendre deux jours plus tard que les réactions négatives qui ont suivi son discours auraient été inspirées par une "cinquième colonne" d'hommes d'affaires anglo-canadiens qui auraient été "stratégiquement répartis à travers la plupart des tables" dans la salle de bal du New York Hilton. Pour rester charitable, je dirais que cette explication est absurde. Les Canadiens à qui j'ai parlé se sont montrés dans l'ensemble plus sympathiques au discours de M. Lévesque que ses auditeurs américains, sans doute parce que plusieurs d'entre eux sont plus familiers avec la source d'où émanait ses propos.

Il se peut que M. Lévesque ait visé à atteindre plutôt son auditoire canadien et québécois que son auditoire américain. Selon un commentateur, M. Lévesque aurait visé, entre autres, à convaincre les mordus de la séparation à l'intérieur de son parti de son propre engagement au service de la cause. Mais si M. Lévesque a cherché, par ce discours, à lancer un appel ou une menace à l'intention de ses compatriotes canadiens, il faudrait conclure que l'idée que les péquistes se font de leurs compatriotes anglophones est encore plus erronée et naïve que l'idée que M. Lévesque a semblé se faire des Américains à New York.

bloc-notes

Quel sera le rôle de M. L'Écuyer ?

Dès son retour de vacances, le président du Conseil de sécurité publique a repris contact avec les représentants de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Il ne saurait faire de doute, dans le cadre de la loi régissant le Conseil, que les rapports entre les policiers syndiqués et leur employeur passent, du côté patronal, par le président du Conseil, en l'occurrence, Me L'Écuyer. Mais après la crise que l'on vient de connaître, celui-ci doit-il reprendre en main le dossier qu'en son absence Québec a confié à un autre membre du conseil, M. Yves Ryan? Rien ne serait moins judicieux.

Certes, la nomination de M. Yves Ryan s'inscrit dans le régime particulier que prévoit la loi en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président permanent. Un président intérimaire ne saurait se substituer d'office au président en titre dès lors que celui-ci peut reprendre ses fonctions. Plusieurs raisons militent toutefois, dans le cas présent, contre un nouveau chambardement des rapports entre la Fraternité et le Conseil de sécurité.

Il est bien évident que si les policiers avaient eu confiance dans le président L'Écuyer, ils n'auraient pas demandé qu'il soit remplacé par un autre interlocuteur patronal. Ils ont peut-être tort dans le jugement qu'ils portent ainsi sur leur employeur, mais après les péripéties que la Communauté vient de connaître, le public ne tolérerait guère que les parties retournent à la table de négociations où leurs discussions ont été rompues.

Juridiquement parlant, le retour de Me Paul-Émile L'Écuyer met fin au mandat spécial que le conseil des ministres avait confié à M. Yves Ryan comme président intérimaire. Le président en titre ne saurait, toutefois, reprendre le dossier confié au maire de Montréal-Nord par Québec sans contester le jugement que le ministre de la Justice a porté dans les circonstances sur la manière de ramener les policiers au travail et de reprendre les discussions avec leur syndicat. M. Marc-André Bédard et le cabinet provincial n'ont pas seulement désigné un président intérimaire; ils ont choisi celui d'entre les autres membres du Conseil de sécurité qui leur semblait le plus apte à résoudre une bonne fois les

problèmes épineux qui ont abouti au ralentissement de travail de la semaine dernière.

Certes, Me L'Écuyer n'a pas manifesté l'intention de reprendre directement en main les pourparlers délicats qui ont été entrepris la semaine dernière par son collègue; il a plutôt laissé entendre que le mandat de M. Ryan se continuerait, "à moins que le conseil ne modifie son statut par un vote majoritaire". Or, aussi longtemps que le mandataire choisi par Québec s'acquitte de sa tâche, non seulement le conseil devrait-il s'abstenir de le lui retirer, mais encore le président devrait-il veiller à ne pas transformer en négociations parallèles les conversations qu'il a pu avoir depuis son retour de la Barbade avec des représentants de la Fraternité.

Car même si l'on s'efforçait d'accepter les raisons qu'invoque Me L'Écuyer pour justifier son départ pour des vacances à la Barbade à la veille du semi-débrayage dont les policiers laissent poindre la menace, le président du conseil ne peut plus reprendre ses fonctions comme si rien ne s'était passé, voire comme si l'ancien président avait présidé aux travaux du conseil entre-temps. Il est vrai que Québec a déjà nommé des présidents intérimaires en l'absence du président. Mais c'est le dernier "bingo" que l'actuel gouvernement s'est montré prêt à tolérer.

Que le conseil et son président en viennent ou non à régler prochainement le litige que le cabinet a confié, du côté patronal, à M. Yves Ryan, le ministre de la Justice a pour sa part tiré des conclusions plus générales sur la crise policière de la CUM. M. Bédard veut "aussi apporter des solutions aux problèmes de structure et de leadership qui ont contribué grandement à la détérioration du climat qui prévaut à l'intérieur de la police de la Communauté urbaine de Montréal".

Voilà bien, désormais, les tâches auxquelles doivent se préparer le président et les autres membres du conseil de sécurité. Ils ont été des témoins privilégiés des difficultés chroniques de la police de la CUM. Si leur avis n'est pas impartial, il devrait néanmoins être requis bientôt de leur part par les autorités provinciales. Une fois terminé, en effet, le mandat de M. Yves Ryan, il ne faudra pas se rendre

mir, mais passer à la réforme plus fondamentale dont la police a besoin.

Jean-Claude LECLERC

Après le discours de Rodrigue Biron

M. Rodrigue Biron a recueilli une formidable ovation ce week-end à London parce qu'il a tenu devant les jeunes conservateurs du sud-ouest ontarien des propos que ceux-ci voulaient entendre, des propos rassurants quant à l'avenir du Canada. Il était parfaitement indiqué que le chef de l'Union nationale fit en ces lieux une profession de foi dans le fédéralisme, à quoi ses auditeurs ont naturellement été sensibles. De même ont-ils réagi avec enthousiasme quand l'homme politique québécois leur a donné l'assurance, un peu hâtivement peut-être, que "moins de 2% des Québécois sont des séparatistes convaincus".

M. Biron a toutefois tenu à préciser, et c'est la partie la plus importante de son discours, que les citoyens de la province, quand viendra le moment de se prononcer solennellement lors du référendum, voudront connaître clairement les termes de l'alternative. Il ne doute pas qu'ils rejettent la sécession mais à la condition que les changements apportés entre-temps à la Constitution leur soient acceptables. Aussi a-t-il insisté pour que la révision promise soit entreprise et, autant que possible, menée à terme avant le référendum.

Sur la nature des changements que souhaite l'Union nationale, M. Biron se borne à répéter que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne répond ni aux besoins des provinces ni aux aspirations particulières du Québec. Les autres orateurs conservateurs, M. Clark en premier lieu, ne parlent pas autrement. Le refrain sur les "changements nécessaires" est maintenant bien connu. Il est partout repris, à quelques variations près, dans les autres provinces et dans tous les partis. M. Trudeau lui-même, sans remettre en question sa propre conception du fédéralisme canadien, se

dit prêt à refaire complètement le débat, voire à se laisser convaincre par ceux qui auraient sur l'organisation des structures et des pouvoirs de meilleures idées que les siennes.

De toutes les provinces, c'est l'Ontario qui se montre la plus réceptive à cette idée de changements, d'abord parce que le gouvernement de Toronto a plusieurs fois indiqué la nécessité de revoir et modifier la Constitution en fonction de ses propres besoins, ensuite parce que, voisin du Québec, le territoire le plus industrialisé du pays veut conserver des relations étroites et fructueuses avec notre province, ainsi qu'il a clairement indiqué M. William Davis lors de sa visite à Québec ces jours derniers. Celui-ci, du reste, adopte le parti de la sérénité à la suite des déclarations récentes de M. Lévesque et, plus politique que politique en cela, il exploite volontiers la conjoncture actuelle contre le gouvernement libéral fédéral, M. Trudeau en particulier.

Il reste maintenant à s'attaquer à cette chose essentielle qu'on appelle les "changements nécessaires". Il faut que, à l'intérieur de son parti, M. Biron s'emploie à dépasser le stade des généralités sur la décentralisation souhaitable et les aspirations particulières. Le même défi s'adresse à M. Gérard-D. Lévesque et aux libéraux du Québec, tout autant qu'à M. Joe Clark et aux spécialistes de sa formation. M. Trudeau peut fort bien mettre des équipes au travail, réunir des experts, créer des commissions et monter des dossiers. Mais il ne le fera que pour mieux étayer ses propres thèses. Si les partisans d'un réaménagement profond ne se hâtent point de préciser leurs idées et de définir leurs objectifs, au Québec et ailleurs, dans les cercles politiques comme dans les milieux universitaires, dans les provinces atlantiques comme en Ontario ou en Colombie-Britannique, il est certain que les idées de M. Trudeau prévaudront, faute de meilleurs. Et l'alternative que rejettent actuellement des hommes comme MM. Biron ou Davis, restera en définitive celle que l'on sait: d'un côté le régime fédéral actuel, enrichi de quelques améliorations, de l'autre la souveraineté-association.

Michel RYAN

lettres au DEVOIR

Une omission de taille dans le premier Dossier du Devoir

Je termine la lecture du dossier "Population et fait français" et je tiens à manifester mon étonnement de ne pas y trouver l'expression du point de vue indépendantiste.

En effet, l'indépendance offre une garantie de survie qui ne nécessite aucun recours à une politique nataliste ou d'immigration; peu importe que nous soyons 6,

6,5 ou bien 7 millions en l'an 2000, du moment que ce chiffre représente la population totale d'un État souverain et non pas l'expression quantitative d'une minorité devenue négligeable au sein d'une grande fédération anglo-saxonne.

Dois-je conclure que "Le Devoir" est partial et exerce une forme de censure? Au Québec, les mots "qualité" et "conservateur"

sont trop souvent pris comme synonymes.

Je souhaite qu'un jour "Le Devoir" cesse d'être à la remorque de l'histoire pour découvrir que le journalisme progressiste peut aussi se faire dans un contexte de très grande qualité.

Gabriel DUROCHER

Waterloo, le 17 janvier 1977

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loncin

Tésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année; six mois: \$30. À l'étranger: \$60 par année, six mois: \$33; trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition du dimanche pour découvrir par porteuse: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Devant la montée péquiste

Comment satisfaire aux aspirations du Québec sans détruire la Confédération canadienne ?

L'élection du Parti québécois continue à bon droit de préoccuper l'opinion publique dans le reste du pays. L'étonnant cette fois-ci, c'est que les extrémistes se sont tus ou du moins qu'on ne leur accorde plus la manchette.

Certes, tant qu'il y aura des hommes et donc des préjugés, il existera toujours des îlots de sectarisme mais l'important, c'est qu'on les traite comme des phénomènes marginaux et qu'on ne leur donne pas plus d'importance qu'ils n'en ont.

La lecture de mon courrier et des journaux m'a permis de constater qu'il reste, au Canada anglophone, un immense réservoir de sympathie à l'égard du Québec dont, à la lumière des expériences locales, on commence à mieux percevoir les problèmes particuliers.

Il n'en reste pas moins que, depuis le 15 novembre, un grand nombre de Canadiens anglophones sont sincèrement inquiets de la menace que représente, pour l'avenir du lien fédéral, la présence à Québec du gouvernement Lévesque.

Dans les solutions que l'on propose pour éviter la rupture du pays, il y a beaucoup de générosité mais aussi une bonne dose de naïveté et d'un certain nombre d'illusions sur le pourquoi et la nature du phénomène péquiste.

Pour les uns, devant l'échec du gouvernement Trudeau à bloquer la montée "séparatiste", un changement de gouvernement et l'accession au pouvoir du Parti progressiste-conservateur suffiront à tout remettre dans l'ordre et à étouffer les aspirations d'un certain nombre de Québécois à l'indépendance.

Ce n'est pas moi qui contredirai à la né-

cessité d'un changement de direction politique à Ottawa. Mais il est clair que, dans la réforme constitutionnelle qu'il favorise, le Parti progressiste conservateur ne pourra jamais satisfaire à toutes les demandes du nouveau gouvernement du Québec, si celles-ci devaient effectivement conduire à la destruction de la Confédération canadienne.

Les solutions "impossibles"

Il est des compétences qui demeurent indispensables au pouvoir central et on ne saurait attendre de Progressistes conservateurs qu'ils dépouillent Ottawa des attributs essentiels à la survie du Canada en tant que fédération.

Cependant, l'avènement du péquisme au pouvoir offre présentement aux Canadiens une chance unique et peut-être ultime de réfléchir sur la nature du fédéralisme et sur ses diverses modalités possibles.

Depuis la thèse des États associés, depuis la théorie d'une union économique jusqu'à celle d'une décentralisation plus poussée des pouvoirs décisionnels et d'une concertation réelle entre le fédéral et les provinces sur les politiques dites nationales, il existe toute une gamme de solutions qui s'offrent aux gens de bonne volonté.

Il serait illusoire de penser, comme le font certains anglophones, que l'administration par les provinces de certains secteurs — la santé et les communications, pour ne citer que deux exemples — mettrait fin aux efforts des péquistes pour faire du Québec un État indépendant.

De même, l'abandon au Québec de tout

par

CLAUDE WAGNER

■ *Devant la situation nouvelle créée au pays par l'élection à Québec d'un gouvernement péquiste, M. Claude Wagner, comme tant d'autres Canadiens, s'interroge sur l'avenir politique du Canada. Dans ce texte rédigé spécialement pour Le Devoir, le député progressiste-conservateur de Saint-Hyacinthe considère qu'il est possible de répondre aux aspirations légitimes du Québec sans briser pour autant la Confédération canadienne qui, au jugement de M. Wagner, a été, "malgré ses fautes, une oeuvre remarquable".*

le domaine culturel, n'arrivera jamais à convaincre les idéologues péquistes d'abandonner leur objectif ultime.

Le Québec francophone, ayant atteint une maturité politique et sociale que l'on ne saurait nier, aspire naturellement à conduire ses affaires comme il l'entend. Investi par plus de deux cents millions d'anglophones, le Québec est forcé de défendre avec acharnement son intégrité culturelle, de se doter des moyens politiques et financiers qui, non seulement assureront sa survie, mais favoriseront également le rayonnement de sa culture et le dynamisme de son économie.

Il est heureux que, dans l'ensemble, les Canadiens anglophones reconnaissent qu'il appartient aux Québécois seuls de décider de leur avenir et qu'un référendum "national" sur la question de l'indépendance serait un référendum pipé au départ.

La tâche des fédéralistes

Le désir de l'indépendance politique est naturel et quasi-viscéral chez toutes les nationalités et, la force mise à part, seules la raison et la prudence sont capables de tempérer ce sentiment et de conduire aux accommodements.

Mais on se tromperait grandement dans le reste du pays si l'on venait à penser que les seuls avantages économiques de la Confédération modifieront sensiblement l'attitude de ceux qui, parmi les péquistes, font d'un État distinct la condition même de l'existence du Québec francophone.

Il faudra donc, chez les fédéralistes, non seulement tenter de convaincre les Québécois qu'il est de leur intérêt de demeurer dans la Confédération mais également susciter chez eux la fierté de faire partie du Canada. En effet, les hommes

ont besoin de se rattacher à quelque chose qui les dépasse, à quelque chose de grand car ils ne vivent pas que d'avantages matériels. Aux fédéralistes de prouver que le Canada demeure un idéal à la mesure des Québécois.

À cet égard, dans une remarquable conférence qu'il prononçait à Ottawa, ces jours derniers, devant les membres du Club Kiwanis, M. John W. Grace, rédacteur en chef de l'Ottawa Journal, faisait admirablement bien le problème et posait appel à l'esprit d'équité de ses compatriotes anglophones.

"Le temps est venu", disait-il, "d'étudier au moins la possibilité d'un fédéralisme plus flexible comme option capable, non pas d'affaiblir, mais de renforcer le Canada. Malgré que M. Trudeau nous ait conduits à le penser, le bilinguisme dans la fonction publique n'a pas réussi à satisfaire les aspirations historiques et profondes du nationalisme québécois".

Sur le plan tactique, M. Grace ajoutait: "La bataille que nous devons livrer, ce n'est pas aux fins de conquérir les esprits et les cœurs de ceux qui veulent détruire le Canada car, pour eux, rien ne les satisfera que l'indépendance du Québec. Notre appel doit s'adresser aux 70 à 80 pour cent de Québécois qui n'ont pas encore été séduits par les doucereux propos des séparatistes. C'est à ceux-là qu'il faut démontrer que les tenants du fédéralisme ont raison et que les Québécois connaîtront un meilleur sort dans un Canada fédéré que dans un Québec indépendant".

M. Grace touche là un point important: il n'est pas encore prouvé que, pour avoir élu un gouvernement péquiste, la majorité des Québécois partage son idéologie indépendantiste. M. René Lévesque a eu l'honnêteté de le reconnaître.

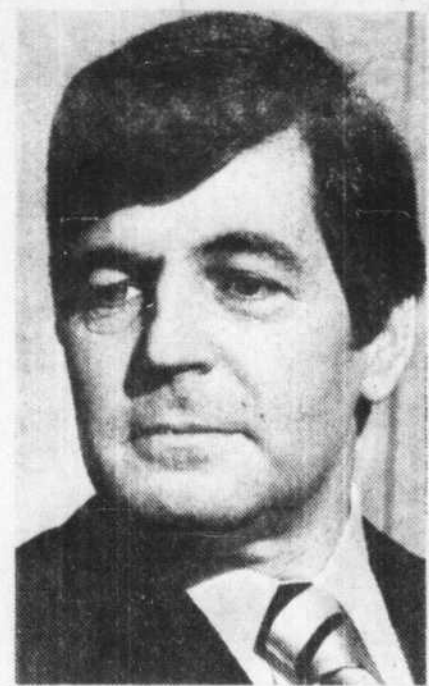
Élargir les frontières du dialogue

Le journaliste d'Ottawa nous incite également à observer de plus près le phénomène péquiste et à faire d'importantes distinctions entre les motivations des membres du PQ, car, pas plus que les autres partis, le Parti Québécois n'est monolithique. Il y a, chez les péquistes, ceux que j'appellerais les nationalistes inconditionnels, pour qui un État distinct est un préalable à la vie d'une ethnie. Ceux-là, nous ne les convaincrions jamais de l'utilité de demeurer dans la Confédération.

Le seul argument que l'on pourrait avancer contre eux, c'est qu'à une époque où le gigantisme politique domine, plus on est petit, et plus on risque d'être piétiné; plus sa voix est faible et moins elle a de chance d'être entendue. À cet égard, la Confédération offre au Québec francophone un cadre plus solide et une voix plus puissante que ne le ferait un État distinct.

Le péquisme est né, également, des frustrations — légitimes — de plusieurs points — de Québécois conscients des déficiences et, disons le mot, des méfaits d'une centralisation poussée à l'extrême dans trop de domaines juridictionnels ou administratifs. Mais même si le Québec a souffert d'une tutelle trop rigide, il serait injuste de faire porter au seul pouvoir central la responsabilité de tout ce qui ne tourne pas rond chez nous. Si l'essor culturel et économique du Québec a été partiellement freiné, à cause du régime fédéral tel qu'on l'a appliqué, il est loin d'avoir été complètement étouffé. Il suffit de regarder autour de nous pour nous en rendre compte.

Le dialogue reste donc possible avec ceux que j'appellerais les péquistes par



frustration et avec les pragmatistes. Une réforme de nos institutions, un nouveau partage des juridictions, la création d'organismes conjoints pour la protection des intérêts réciproques des deux ordres de gouvernement pourraient en satisfaire un certain nombre, et les amener à réviser leurs positions actuelles. À ceux-là, on peut faire admettre que, même si la maison a besoin de réparations, il serait trop coûteux de la raser complètement.

Les illusions dangereuses

Et l'on doit aussi compter sur le réalisme de certains au moins des nouveaux dirigeants québécois. Le Québec, admettent-ils, a besoin des autres, parce que l'indépendance absolue et l'autarcie pure sont illusoirs. En effet, en dépit d'atouts certains, un Québec indépendant restera toujours un pygmée parmi les pays du monde. Ceux qui se plaignent de la tutelle encombrante d'Ottawa pourraient un jour regretter l'indépendance relative dont jouit, malgré tout, le Québec et se trouver soumis à une vassalité exigeante de la part de ceux à qui ils iront demander des fonds et du secours politique. Pour ce qui est des relations futures entre un Canada scindé en deux et un Québec indépendant, il faut mettre les péquistes en garde contre une illusion.

On se leurre lamentablement si l'on

Voir page 6: Wagner

Ce pays qui s'appellera le Québec

4) Oui à la coopération et au progrès

par
JEAN-MARC LÉGER

Tous les Québécois seront au moins d'accord sur un point: le débat qui va s'engager dans quelques mois revêtira une importance capitale pour le Québec et aussi pour le Canada. Il s'agira de la décision la plus grave, du choix le plus lourd de conséquences qu'un peuple a à faire dans son histoire. Par son option, chacun engagera infiniment plus que lui-même, non seulement la collectivité québécoise actuelle mais aussi le Québec de demain. Le moins que l'on puisse espérer, c'est que le débat se fasse dans la clarté, qu'il porte sur les véritables implications, sur les problèmes de fond, et qu'il se déroule dans la dignité.

Un peuple, c'est d'abord un projet collectif permanent, l'expression féconde d'une culture singulière, une façon particulière d'être présent au monde. Cela suppose au départ la pleine maîtrise de son destin, le libre choix de ses alliances et de sa contribution à l'entreprise de coopération internationale. Il s'agira pour le Québec de décider s'il veut être un peuple à part entière, s'exprimant dans un État bien à lui ou si, par conservatisme et par peur, il préfère continuer à mener une existence diminuée et à quémander en permanence son droit de survivre. Il aura en même temps, à décider s'il souhaite édifier sur un mode adulte une association fructueuse avec le Canada ou s'il préfère continuer à se quereller en permanence, comme une "province" parmi dix, avec un gouvernement fédéral voué quoi qu'il veuille à la centralisation, et continuer à aller d'illusions en déceptions à propos d'un bilinguisme mythique,

propre à faire sourire ou à irriter ses partisans.

Où est, entre ces deux voies, celle qui porte les promesses du plein épanouissement de la nation québécoise et les véritables chances de la coopération avec le Canada? Certains évoqueront une troisième, une quatrième voie, et déjà retentissent les accents familiers du "statut particulier". On sait ce qu'il est advenu jadis de cette formule qui n'a point dépassé le stade des vœux et des discours; davantage, sur aucune question majeure depuis une quinzaine d'années (politique sociale, télécommunications, politique culturelle, immigration, pour n'en nommer que quelques-unes) le Québec n'a obtenu la moindre satisfaction. C'était prévisible, c'était inévitable. On se rappellera d'ailleurs qu'à plusieurs reprises au cours de ces années, et encore ces mois derniers, divers ministres fédéraux ont déclaré qu'à leur sens le statut particulier métrait en cause le fédéralisme même, certains ajoutant que mieux vaudrait un Québec souverain qu'un Québec "à statut particulier". Ils avaient au moins le mé-

rite de la logique. Le régime fédéral canadien, surtout dans son évolution actuelle, ne peut susciter et ne peut tolérer aucune forme, même atténuée, de "statut particulier". Y croire ou s'efforcer d'y croire, c'est, comme l'on dit familièrement "réver en couleurs". À supposer même qu'il fut concevable, pareil statut serait une sorte de monstre juridique et poserait, quand au fonctionnement technique de l'appareil fédéral, des difficultés inextricables. On s'étonne qu'après un siècle de déboires et surtout après les multiples leçons du dernier quart de siècle (qu'il s'agisse aussi bien du problème propre du Québec par rapport au Canada que du serpent de mer des amendements à la constitution canadienne et du "rapatriement" de celle-ci), certains s'acharnent encore à vouloir aménager, comme ils disent pudiquement, le pacte fédératif.

En fait, qu'importe-t-il d'assurer aux nations québécoise et canadienne, comme à toutes les autres aussi bien?

1. la plus large possibilité de libre épanouissement dans la ligne de leur génie propre, ce qui suppose pour chacune la maîtrise de son destin

2. les chances maximales d'une coopération harmonieuse et féconde dans l'intérêt commun, c'est-à-dire d'une association organique, fondée sur un traité, ce qui suppose d'abord, pour chacun des deux partenaires, une pleine souveraineté. À partir de là, dans un réalisme vrai et dans un égal sentiment de dignité, tout devient possible; sans cela, c'est la perpétuation d'une situation empoisonnée, chaque année plus dégradée et, pour le peuple québécois, la renonciation à vivre, et même plus ou moins consciemment, l'acceptation de l'assimilation progressive. Si la souveraineté du Québec est vitale pour lui, elle est utile et à terme nécessaire pour le Canada. Au lieu de s'épuiser dans la recherche dérisoire "d'arrangements" fragiles, à coups de conférences fédérales-provinciales tous les trois mois, n'est-il pas temps, enfin, de tirer les conclusions d'une trop longue expérience et de bâtir à partir des réalités socio-culturelles fondamentales une association entre égaux, accordée à la fois à la dignité et aux droits élémentaires des deux nations ainsi qu'à l'impératif de coopération de notre époque?

Le romantisme d'une mythique unité canadienne, démentie quotidiennement par les faits, le conservatisme buté dans la défense de structures verrouillées et à tous égards inadaptables, doivent enfin faire place à une reconnaissance lucide et loyale des réalités, de toutes les réalités, culturelles et sociales aussi bien qu'éco-

nomiques et politiques. Ces deux nations, la québécoise et la canadienne, vont avoir la chance historique d'édifier une entreprise de coopération qui peut avoir valeur exemplaire pour notre époque.

Le seul obstacle, en vérité, réside en nous-mêmes, Québécois, dans toutes les vieilles peurs conjuguées (et Dieu veuille que le grand débat ne soit pas l'occasion pour certains de les raviver, ce par quoi ils se déconsidéreraient définitivement) et, dans une sorte de manque maladif de confiance en nous-mêmes, en notre collectivité, d'où l'espèce de besoin infantile d'un tuteur. Verrons-nous les Québécois imiter certains de ces esclaves noirs qui, affranchis après la guerre de Sécession des États-Unis, refusaient la liberté enfin offerte, plus terrifiés par les responsabilités exaltantes qu'elle comportait que conquis par la dignité et les possibilités qu'elle offrait? L'option serait non seulement pitoyable mais trompeuse, car il n'est point de progrès, même matériel, qui ne se fonde sur l'exercice lucide et dynamique de ses responsabilités et sur une situation politique saine et stable.

Or, l'instabilité perpétuelle est entretenue par un pseudo-fédéralisme qui va de crises politiques en conflits constitutionnels et dont le glissement vers la centralisation ne peut qu'engendrer toujours plus de querelles, de confrontations, de remises en question. Il en résulte, pour les deux nations, un sentiment croissant d'insécurité et le développement d'un regrettable antagonisme. En vérité, ce régime est un facteur permanent de division, d'incertitude et de frustration, sans compter le monstrueux gaspillage d'énergie humaine et de temps qu'il entraîne par les innombrables et vaines conférences fédérales-provinciales, la duplication des initiatives, les contradictions quotidiennes. Depuis le 15 novembre, le Québec a commencé de rendre au Canada entier le service de proposer une autre voie. L'association librement et lucidement décidée par deux États souverains dans un certain nombre de secteurs clés de l'activité économique (association qui, elle, ne serait pas empoisonnée par des querelles de bilinguisme et de compétence constitutionnelle) produirait enfin une stabilité réelle, garante de prospérité pour les deux partenaires.

Le Québec possède aujourd'hui des atouts dont peu d'États souverains disposaient à leur naissance. Par ailleurs, le Canada et le Québec ont, l'un et l'autre, le plus pressant besoin d'établir sur des bases solides une coopération exemplaire, parce que féconde et généreuse. Pour le

Voir page 6: Léger

Examens français à Montréal

La date limite des inscriptions en vue des examens du baccalauréat, du B.E.P.C. et des épreuves anticipées de français a été fixée au

17 février prochain

Pour tous renseignements, s'adresser à:

Consulat Général de France, Centre d'examen, 2, Élysée, Étage E, Place Bonaventure, Montréal

Tél.: 866-6551 poste 229

AGEUQAM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

des Étudiants de l'UQAM

mercredi, 9 février 1977
19 heures

Ordre du jour: Protocole de retour

Endroit: au sous-sol de l'église St-Louis de France
750 est, rue Roy



L'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec

4200 Ouest, Dorchester, Montréal, Qué. H3Z 1V4

La session d'examens pour l'admission à l'exercice infirmier et pour l'obtention du permis d'infirmière et d'infirmier se tiendra les

12 et 13 mars 1977

à l'endroit suivant:

Pavillon des Sciences Sociales et Droit
Université de Montréal
3200 Jean-Brillant (coin Decelles)
Montréal, P.Q.

Les candidats devront faire parvenir leur demande à l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec d'ici le 17 février 1977.

Excelsior... la Super s'améliore

Super Loto

TIRAGE: 25 FÉVRIER

1^{er} PRIX \$1 1/2 MILLION*

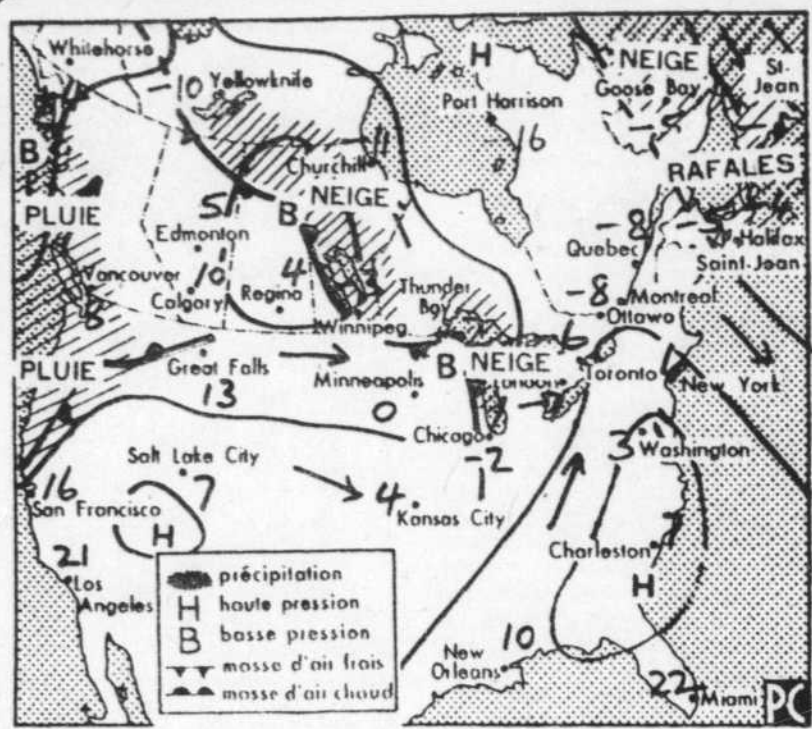
*\$100,000 COMPTANT ET \$100,000 PAR AN PENDANT 14 ANS

2 ^e PRIX	\$200,000	6 ^e PRIX	\$10,000
3 ^e PRIX	\$100,000	7 ^e PRIX	\$10,000
4 ^e PRIX	\$50,000	8 ^e PRIX	\$10,000
5 ^e PRIX	\$50,000	5 derniers chiffres des 8 gros lots	\$2,000
		3 derniers chiffres des 8 gros lots	\$100

la Super c'est Superbe
\$5.00



la météo



Une crête de haute pression donnera un ciel plutôt dégagé aujourd'hui dans la plupart de nos régions. Toutefois, quelques chutes de neige sont prévues dans la région du Bas du fleuve. Les températures seront froides. Demain, un système en provenance de l'ouest apporte des nuages et quelques chutes de neige avec un léger adoucissement des températures.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de -11 à -13. Aperçu pour mercredi: chutes de neige et plus froid.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de -14. Aperçu pour mercredi: enneigement suivi de

chutes de neige et moins froid.

Outaouais, Montréal, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -13. Aperçu pour mercredi: enneigement et moins froid.

Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de -19 à -22. Aperçu pour mercredi: enneigement et moins froid.

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, Gaspésie: nébulosité variable et possibilité de quelques chutes de neige. Maximum de -9 à -12. Aperçu pour mercredi: ensoleillé et températures de saison.

suites de la première page

PÉNURIE

que jour 4,5 millions de livres de farine, qui alimentent la quasi totalité des boulangeries du Québec. La dernière à se mettre en grève jeudi dernier, la meunerie Maple Leaf, produit de son côté une grande part des grains destinés à l'alimentation des animaux de ferme. Selon les représentants syndicaux de la CSN, une pénurie de grains pourrait s'ajouter à celle annoncée la semaine dernière par les représentants des grévistes concernant les boulangeries.

LÉVESQUE

traité "comme n'importe quel autre citoyen".

M. Choquette, à l'appui de sa suggestion, rappelle que le coroner du district, Me Maurice Laniel, est un fonctionnaire de l'État et qu'il se trouve dans une situation délicate, ayant à juger s'il doit ordonner une enquête par suite d'un accident qui implique le premier ministre. Étant à l'abri de l'appareil politique, estime Me Choquette, un juge serait en meilleure posture pour rendre une décision.

L'ancien ministre insiste, d'autre part, sur l'absolue nécessité de faire toute la vérité dans cette affaire, de sorte que ne subsiste aucune équivoque qui pourrait entacher la réputation de M. Lévesque". C'est dans l'intérêt même du premier ministre et du Québec qu'il fait, à son avis,

procéder de la sorte.

On ne peut considérer, a encore dit M. Choquette, que le premier ministre "est un citoyen comme les autres". L'importance de ses hautes fonctions l'oblige à se montrer plus attentif. C'est pourquoi, du reste, dans d'autres domaines, des règles ont été édictées au sujet des conflits d'intérêt, règles auxquelles ne sont pas soumis les citoyens ordinaires. Pour ces raisons, M. Choquette croit que le premier ministre et ses ministres doivent éviter de conduire leurs voitures. Car l'automobile, dit-il, est souvent une occasion d'infractions et d'accidents, donc une source d'éventuels conflits. En cas d'accidents, le public peut toujours se demander s'il n'y a pas eu intervention des autorités supérieures pour cacher ou diminuer la gravité de la situation.

RHODÉSIE

robi M. Andrew Young, représentant permanent des États-Unis aux Nations unies.

Après une visite en Tanzanie et à Zanzibar, M. Young a effectué un bref séjour à Nairobi avant de se rendre à Lagos, dernière étape de sa première tournée en Afrique où il a rencontré les présidents de Tanzanie, de Zambie, de Somalie, du Rwanda, du Burundi et M. Sam Nujoma, président de l'Organisation populaire du Sud-Ouest africain (SWAPO).

"Toute solution (des problèmes en Afrique australe) doit être mise au point par les personnalités au pouvoir. Le rôle des États-Unis n'est pas, à mes yeux, de renverser quiconque est au pouvoir, qu'il s'agisse de Smith en Rhodésie ou de Vorster en Afrique du Sud," a-t-il dit au cours d'une conférence de presse peu avant son départ pour Lagos.

Au Nigeria, il rencontrera le chef de l'État, le général Olusegun Abasanjo, ainsi que les présidents Mobutu Sese Seko (Zaire) Gnassingbé Eyadema (Togo), Agostinho Neto (Angola). Ces trois derniers assistent à Lagos au deuxième festival mondial des arts négro-africains.

"Nous ne pensons pas qu'il nous appartienne de trouver des solutions aux problèmes africains. Notre rôle consiste essentiellement à soutenir les forces de changement qui, en Grande-Bretagne et dans les États africains, sont pour la loi de la majorité," a-t-il dit.

Par ailleurs, M. Young a estimé qu'"il fallait soutenir" le Front patriotique de MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo car "ce sont les seuls qui peuvent mettre fin aux combats".

"Ils doivent être partie à tout règlement réaliste mais cela ne signifie pas nécessairement que tout gouvernement futur doit être composé exclusivement de ces groupes", a-t-il souligné.

UQAM Suite de la page 3

devront décider aujourd'hui des objectifs de leur protocole de retour au travail, les négociateurs des deux parties se sont rencontrés hier pour "explorer" le terrain dans ce domaine. À cause de l'importante réunion syndicale prévue pour aujourd'hui, aucune rencontre n'a toutefois été prévue entre les représentants des deux groupes.

Pendant que le SPUQ se préparait pour un dernier round de négociation, les enseignants de cégeps, qui devaient débrayer pour appuyer leurs collègues de l'UQAM, retardaient l'application des mandats de grève. "On a tout mis ça au frigo au cas où ça pourrait servir plus tard", a expliqué un porte-parole syndical.

L'ANEQ, qui avaient recommandé à ses membres de débrayer en appui aux étudiants de l'UQAM, a suspendu elle aussi son mot d'ordre. L'association nationale était imitée par les étudiants de

au fil des mots

Vaugelas et l'usage

par Louis-Paul Béguin

Après Malherbe, et parmi les grands théoriciens de la langue française, il y eut Vaugelas. Ce digne homme, timide et fort dévot, fut le serviteur infatigable de la langue française. Il écrivit un recueil qui eut le plus grand succès: *Remarques sur la langue française*. Sa théorie dans le fond était simple. On ne doit pas légiférer sur la langue. On ne doit pas faire de lois pour la réglementer. L'usage est roi en matière de langue. (J'aime bien Vaugelas, personnellement, car moi aussi je crois que l'usage est souverain, il faut en tenir compte. Mais bien sûr, il y a un bon et un mauvais usage. Il faut, en outre, faire attention à l'évolution de la langue qui se transforme constamment. On ne doit pas fixer l'usage d'un terme qui est encore en pleine croissance. Par exemple, de nos jours, peut-on dire que l'emprunt *marketing* est passé dans l'usage universel? Peut-être. On le voit dans les textes français, bien sûr. Mais cet emprunt va-t-il se maintenir? Bien fol serait ce

lui qui l'affirmerait. Le mot *caféteria* est passé dans l'usage. Il s'est francisé, c'est fait. D'autre part, quand changera le fait de civilisation qui l'a rendu nécessaire, que les gens seront fatigués des cafétérias, qu'on n'en verra plus dans nos villes et qu'on adoptera une autre façon de se restaurer, le mot *caféteria* ne sera plus qu'un souvenir de linguiste. C'est ainsi.)

L'oeuvre de Vaugelas va faire école. Ses *Remarques* feront l'objet d'une étude de la part de la célèbre Académie française, fondée par Richelieu en 1635 et qui commence à travailler. Les débuts furent pénibles, mais courageux.

Oui, Armand Duplessis de Richelieu, le Grand Cardinal, est le père de cette Académie française qui tient, de nos jours encore, des réunions périodiques "sous la Coupole", à Paris. Richelieu a dit souvent: "Avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on peut faire le procès du plus innocent".

Ce qui n'était pas rassurant pour les futurs Académiciens. Leurs déboires allaient commencer.

sciences sociales de l'université de Montréal et par les professeurs des universités du Québec à Trois-Rivières et à Rimouski.

LÉGER Suite de la page 5

Québec, l'indépendance est possible et nécessaire, mieux elle est vitale; pour le Canada et le Québec, l'indépendance de celui-ci va dans l'intérêt moral et matériel des deux parties, parce qu'elle est la condition obligée de leur association.

Socialement juste, économiquement libre, culturellement progressive, politiquement souveraine, la nation québécoise de demain retrouvera, sur tous les plans, l'élan créateur qu'on ne saurait attendre d'un peuple diminué. Accédant enfin à la normalité, elle pourra vivre pleinement et se réaliser dans sa langue, selon sa culture propre, et, refermant l'immense parenthèse ouverte en 1760, incarner une forme originale d'être et de coopérer en Amérique du Nord, aujourd'hui. Peut-être se trouver pour ce peuple entreprise plus exaltante? N'est-ce point la seule qui soit justement propre à le mobiliser et, surtout, à proposer enfin à la jeunesse québécoise quelque chose qui peut encore s'appeler un idéal et qui la provoque à un dépassement permanent? C'est tout ensemble une oeuvre de foi et de raison, un choix accordé aux plus hautes exigences de notre époque, réconciliant le devoir d'être et celui de coopérer, bref une démarche inscrite dans le nouvel humanisme qu'appelle notre temps, inscrite aussi dans une perspective chrétienne, essentielle au devenir de ce peuple.

Dénonçant la vieille formule galvaudée selon laquelle "la politique est l'art du possible" (et qui a couvert, partout, combien d'abdications et de renoncements!), Malraux y substituait magnifiquement celle-ci: "la politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire". Par le référendum, le peuple québécois rendra enfin possible sa nécessaire souveraineté, et lui ouvrira l'accès à toutes les formes essentielles du progrès.

Pendant deux à trois ans, l'existence du peuple québécois va être dominée par cette question capitale. Puisse le débat être à la hauteur de l'enjeu. Puisse surtout chacun avoir clairement conscience

qu'il ne s'agit pas d'un combat entre patris mais du destin de la patrie. Une patrie qui pour la première fois, et peut-être la seule, va voir la chance de cesser d'être simple objet de l'histoire pour en devenir un sujet actif, comme toute nation normale. Cela ne va pas sans quelques risques mais cela comporte toutes les promesses, et d'abord celle de la dignité. Cela s'appelle aussi l'honneur de vivre, qui se confond avec la raison de vivre.

WAGNER Suite de la page 5

pense que la sécession du Québec pourrait se faire sans remuer d'émotion et sans soulever d'amertume dans le reste du pays. Le divorce sans douleur n'est qu'un mythe. On ne peut pas détruire un pays sans laisser derrière soi des rancœurs et des ruines, malgré la sérénité que l'on dit vouloir mettre dans les procédures de divorce. Les passions humaines sont aussi des réalités. Il ne faudrait pas en sous-estimer la virulence et la nocivité potentielles.

La Confédération canadienne, malgré ses fautes, reste une oeuvre remarquable dont les mérites, les avantages et les réussites inspirent le respect et, à certains égards, l'admiration. Elle est, somme toute, une tentative réussie de faire cohabiter dans l'harmonie deux peuples jadis ennemis. Qu'il y ait eu des injustices criantes, des frictions déplorables, des éruptions de sectarisme, on ne saurait le nier. Mais, comme le disait en 1967 Lester B. Pearson en parlant des Pères de la Confédération: "Ils ont fait plus grand qu'ils ne le pensaient eux-mêmes".

Il nous appartient, à nous les fédéralistes du Québec, de le rappeler à ceux qui seraient tentés par le romantisme du risque et le rêve d'une "libération" hypothétique.

Quant aux anglophones du reste du pays, M. Grace, dans la conférence dont j'ai parlé plus tôt, exprimait le sentiment d'un grand nombre quand il disait:

"Mon vœu, c'est que l'on puisse jamais dire que le Québec s'est séparé parce que le Canada anglophone a refusé de faire un pas de plus ou a manqué de compréhension, de justice ou de générosité".

Inversement, en cette heure critique de notre histoire, ce vœu s'adresse aussi à la collectivité francophone du Québec.

Information: Québec aura sa part de problèmes

par Louis-Gilles Francoeur

Le débat qui s'amorce au sein du monde de l'information sur l'intégration totale ou partielle des salles de rédaction déborde, par plusieurs aspects, le domaine des relations de travail et des conventions collectives en voie d'être négociées à Montréal-Matin, à La Presse et au Soleil.

Jusqu'ici, des précédents ont été posés dans la voie de l'intégration, qui ne rendront pas la tâche facile aux syndicats qui voudront endiguer le phénomène.

Au Journal de Montréal, de la chaîne Péladeau, les deux-tiers de la matière produite quotidiennement à Montréal sont acheminés vers le Journal de Québec. Il faut parler aux journalistes de cette entreprise, pour réaliser à quel point ils sont fiers d'être l'un d'un bout à l'autre de la province, et par ailleurs réaliser à quel point la formule des super-vedettes, en gestation au Soleil, aura pour principaux adversaires les journalistes eux-mêmes, du moins la minorité susceptible d'être ainsi consacrée et rémunérée en conséquence.

L'information électronique a elle aussi franchi de nombreux pas en ce sens, qu'il s'agisse de réseaux privés ou publics.

Individualistes par profession, les journalistes sauront-ils faire leur autocritique et envisager le problème d'intérêt général soulevé par leurs collègues de Power Corporation? Telle est à tout le moins la question fondamentale que se posent les responsables de la Fédération nationale des communications (CSN) et les responsables locaux des syndicats-pionniers dans ce domaine.

Le débat sur la concentration des entreprises de presse s'est limité, jusqu'ici, aux aspects économiques de la question. Du moins au Québec. Le gouvernement Bourassa avait convoqué la Commission parlementaire sur la presse pour examiner les transactions entourant la vente de Montréal-Matin à Power, et celle du Soleil à Jacques Francoeur. Le débat sur les effets de cette concentration, examinés à la lumière des principes anti-trust, a toutefois été escamoté.

Un projet de loi a bel et bien été préparé par l'ancien gouvernement mais, les

crises passées, on l'a laissé s'empoussiérer lentement sur une tablette.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec s'est intéressée à la question. Devant un problème aussi concret et aux échéances rapides, l'absence de pouvoirs de cet organisme a renvoyé la balle dans le camp syndical. À la FNC, le nouveau président, M. Maurice Amram, se dit favorable aux initiatives syndicales dans le domaine professionnel.

Mais, dans la mesure où la diversité et la liberté de l'information constituent en quelque sorte un bien collectif plusieurs dirigeants syndicaux pensent que certains corollaires du problème relèvent de l'Assemblée nationale, qui compte au moins cinq députés issus des milieux de l'information.

Un négociateur syndical, qui polit présentement ses clauses en vue de freiner la vente et l'achat de textes pour faire échec à l'uniformisation de l'information dans son entreprise, se dit d'avis "qu'il faut absolument régler le problème à sa racine, soit démembrer les cartels sous peine d'être aux prises avec un problème permanent." De toute évidence, les syndicats de journalistes ne vont pas se mettre à négocier le démembrement des entreprises de presse, un problème dont la solution appartient de toute évidence au gouvernement.

Pour un autre représentant syndical, "les précédents sont déjà si nombreux, en information écrite et surtout télévisée, qu'il faut une refonte de la loi de l'information en vue d'obliger les entreprises de presse à des standards précis".

Un autre précise que "Le CRTC, qui s'occupe de contourner les films et les chansons étrangères dans la programmation, n'a jamais voulu définir le moindre standard pour l'information. Il laisse des postes de radio en grève informer leur auditoire grâce à des cadres qui n'ont souvent aucune expérience en information et qui usurpent ainsi le titre de professionnels. On chloroforme ainsi des populations dans un domaine bien plus névralgique que les films ou la chansonnette. Je pense que la loi de l'information, de compétence québécoise, devrait fixer elle-même des standards non seulement pour limiter l'activité des réseaux, mais aussi pour éviter les fraudes professionnelles comme on en a vu récemment à Sainte-Agathe pendant de longs mois et à CJRS, actuellement en grève. Ce serait une occasion privilégiée pour le gouvernement québécois d'occuper un champ de compétence qui lui appartient en propre dans le secteur de l'information".

D'autres corollaires relèvent de l'Assemblée nationale. Si les journalistes ont l'intention de contrer l'uniformisation de l'information politique des agences privées créées de toute pièce pour alimenter un réseau précis, plusieurs souhaitent une redéfinition du travail actuellement effectué par la Presse canadienne. Le caractère coopératif de cette agence, propriété des journaux qui utilisent ses services, empêche toutefois la naissance d'une dynamique professionnelle étrangère aux journaux qui la financent. De là à revendiquer la création d'une agence de presse nationale québécoise, aux standards d'éthiques comparables à des organismes comme le BBC en Angleterre, il n'y a qu'un pas, franchi par plusieurs.

"L'information de la Presse canadienne est aseptisée par les formules typiquement anglo-saxonnes du "cold facts", qui étouffent souvent la dimension analytique des informations. On a vu des textes de la PC écrits en français à Québec, traduits en anglais pour le réseau, et retraduits par la suite pour les journaux et la radio. Nos journaux sont la plupart du temps alimentés par des traductions. On y met n'importe quoi pourvu que ça remplisse les pages", dit un journaliste impliqué dans cette négociation. Ce dernier souhaiterait une agence véritablement québécoise qui reproduirait des textes écrits "non seulement avec des mots, mais dans une mentalité qui nous est propre".

Le défunt quotidien Le Jour doit une grande part de son échec aux difficultés

de distribution. Tous les petits journaux au Québec connaissent des problèmes majeurs à ce niveau. "Si on se bat pour maintenir la diversité de l'information, il faut être cohérent et se dire que les journaux produits devraient pouvoir être livrés aux lecteurs, un luxe de grands quotidiens pour l'instant," ajoute pour sa part un autre représentant syndical.

En France, la plupart des journaux sont actuellement distribués par une agence nationale de distribution, qui empêche les grands de dominer leurs concurrents en obligeant ces derniers à recourir à leurs services. Actuellement au Québec, seuls *The Gazette* et *Le Devoir* ont regroupé leurs distributions — et ce, partiellement. L'opération distribution est présentée la plus onéreuse de toutes, si l'on considère la part qu'elle gobe dans le prix payé par les lecteurs.

Enfin, le Québec, principal producteur de papier au Canada, n'est pas assuré qu'il pourrait s'approvisionner en papier journal en cas de pénurie. Les clients américains, plus solides sur le plan financier, pourraient techniquement obtenir la priorité par des prix plus élevés. Le gouvernement Duplessis avait préparé un projet de loi garantissant un approvisionnement prioritaire au Québec. Il dort encore sur les tablettes. On est loin, dans ce domaine, d'un système de tarifs préférentiels pour les journaux de la province, obligés de soutenir le prix offerts par les Américains.

La bataille syndicale, amorcée par Le Soleil, et suivie bientôt par La Presse et le Montréal-Matin, pour maintenir la diversité d'information au Québec, déborde essentiellement sur ces problèmes. Il faut non seulement garantir l'autonomie des rédactions mais offrir à l'information un contexte favorable à sa diffusion. En ce sens, les tranchées actuellement creusées par ceux qui veulent enrayer l'uniformisation de l'information, pourraient rapidement s'allonger jusqu'à l'Assemblée nationale.

NÉCROLOGIE



Frère Marcel ROYER, O.C. (Marcel-Ladislas)

Le 6 février 1977 est décédé à Hull le Frère Marcel ROYER, O.C. (Marcel-Ladislas), âgé de 62 ans et 6 mois.

Né à Hull, le 18 août 1914, de Narcisse ROYER et d'Alexandrine NADEAU, il prit l'habit religieux chez les Frères des Ecoles chrétiennes, à Laval-des-Rapides le 15 août 1930 et s'engagea ensuite définitivement le 1er août 1939.

Jusqu'à ces dernières années, il fut un professeur remarquable dans différentes localités telles que Montréal (Ste-Brigitte et Maisonneuve), Laval (St-Jean-Eudes et Petit-Notre-Dame), Longueuil (Collège), Lachine (Piché) et St-Jérôme (Collège).

De plus, il se dévoua très activement dans les mouvements d'action catholique et dans ces derniers temps, d'organismes de bienfaisance et d'apostolat.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, ses frères, Joseph, de Hull et Louis, de Québec; une soeur, Mme Robert Crevier (Cécile) de Hull.

La dépouille mortelle est exposée au salon Legault, 81, rue St-Laurent, Hull. Les funérailles auront lieu à 2 h 00 p.m. mercredi le 9 février à l'église N.-Dame de la Guadeloupe, 30, rue St-Onge, Hull. L'inhumation aura lieu au lot des F.E.C. au cimetière Notre-Dame, à Vanier.

SESSIONS DE FORMATION de Soir

MÉTHODE ET MESURE DU TRAVAIL	15 février au 17 mars 77 11 avril au 11 mai 77 29 mars au 2 juin 77
Implantation Observations instantanées Etude des systèmes & procédés administratifs	
PLANNING ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	15 février au 17 mars 77 29 mars au 28 avril 77 15 février au 17 mars 77
Méthode du cheminement critique (CPM) Gestion des inventaires Contrôle des coûts	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	14 février au 16 mars 77 29 mars au 28 avril 77 9 mai au 8 juin 77 15 février au 17 mars 77
Administration des salaires Relations patronales-syndicales II Arbitrage de griefs Formation des préposés à la gestion du contrôle des pertes par accident Rôle d'un formateur Analyse des besoins de formation Gestion et stratégie de la formation	
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	14 février au 16 mars 77 14 au 28 février 77 2 au 16 mars 77 28 mars au 27 avril 77 28 mars au 27 avril 77 9 mai au 8 juin 77 9 mai au 8 juin 77
Plans d'échantillonnage I Inspection Gestion de l'inspection Plans d'échantillonnage II Introduction à la fiabilité Éléments à la métrologie Gestion de l'assurance qualité II Contrôle statistique de la qualité II	

Pour information:
(514) 866-5393
685 Cathcart, 4^e étage
Montréal, P.Q. H3B 1M6

L'usine d'épuration de l'Outaouais: Morin n'a pas changé d'avis

L'affaire du contrat pour la construction d'une usine d'épuration desservant Gatineau-Hull-Aylmer avait donné lieu, la semaine dernière, à une lettre de M. Pierre Juneau, président de la Commission de la capitale nationale, lettre adressée à M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales. Celui-ci a rendu publique hier la réponse qu'il a fait tenir ces jours derniers à M. Juneau et dans laquelle il reste sur ses positions: il recommande encore qu'un nouvel appel d'offres soit lancé pour l'ensemble de l'usine d'épuration.

Voici le texte de la lettre de M. Morin.

Cher monsieur Juneau, C'est avec quelque étonnement que j'ai reçu votre télex du 31 janvier 1977, transmis au moment même où il était déposé à la Chambre des Communes à Ottawa, et dans lequel vous insistez pour que soit accordé à la firme V.K. Mason le contrat de construction de la première phase de l'usine d'épuration dans l'Outaouais.

Vous comprendrez d'autant plus mon étonnement que les membres du comité technique, dont les deux représentants de la Commission de la Capitale nationale, ont unanimement décidé, lors de leur réunion du 26 janvier 1977, de recommander le lancement d'un nouvel appel d'offres sur un projet révisé.

Outre le fait que votre intervention du 31 janvier vient contredire après coup la position exprimée la semaine précédente par vos représentants au comité technique, je trouve également curieuse la coïncidence entre votre télex du 31 janvier et la lettre qu'adressait le lendemain l'entreprise V.K.

Mason à la Communauté régionale de l'Outaouais (C.R.O.). Cette lettre annonçait que V.K. Mason avait obtenu d'une institution financière un nouveau prolongement du cautionnement de sa soumission jusqu'au 4 février.

Vous semblez principalement vouloir mettre en doute la portée pratique de l'arrêté en conseil no. 2380 de 1961 qui réglemente l'attribution des subventions du gouvernement du Québec pour fins de construction. Vous prétendez que cet arrêté n'a pas été négocié et, plus précisément, qu'il n'a pas été ratifié par les arrêtés no. 1578 du 30 avril 1971 et no. 485-76 du 17 février 1976. Ces deux arrêtés valident, au nom du Québec, l'entente générale de 1971 et l'entente complémentaire de 1976, en vertu desquelles la C.R.O. obtient de Québec, et d'Ottawa l'aide financière dont elle a besoin pour construire une usine régionale d'épuration et un réseau d'intercepteurs d'égouts.

Les motifs que vous invoquez me paraissent discu-

tables. Pourquoi, en effet, un règlement déjà édicté depuis longtemps par un arrêté en conseil et appliqué depuis des années deviendrait-il soudainement un obstacle, sous prétexte qu'il n'aurait pas été négocié entre les représentants fédéraux et provinciaux et ratifié par les arrêtés validant les ententes intergouvernementales? Pourtant, ce règlement était connu et jamais auparavant il n'avait été mis en cause. Il allait en quelque sorte de soi.

Prenez, par exemple, le cas de l'entente de 1972 sur l'amélioration du réseau routier dans la région québécoise de l'Outaouais. Cette entente permettait la réalisation de travaux dont le coût, maintenant évalué à \$300 millions, est assumé à parts égales par Ottawa et par Québec. Cette entente a été validée en 1972 par l'arrêté en conseil no. 2243.

Or, l'arrêté no. 2380 de 1961 que vous remettez maintenant en cause n'avait pas été négocié entre Québec et Ottawa, pas plus qu'il n'avait été ratifié par le nouvel arrêté. De plus, depuis 1972, des contrats totalisant \$85 millions ont été accordés par le ministère québécois des Transports dans le cadre de cette entente et, pour chacun des contrats accordés, l'arrêté en conseil no. 2380 a été appliqué avec le consentement explicite de la C.C.N.

Il est donc évident, face à ces faits, que l'arrêté en ques-

tion n'a jusqu'ici jamais été l'objet de négociations entre les représentants de Québec et d'Ottawa. Il est également clair que, pour être appliqué, aucun besoin n'était, jusqu'ici, de le mentionner dans le texte des ententes, pas plus d'ailleurs qu'il n'était et n'est nécessaire de faire allusion, dans de telles ententes, à l'ensemble des lois, politiques et règlements du Québec. Ce qui revient à dire que l'application de l'arrêté no. 2380 fait depuis longtemps partie des règles du jeu. Je m'étonne donc que vous vous opposiez subitement à son application. Puis-je vous demander pourquoi?

Par ailleurs, je vous rappelle que, dans le présent cas, la soumission présentée par le plus bas soumissionnaire comportait des irrégularités d'ordre juridique qui, de l'avis de nos conseillers du ministère de la Justice, empêchaient le gouvernement québécois d'autoriser l'octroi du contrat à cette entreprise, indépendamment de la question du lieu de sa principale place d'affaires.

Toutefois, pour éviter de pénaliser ceux qui ont participé de bonne foi au premier appel d'offres, dont le formulaire ne contenait pas d'indications spécifiques sur la place d'affaires, je soumettrai à l'approbation du Conseil des ministres un amendement à l'arrêté no. 2380 visant à sus-

prendre, pour ce cas très précis, l'application de l'article ayant justement trait à la principale place d'affaires. J'ai déjà d'ailleurs annoncé cette intention dans un communiqué rendu public le 21 janvier. Toutes les autres dispositions de l'arrêté continueront cependant à s'appliquer.

Cette façon de procéder permettra à ceux qui ont déjà investi dans la préparation de soumissions de leur chance et ainsi recevoir un traitement équitable, compte tenu du fait, qu'au moment de l'appel d'offres original, en septembre dernier, les conditions d'accès aux contrats (droits de soumissionner) n'avaient peut-être pas reçu tout l'éclairage nécessaire.

Ce sont tous ces faits qui ont, en réalité, amené le comité technique à suggérer de procéder à un nouvel appel d'offres pour l'ensemble du projet de l'usine régionale, suggestion qui a été acceptée unanimement par le comité, à sa réunion du 26 janvier. Je vous rappelle que deux de vos représentants y participaient.

Au surplus, je me permets de vous signaler que, dans le procès-verbal de cette réunion, il est dit notamment que "la formule de soumission sera préparée de façon à permettre aux entrepreneurs de soumissionner sur les différents lots, permettant ainsi à

plus de soumissionnaires de soumissionner et d'obtenir de meilleurs prix".

Vous vous inquiétez toutefois des délais additionnels que, selon vous, pourrait entraîner la proposition de lancer un nouvel appel d'offres pour l'ensemble du projet de l'usine d'épuration. Il me semble plutôt que la façon de procéder initiale-

ment retenue impliquait des délais entre chacune des phases des travaux, alors qu'en procédant par un seul appel d'offres pour la totalité du projet, on réussira, dans une large mesure, à les réduire dans l'ensemble.

Dans cette perspective et précisément pour réduire les délais que vous craignez et pour gagner du temps, je vous

invite fortement à accepter la recommandation que nous fait le comité technique de procéder, le plus rapidement possible, à un nouvel appel d'offres pour l'ensemble de l'usine d'épuration.

Veuillez agréer, cher monsieur Juneau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,
Claude Morin

La drogue, problème préoccupant

GENEVE (AFP) — L'Organe international de contrôle des stupéfiants souligne dans son rapport annuel, publié jeudi à Genève, que le problème de la drogue reste préoccupant dans le monde occidental.

Voici les principaux points de ce rapport en 30 pages:

"On a assisté à des substitutions des sources d'approvisionnement plutôt qu'à des diminutions. La demande est loin d'avoir diminué et continue à poser des problèmes nombreux et complexes".

"Il existe une production d'opium non soumise au contrôle, et formellement illicite, soit que les gouvernements ne soient pas en état d'exercer leur pleine autorité sur les régions de culture, soit que la vente de l'opium illicite constitue l'unique source de revenus en espèces pour les

cultivateurs."

L'OICS signale "l'apparition toujours plus fréquente d'héroïne sur le marché illicite en Europe occidentale. Elle provient d'Asie du Sud-Est et pour une large part de Birmanie et Thaïlande. Elle transite surtout par la péninsule malaisienne. Amsterdam continue d'être le principal centre de distribution en Europe de l'Ouest".

"Les autorités mexicaines poursuivent résolument leurs efforts pour éliminer la culture illicite du pavot d'opium et du cannabis. Une large part des opiacés et du cannabis est destinée aux États-Unis.

"En Amérique du Sud, la surproduction des feuilles de coca subsiste et donne lieu à un trafic considérable et les quantités de cocaïne disponibles sur le marché illicite seraient très importantes."

"En Turquie, l'interdiction de la production d'opium est strictement respectée et aucun gouvernement n'a signalé que de l'opium d'origine turque ait été saisi dans le trafic illicite."

"Après une succession de mauvaises récoltes, il apparaît que le potentiel de production illicite des opiacés est maintenant bien plus important que par le passé, mais il faudra un certain temps pour reconstituer les stocks à un niveau convenable."

Rien ne sert de conduire.
Il faut marcher à point.



Recombinaisons génétiques

La Californie veut légiférer

par Gilles Provost

SAN FRANCISCO — L'État de Californie vient d'entreprendre l'étude d'un projet de loi destiné à régir toutes les expériences de recombinaisons génétiques effectuées sur son territoire, annonçait hier le New York Times.

Si ce projet de loi est adopté, la Californie sera le premier gouvernement à intervenir par législation dans ce dossier qui divise présentement la communauté scientifique mondiale.

Selon ce projet de loi, tous les laboratoires qui effectuent des recherches dans ce domaine devraient fournir une liste complète de leur personnel, dévoiler tous les détails de leurs travaux et permettre des visites d'inspection régulières.

On prévoit aussi des amendes de \$500 et la fermeture du laboratoire en cas d'infraction. Déjà, sa présentation suscite des débats animés et les parlementaires ont formé un comité pour étudier cette question en détail.

Au Canada, le Conseil de recherches médicales a rendu public, la semaine dernière, un projet de directives prescrivant les mesures de sécurité auxquelles devront se soumettre tous les chercheurs subventionnés qui effectuent des travaux sur les recombinaisons génétiques. La seule sanction que peut édicter ce conseil est cependant l'interruption des subventions de recherche. Il n'a donc aucune autorité sur les laboratoires industriels ou sur ceux des autres agences gouvernementales. Il en va de même aux É.-U.

C'est cette lacune que veut combler le projet de loi de la Californie: dorénavant, tous les laboratoires seraient astreints aux mêmes règles. Jusqu'à maintenant, aux États-Unis, les industries pharmaceutiques et les autres laboratoires industriels ont refusé de se soumettre aux "guidelines" américains qui interdisent des expériences à grande échelle.

Les expériences de recombinaison génétique impliquent l'introduction artificielle, dans un organisme quelconque, de gènes provenant d'une cellule complètement différente. Ces expériences peuvent évidemment faire faire des pas de géant à la science et ouvrir la voie à des progrès médicaux et industriels qui laisseraient parfois bien des auteurs de science-fiction... mais elles peuvent aussi rendre possible la libération dans l'environnement de micro-organismes absolument inédits qui pourraient susciter des désastres écologiques ou déclencher des épidémies dévastatrices.

Dans ce dossier, la principale difficulté vient du fait que seulement une partie des dangers est facilement prévisible (par exemple lorsqu'on introduit des gènes provenant de microbes dangereux) tandis que le reste n'est encore que spéculation. Les partisans de la prudence soulignent pourtant que ce serait de la folie d'attendre une catastrophe pour décider si le danger est sérieux.

Les applications médicales, industrielles, militaires ou écologiques de ces recherches sont telles que les pays ne veulent pas restreindre inutilement de tels travaux sur leur territoire sans raison sérieuse.

Faites vite d'ici le 1^{er} mars, car l'argent ça se gagne durement. Pas vrai?

Pour éviter de jeter votre argent par les fenêtres en payant trop d'impôts, souscrivez, d'ici le 1^{er} mars, à nos régimes d'épargne-logement ou d'épargne-retraite SERVI; vous pourrez ainsi déduire de votre revenu imposable de 1976 vos contributions à l'un ou l'autre de ces régimes, jusqu'à concurrence du montant autorisé par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Chez nous, à la Banque de Commerce, c'est ce que nous appelons être bien SERVI (Sachez Épargner

et Réduire Vos Impôts).

En réalité, vous épargnez doublement, puisque vous mettez de l'argent de côté pour l'avenir (en vue de l'achat d'une maison ou de votre retraite) et réduisez votre revenu imposable.

Vous pouvez souscrire à un régime SERVI en tout temps, mais si vous ne voulez pas payer inutilement

de l'impôt pour l'année 1976, voici votre dernière chance de le faire d'ici le 1^{er} mars.

Ne tardez pas trop. Venez nous en parler et nous vous expliquerons comment fonctionnent nos régimes et pourquoi ils peuvent vous aider à épargner.

Votre revenu de l'an dernier vous paraît-il déjà de l'histoire ancienne? Et pourtant, ce que vous en ferez aura peut-être une influence décisive sur votre avenir.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

LIQUIDATION

de tout nos vêtements - pour faire place aux nouveautés printanières.

Nous offrons des réductions de 40-50-75% et plus sur nos robes, jupes, coordonnés, costumes, impermeables, manteaux, chandails.

Exemples:

Robes chemisiers jersey laine non doublées
Rég. \$60, pour \$20.

Robes jersey coton/rayon de marque connue
Rég. \$90, pour \$25.

Robes jersey coton/rayon de marque connue
Rég. \$90, pour \$45.

Jupes gabardine non doublées quatre saisons
Rég. \$30, pour \$10.

Costumes coordonnés lavables
Rég. \$90, pour \$25.

Impermeables non doublés
Rég. \$70, pour \$35.

Haute Couture Carla inc.
521, rue Bélanger

(coin Chateaubriand)

Tél.: 270-1182

Lise Payette

par

RENÉ ROWAN

Après deux mois d'un mutisme presque absolu, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, qui est aussi responsable de la Condition féminine au Québec, Mme Lise Payette, a enfin accepté de rompre le silence.

Dans une entrevue de plus d'une heure accordée au DEVOIR, ces jours derniers, elle a livré ses premières impressions depuis son arrivée à l'Assemblée nationale, sur la façon dont elle entend travailler, son rôle au sein du Conseil des ministres.

Sur le travail abattu depuis le 26 novembre, elle reste très discrète. Elle veut bien nous faire part de ses grandes priorités, mais elle se garde d'en dévoiler les détails... "c'est encore trop tôt". Des promesses, elle ne veut pas non plus en faire; elle préfère expliquer comment elle compte intervenir.

"Quand on me demande: qu'est-ce que vous faites, vous ne parlez plus? je réponds: non, je travaille. J'ai tellement parlé longtemps que j'avais besoin de me taire... presque de me recueillir parce que tout ça est arrivé très vite. Ça ne veut pas dire que je ne parlerai plus jamais... mais j'ai pensé qu'il valait mieux pour l'instant travailler plutôt que parler. En deux mois, j'ai l'impression d'avoir vécu un an de vie tellement j'ai fait de choses depuis que je suis là."

Calmé, serein, modérée dans ses propos tout en gardant son franc parler, elle prend le temps de nous accorder cette entrevue même si elle est pressée de retourner au plus tôt à Québec où des "affaires urgentes" l'attendent... "Je dois être là cet après-midi sans faute", implorait-elle presque en demandant à son entourage de trouver un moyen, n'importe lequel, pour la ramener dans la Vieille capitale, la route entre Montréal et Québec étant fermée en raison d'une poudrière persistante.

"Ceux qui croyaient que j'allais continuer à être 'Appellez-moi Lise' en politique se trompaient largement... je pense être équipée pour faire ce que j'ai à faire."

Le Conseil du statut de la femme

Son abolition signifiera un changement profond de la condition féminine au Québec

Le ministre responsable de la situation de la femme au Québec, Mme Lise Payette, sera en paix quand elle pourra abolir le Conseil du statut de la femme.

"Cela voudra dire que nous aurons accompli notre tâche... nous pourrions alors nous saborder parce que l'intégration des femmes à la société sera chose faite."

Si elle est confiante, le ministre est également réaliste. "Je souhaiterais de tout coeur que ce soit dans les quatre prochaines années, mais il n'est pas sûr que cela soit possible."

Présidé depuis les débuts par Mme Laurette Robillard, cet organisme consultatif composé de 10 membres a été créé par le gouvernement Bourassa en juillet 1973. Il a pour mandat de donner au premier ministre ou au ministre désigné son avis sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. Il peut également, avec l'approbation préalable du ministre, entreprendre l'étude de toute question qui relève du domaine de l'égalité et du respect des droits et du statut de la femme et faire les recherches qu'il juge nécessaires.

Avant le 15 novembre, c'était un homme qui était responsable du Conseil. Ce n'est qu'après mûre réflexion que Mme Payette en a accepté la charge "car je ne veux pas que ma présence nuise à la cause des femmes et vice-versa", mais elle a aussi demandé au premier ministre de bien réfléchir en lui faisant remarquer que "peut-être qu'après tout on a raison de nommer des hommes comme ministres responsables si on ne veut pas avoir d'ennuis avec le Conseil".

Ses préoccupations, à elle qui continue la lutte entreprise il y a 15 ou 20 ans, sont très près de celles des femmes du Conseil. "A cause de cela, note Mme Payette, je vais probablement être plus 'tannante' comme ministre responsable que ceux qui m'ont précédée... je ne veux pas que ça reste un Conseil qui ne serve à rien, je ne veux pas que ce qui se fait là comme travail soit laissé sur les tablettes".

Le premier ministre est prévenu, poursuit-elle: "Je n'ai pas pu lui dire comme un autre ministre aurait pu le faire... 'je vais vous garder ça tranquille'. Si ça doit ébler, je suis d'accord; si ça doit créer des problèmes, évidemment je vais véhiculer les problèmes, mais je ne suis pas celle à qui on va confier de garder le Conseil en paix".

Mme Payette ne mâche pas ses mots, pas davantage aujourd'hui qu'hier: "Le Conseil du statut de la femme a été créé pour calmer des attentes de la part des femmes. On s'est dit, au gouvernement, qu'en leur donnant un Conseil, en canaliserait les problèmes ce qui mettrait un frein aux demandes qui se faisaient de plus en plus pressantes à l'époque. Et puis, on a fait en sorte que ça fonctionne plus ou moins... Je n'accuse personne, je ne dis même pas que ça est volontaire, mais on s'est toujours arrangé pour que le Conseil ne soit pas vraiment fonctionnel".

Le ministre a bien l'intention que ça change et elle est persuadée qu'avec le nouveau gouvernement les choses vont changer et rapidement. À tel point qu'elle

Quand j'étais animateur, c'était une chose... maintenant que j'ai rompu avec cette partie de ma vie, vient autre chose. Il n'y a pas de raison que je sois la vedette de la politique, au contraire."

A-t-elle perdu cette agressivité qui était en quelque sorte sa marque de commerce?

"Je n'ai rien perdu du tout... je pense que je n'ai jamais été agressive. Mon agressivité était un outil de travail. En entrevues, ça prend ça souvent pour obtenir les réactions que l'on cherche. Je ne pense pas être agressive dans ma vie privée. Finalement, il y a peu de gens qui me connaissent... on connaît 'Appellez-moi Lise', on ne connaît pas la véritable personne."

Agressive, elle le sera encore au besoin, elle ne s'en défend pas. Il ne s'agira plus, précise-t-elle, d'une agressivité "professionnelle", mais d'un sain réflexe.

"Je vais certainement avoir des crises d'agressivité si je me sens lésée dans mes droits là où je suis maintenant... je ne vais pas me laisser marcher sur les pieds ni ici, ni ailleurs. Mais dans la mesure où je peux travailler avec les gens sur un pied d'égalité, il n'y a aucune raison d'être agressive."

Est-elle satisfaite de son initiation à la vie parlementaire?

La réponse vient spontanément, sans bavures: "J'ai trouvé la mini-session parfaitement ennuyeuse... c'est long, pénible, masculin et enfantin. J'ai été très sage, très présente pour constater par l'intérieur, cette fois, que l'Assemblée nationale, cette fois, que l'Assemblée nationale, avec une majorité d'hommes comme c'est encore le cas, a gardé inévitablement un petit côté 'cœur d'école'. Une réunion de femmes, c'est beaucoup plus sérieux qu'une réunion d'hommes, croyez-moi, j'assistais aux deux. On pourrait sauver la moitié du temps si on éliminait toutes les sottises pour la galerie."

On reproche souvent aux femmes de faire trop sérieusement ce qu'elles ont à faire, de manquer d'humour.

"Ces confrères me disent: 'Débar-

que... arrête...' À un moment donné, ils en ont assez et ont plus le goût de s'amuser que de travailler. Moi, je ne suis pas capable de prendre ça en riant... je trouve que c'est trop sérieux pour m'amuser. Je n'ai pas l'intention de changer et je ne vois pas pourquoi l'Assemblée nationale ne s'adapterait pas aux cinq femmes qui sont là... je suis convaincue que le jour où nous serons 15 au lieu de cinq à l'Assemblée nationale, ça prendra un tout autre ton."

Plusieurs se sont demandés ce que Lise Payette venait faire dans le domaine de la consommation, des coopératives et des institutions financières.

"Au cours des 15 dernières années, sans être devenue spécialiste dans quelque domaine que ce soit, j'ai eu la chance de toucher à beaucoup de choses. Mon expérience à Multi-Média, en tant qu'animatrice d'une émission télévisée à Radio-Québec — Mêle-vous de vos affaires —, m'a permis de me recycler. J'ai été en contact avec toutes les associations de consommateurs, tous les groupes de citoyens. En plus, je suis moi-même une consommatrice... c'est déjà une très bonne préparation. Je me sens parfaitement en mesure d'entrer de plein pied et sans aucune difficulté dans la préparation d'une loi de protection du consommateur. Je me sens également à l'aise dans le domaine des corporations."

"Les institutions financières, c'est autre chose... c'est vrai que ma spécialité, ce ne sont pas les banques... cela ne veut pas dire que je suis trop bête pour comprendre ce qui se passe. Je suis allée à la Bourse... mais par curiosité, comme journaliste, j'y étais déjà allée avant pour voir comment ça fonctionnait. Il n'y a rien de mystérieux là-dedans... ce sont les hommes qui entretiennent le mystère."

Elle n'hésite pas à affirmer que ça reste difficile pour une femme en politique.

"Le public va encore aller vers un homme pas connu plutôt que vers une femme pas connue. Une femme a presque besoin de faire ses preuves avant. On ne

demande pas la même chose à un homme."

Cinq femmes à l'Assemblée nationale, c'est une nette amélioration, mais c'est encore très peu. On ne peut encore crier victoire et Mme Payette en est bien consciente. "Nous avons fait une percée, mais nous en sommes encore à la notion de percée... ce n'est pas acquis que nous serons un jour plus nombreuses. Il ne faut pas penser que parce que nous sommes cinq, le reste viendra automatiquement."

Le travail est loin d'être fini. En fait, poursuit le ministre, "on n'a jamais vraiment pensé qu'il y aurait des femmes à l'Assemblée nationale... ça se vérifie par des petits détails... on vient d'annoncer qu'il y aura un barbier-coiffeur pour les hommes... pas pour les femmes."

Lise Payette est-elle féministe?

"Ça me fait peur, du féminisme professionnel. Féministe, on l'est quand on a affaire à un 'adversaire'... on est obligé de se battre. Plus l'adversaire est dur, plus le féminisme est radical. On a eu des mouvements syndicaux qui se sont radicalisés parce que le gouvernement était foncièrement antisyndical comme on a eu des mouvements féminins qui sont allés très loin parce qu'il n'y avait aucune ouverture."

En regard du Conseil du statut de la femme et d'Action-femme, le ministre n'est pas sûr que de faire passer les demandes des femmes par un canal dit féminin soit meilleur que d'avoir une voie qui va plus directement vers les ministères.

"Ma crainte dans tout ça, c'est qu'on fasse des femmes une catégorie d'êtres à part. Un important bout de chemin sera fait quand les femmes pourront utiliser, sur un plan d'égalité, les mêmes canaux que les autres."

Mme Payette est en vacances ces jours-ci. "Une petite semaine, mes premières vacances depuis l'ouverture de la campagne électorale... le temps de reprendre mon souffle avant d'entrer de plain-pied dans la session."



Mme Payette et...

● L'avortement

"Non, mes options n'ont pas changé. Il y a une chose, je pense, qu'il faut comprendre... c'est la différence entre quelqu'un qui n'est pas en politique et quelqu'un qui est en politique."

"J'ai longtemps dit que je suis pour l'avortement pour me rendre compte que les gens ne comprennent pas ce que je disais... j'ai alors commencé à dire que je suis contre l'avortement parce que l'avortement représente pour moi un moyen de dernier recours après avoir fait tout ce que l'on peut pour l'éviter. Les femmes sont tellement conscientes de la responsabilité de mettre un enfant au monde qu'elles vont même jusqu'à envisager l'avortement alors qu'elles savent qu'elles ne peuvent pas l'obtenir."

"Je pense que les hommes continuent d'avoir une attitude négative parce qu'ils craignent les abus... c'est parce qu'ils attribuent aux femmes une notion de moralité qu'ils ont eux-mêmes. L'enfant c'est elle... les hommes ne peuvent pas savoir ce que c'est que d'avoir un enfant dans son corps... s'ils le savaient, ils sauraient qu'on ne demande pas à se le faire enlever pour rien. Il n'y a pas de femmes qui jouent avec ça."

"Jusqu'à ce que la loi soit changée — elle le sera dès le début de la prochaine session — nous sommes obligés d'appli-

quer celle qui existe. En attendant, le Dr Lazure a l'intention d'établir des comités thérapeutiques dans tous les hôpitaux de la province et de voir à la composition de ces comités de façon à ce qu'ils répondent aux critères établis. Non seulement ils doivent être réceptifs, mais j'irais jusqu'à dire presque neutres. Il m'apparaît essentiel qu'on ne retrouve pas sur ces comités des gens qui se sont, depuis vingt ans, prononcés contre l'avortement ou qui ont écrit des articles dans ce sens. Il faudra faire appliquer la loi qui interdit la sollicitation dans les journaux auprès des femmes enceintes. Cette sollicitation engendre ce problème épouvantable de deux classes sociales: celle qui a les moyens d'obtenir un avortement aux États-Unis et celle qui ne les a pas. Il faut aussi que cesse cette autre injustice sociale qui fait que si vous parlez anglais au Québec, vous pouvez assez facilement obtenir un avortement dans un hôpital de langue anglaise, ce qui vous serait refusé dans les mêmes circonstances dans un hôpital de langue française."

"Parce que l'avortement constitue toujours un dernier recours, il m'apparaît également essentiel qu'on fasse tout ce qu'on peut pour l'éviter en mettant sur pied des cliniques de planification et en rendant disponible toute l'information nécessaire."

● La pension alimentaire

"J'ai horreur de ce mot... il faudra inventer un autre. Les femmes ont besoin d'une pension alimentaire, mais je souhaiterais qu'elles aient assez de fierté pour qu'elles n'en aient pas besoin toute leur vie. La solution serait peut-être une pension pour une période donnée, permettant ainsi à la femme de se recycler avant d'entrer sur le marché du travail... J'ai toujours pensé que cette réserve pour élever les enfants pourrait être versée conjointement par l'homme et la femme en fonction des revenus de chacun... il est évident que la femme qui gagne entre \$7,000 et \$8,000 par année ne paiera pas la même somme que l'homme qui dispose

de \$25,000 à \$30,000."

Qui devra établir le montant à verser par chacun?

"Idéaliste comme je suis, je dis que ça pourrait être fait par un homme et une femme adultes... mais il ne semble pas que tous le soient. Peut-être faudrait-il un tribunal spécialisé dans ce domaine. On parle d'un tribunal de la famille... je ne sais pas si c'est ce vers quoi il faut se diriger. Une chose est sûre, c'est que la situation telle qu'on la connaît présentement est inacceptable. Je ne peux toutefois promettre que des changements interviendront dès la prochaine session."

● Cooprix-Ipic

"C'est à pleurer! Ce qui m'affole, c'est de penser que deux organismes comme ceux-là — et je ne veux pas mettre leur bonne volonté en doute jusqu'à preuve du contraire — en arrivent à s'obliger, l'un l'autre, à envisager de disparaître à cause de problèmes qui se créent à l'intérieur de leurs rapports... Je trouve ça épouvantable quedes organismes qui ont tenu le coup dans des circonstances extrêmement difficiles se divisent au moment même où nous avons dans nos priorités de développer ce secteur. Je souhaite de tout coeur qu'ils parviennent assez rapidement à retrouver la raison pour laquelle ils exis-

tent qui est, de part et d'autre, la protection du consommateur. Qu'on cesse de mettre de l'avant ses intérêts particuliers! Qu'on en soit rendu là dans le cas d'organismes comme Cooprix et l'Ipic, c'est effrayant."

"Je ne pense pas qu'on puisse intervenir... les mouvements issus de la base doivent rester contrôlés par la base même si ça comporte des difficultés. On peut être des observateurs peints par certaines circonstances, mais je ne vois pas comment il pourrait y avoir des moyens d'intervention par le sommet... ce serait fausser le jeu."

● Tricofil

"La somme que nous venons d'investir, \$750,000, n'est pas fabuleuse pour l'expérience qui se fait à Tricofil. C'est une somme minime comparativement à d'autres investissements que le gouvernement a fait ailleurs. Ce qui est important, c'est l'aide technique que nous avons finalement réussi à débloquer. Cela veut dire que le plus grand problème de Tricofil — c'était devenu un véritable cauchemar — a enfin pu être résolu. Les ouvriers savent parfaitement faire leur métier, mais on ne peut leur demander, du jour au lendemain, de devenir des spécialistes de la mise en marché. Le problème de liquidité ne pourra jamais être réglé si le problème de marketing n'est pas d'abord réglé... c'est pour ça que nous croyons, cette fois-ci, avoir trouvé la

solution."

"À travers l'expérience de Tricofil, nous cherchons une solution au problème du textile au Québec... c'est pour ça qu'on dit toujours que Tricofil, c'est un projet-pilote... les rapports de coopération qui s'établissent entre des ouvriers qui sont chez eux, un syndicat parce que ces ouvriers sont toujours syndiqués, et le gouvernement, m'apparaissent comme une extraordinaire école pour d'autres circonstances semblables à celles-là. C'est pourquoi il est si important pour le gouvernement que cette expérience soit menée à terme... c'est important qu'elle réussisse, que ça fonctionne. C'est une leçon d'espoir pour bien des secteurs au Québec."

Protection du consommateur "Rattrapage de 10 ans" avec la nouvelle loi

Depuis son entrée en fonction, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières travaille inlassablement à la préparation des deux projets de lois qui doivent être présentés dès la prochaine session, donc avant l'été: l'assurance-automobile et la protection du consommateur.

Très peu loquace sur le contenu de ces deux projets de lois, elle se contente de dire qu'ils donneront certainement lieu "à des réactions de toutes sortes".

Sur le nouveau régime d'assurance-automobile, elle est demeurée bouche cousue: nous sommes à la veille de sa rencontre avec le Conseil des ministres. (On apprendra le lendemain qu'un Comité interministériel s'emploie à mettre au point le projet.)

Elle travaille actuellement, en étroite collaboration avec le ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois, autrefois directeur de l'Acéf (Association coopérative d'éducation familiale) à la rédaction du mémoire qui servira à la préparation du projet de loi sur la protection du consommateur.

"Ce que nous préparons est beaucoup plus consistant que le projet de loi no 7. Je crois honnêtement que nous avons réussi à couvrir tout le terrain... je ne pense pas qu'il y ait de trous. Si tel est le cas, nous aurons réussi, en quelques mois, à être en avance sur tout ce qui existe dans ce

ment, à cause de ce qui est arrivé au Québec en novembre, il n'a plus sa raison d'être... il est déjà périmé."

Le danger, note le ministre, était que le Conseil arrive avec un Livre vert dont la moitié soit déjà réalisée et l'autre moitié en chantier. Continuer dans cette voie aurait constitué pour tout le monde une perte de temps.

Elle a donc suggéré au Conseil de transformer ce projet de Livre vert en recom-

mandement. La nouvelle loi devrait représenter un rattrapage de dix ans. "Ce sont là les deux gros morceaux. Il y aura en outre beaucoup de petits amendements et des choses qui concernent la technique du ministère."

"Il faut absolument que nous revoyions la loi des compagnies. Désuète, on y trouve des trous épouvantables. C'est devenu urgent de nous en occuper... les compagnies vont se faire incorporer à Ottawa plutôt qu'au Québec."

Le "60" annonçait récemment que le ministre de la Consommation avait confié à l'un de ses fonctionnaires en charge du secteur des assurances l'étude d'une solution au problème des citoyens qui ne peuvent s'assurer contre l'incendie dans certains quartiers de Montréal, entre autres, les résidents du Centre-Sud de la Métropole.

"En principe, précise Mme Payette, nous devrions, dès la première session, apporter un amendement à la loi pour corriger cette situation. On ne peut laisser des citoyens sans la possibilité de s'assurer. Il y a une façon très simple de résoudre le problème: c'est d'obliger les compagnies d'assurances à une redistribution des risques. Notre intention d'en arriver là étant déjà clairement établie, il est bien possible que les compagnies d'assurances, plutôt que de se laisser imposer cette obligation, vont préférer prendre elles-mêmes cette initiative... c'est en général ce qui se passe."

mandations qu'elle va présenter au comité des priorités en rappelant aux ministres, d'une part, les promesses qu'ils ont déjà faites et, d'autre part, les assurances de l'appui du Conseil du statut de la femme.

Dynamique, préférant regarder vers l'avenir dans l'espoir de devancer les événements, Mme Payette n'a pas été longue à relancer la balle au Conseil lui proposant cette fois un véritable défi.



Mme Marcia Williams. (Téléphoto AP)

Wilson: secrétaire au pouvoir certain

LONDRES (AFP) — La classe politique britannique a suivi hier avec délectation les péripéties du règlement de comptes opposant différents clans de l'équipe de l'ancien premier ministre Harold Wilson.

Ce sont les témoignages de M. Joe Haines, ancien chef des services de presse du 10 Downing Street, dans les bonnes feuilles d'un livre à paraître prochainement présentées par le feu aux poudres. M. Haines s'est efforcé de montrer l'influence de Mme Marcia Williams, la secrétaire personnelle de M. Wilson, sur le premier ministre. Pour illustrer son propos, il a notamment déclaré que Mme Williams, qui allait devenir lady Falkender par la grâce de son

patron, avait dressé elle-même la liste des personnalités que M. Wilson désirait voir annoblier au moment de sa démission en mars dernier.

Lady Falkender, retenue à son domicile par le glissement d'un disque vertébral, faisait remettre à la presse une mise au point, décrivant les accusations de M. Haines de "totale inexactes". Toutefois, parce qu'elle avait utilisé un papier à lettre officiel, portant les armes de la Chambre des communes, elle s'attirait aussitôt à Westminster un blâme du speaker, M. George Thomas.

Après s'être longuement entretenu avec lady Falkender, M. Wilson a également démenti publiquement les révélations de son ancien secrétaire de presse.

Israël dénie aux Nations unies tout rôle dans la recherche d'un règlement au M-O

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — A 48 heures de la visite de M. Kurt Waldheim, Israël, a clairement indiqué hier qu'il déniait aux Nations unies tout rôle dans la recherche d'un règlement au Proche-Orient.

"Israël n'a pas l'intention de confier aux Nations unies le moindre rôle dans les négociations de paix dans cette région", a déclaré son ministre des Affaires étrangères, M. Yigal Allon.

Il a estimé que l'adoption par l'assemblée générale de l'ONU de recommandations "qui sont en contradiction directe avec les résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité" privait automatiquement l'or-

ganisation mondiale de tout rôle de médiation.

"Le secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance est coprésident de la conférence de Genève avec l'Union soviétique et Israël estime que les États-Unis sont le seul médiateur dans le conflit du Proche-Orient", a souligné M. Allon.

Un responsable de son ministère avait souligné la semaine dernière qu'Israël était partisan d'une nouvelle initiative américaine, celle-ci ayant sur la conférence de paix de Genève l'avantage d'une plus grande flexibilité en matière de procédure. En outre, selon les Israéliens, elle contribuerait à tenir l'Union soviétique à l'écart de la négociation,

restreignant ainsi son influence dans la région. M. Vance est attendu dans une semaine en Israël dans le cadre d'une tournée du Proche-Orient.

D'ailleurs, M. Vance a eu hier une série d'entretiens avec les ambassadeurs des pays qu'il doit visiter au cours de son prochain voyage. L'ambassadeur d'Israël, M. Simcha Dimitz, a souligné que les conversations avec M. Vance avaient porté sur "une évaluation générale de la situation".

Il a déclaré que la question de la présence de contingents syriens dans le sud du Liban avait été évoquée mais qu'il n'avait reçu aucune assurance que ces troupes seraient reti-

rées: "Des assurances ne peuvent pas venir des États-Unis, elles doivent venir des Syriens et des Libanais". Il a ajouté qu'Israël était "en contact permanent avec les États-Unis" à propos de ce problème et que ces derniers transmettaient leurs griefs à la Syrie et au Liban.

Par ailleurs, M. Waldheim sera reçu par le président israélien Ephraïm Katzir et le premier ministre Yitzhak Rabin et s'entretiendra avec les principaux dirigeants israéliens au cours de sa visite dans ce pays, annonçait-t-on hier soir à Jérusalem.

Le programme du séjour de trente heures que doit effectuer M. Waldheim en Israël in-

dique en effet qu'il sera reçu avec les plus grands égards, et que le rejet par ce pays de la résolution des Nations unies mandatant le secrétaire général pour visiter les pays du Proche-Orient n'affectera pas le déroulement de sa visite.

Sur le fond cependant, les autorités laissent entendre qu'elles partagent le scepticisme exprimé sur cette mission par M. Yigal Allon.

Par ailleurs, l'ambassadeur d'Israël aux Nations Unies, M. Haim Herzog, a déclaré que l'intérêt pour une rapide reprise de la conférence de Genève s'était sensiblement affaibli ces derniers temps parmi les délégations à l'ONU, "y compris dans les délégations arabes".

"On se rend mieux compte à présent, a ajouté M. Herzog, des difficultés que pose la réactivation de la conférence de Genève, et on cherche d'autres voies permettant de faire progresser la recherche de la paix. Nous allons en discuter avec M. Waldheim, à son arrivée en Israël, dans les prochains jours".

M. Herzog a noté, par ailleurs, que l'administration Carter avait tendance à accorder un plus grand rôle à l'ONU dans l'élaboration et l'application de sa politique extérieure.

"Israël n'a pas à s'en féliciter,

car il y a, à l'ONU, une majorité automatique contre Israël".

Le secrétaire général de l'ONU, arrivé hier à Beyrouth, a insisté au cours d'une conférence de presse sur la souplesse dont les Palestiniens font preuve actuellement dans la recherche d'un règlement. M. Waldheim a rencontré le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, samedi à Damas.

Évoquant ses entretiens au cours de son actuelle tournée qui l'a jusqu'ici conduit au Caire, Damas, et Riad, M. Waldheim a déclaré:

"Les dirigeants arabes m'ont dit que l'heure était propice à un règlement du problème et qu'il existait une détermination, une forte détermination pour qu'aucun effort ne soit épargné en vue de parvenir à un règlement positif."

"Les gouvernements arabes auxquels j'ai rendu visite jusqu'ici ont mis l'accent sur le fond de la question. Ils estiment que le problème que nous devons résoudre en premier lieu a trait à la substance et que, s'il existe une volonté de part et d'autre d'examiner la substance, d'entrer dans le vif du sujet, le problème de procédure ne présentera plus alors de difficulté réelle", a déclaré M. Waldheim.

Brésil: les milieux d'affaires pour un retour à la démocratie

RIO DE JANEIRO (AP) — Le gouvernement brésilien est soumis à des pressions de plus en plus fortes en faveur d'un rétablissement de la démocratie.

La dernière levée de boucliers vient paradoxalement des milieux d'affaires de Sao Paulo, le grand centre industriel et financier du Brésil. M. Jose Papa, président de la Chambre de commerce de Sao Paulo et porte-parole des industriels de la région, a rendu public la semaine dernière le texte d'un message adressé au président Ernesto Geisel, dans lequel un certain nombre de personnalités de l'industrie et lui-même se prononcent pour la démocratisation du régime instauré il y a treize ans.

Ces mêmes industriels avaient salué, en mars 1964, l'avènement de la dictature militaire et le renversement du président Joao Goulart.

Pendant treize ans, ils ont farouchement soutenu les différents gouvernements, lesquels conduisaient les affaires du pays avec une main de fer et garantissaient la stabilité politique qui a rendu possible ce que l'on a appelé le "miracle économique" brésilien.

Ces derniers mois cependant, le Brésil connaît de nouveau une inflation galopante et une grave crise économique, due en grande partie au renchérissement de l'énergie importée.

Les milieux industriels veulent aujourd'hui que les militaires rentrent dans leurs casernes et leur remettent la responsabilité de la direction de l'économie.

Un membre du gouvernement Geisel au moins, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Severo Gomes, est d'accord avec cette analyse. Jusqu'à présent, le pou-

voir n'a pas cherché à étouffer le débat, dont la presse s'est largement fait l'écho au cours des trois derniers jours.

Le risque existe néanmoins de voir les "faucons" de l'armée intervenir pour enrayer le phénomène. Ces derniers estiment que le Brésil n'est pas apte à la démocratie et craignent qu'une vague de libéralisation ne profite aux communistes.

En prenant position en faveur d'une démocratisation du régime, les industriels se sont alignés sur d'autres secteurs de la société brésilienne: l'Église catholique, le barreau, les journalistes, les artistes et les intellectuels. La semaine dernière, un groupe d'acteurs, d'écrivains et d'artistes a adressé une pétition au ministre de la Justice, M. Armando Falcão, dans laquelle ils se sont élevés contre la censure dont ils sont victimes.

Le ministre a répondu que la censure est prévue par la loi et continuera à s'appliquer. Beaucoup ont vu dans le simple fait que M. Falcão ait répondu un signe que quelque chose est en train de bouger au Brésil...

Nucléaire: internationaliser le contrat germano-brésilien?

BONN (AFP) — La proposition des États-Unis d'internationaliser l'usine ouest-allemande de retraitement du combustible irradié destiné au Brésil n'a aucun caractère officiel et le gouvernement de Bonn n'a encore reçu aucune proposition concrète, déclarait-on hier au ministère fédéral des Affaires étrangères.

On rappelle d'autre part que deux secrétaires d'Etat ouest-allemands doivent se rendre sous peu à Washington pour s'entretenir avec les autorités américaines de la non-prolifération nucléaire. Il est probable que le problème de la livraison d'installations "sensibles" au Brésil sera évoqué, indique-t-on par ailleurs.

Enfin, au ministère des Af-

aires étrangères, on estime que le gouvernement fédéral ne peut guère prendre position sur une "solution américaine" au problème avant que le gouvernement du Brésil n'ait fait connaître sa position.

Dans les milieux gouvernementaux de Bonn, on souligne que la proposition d'une internationalisation n'est pas nouvelle. Elle ne serait acceptable, ajoute-t-on de même source, que si elle était appliquée à toutes les usines de retraitement et non pas seulement à celle qui doit être livrée au Brésil, par la RFA.

La "solution américaine", divulguée à Washington pendant le week-end dans les milieux gouvernementaux, prévoit une "internationalisation" de l'usine de retraitement de combustible irradié. Elle serait installée dans un pays "stable" en dehors du Brésil. Le site retenu pourrait soit être aux États-Unis même, soit en République fédérale, soit au Canada. Elle serait placée sous le contrôle direct de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le combustible après traitement serait livré au Brésil.

De source officielle ouest-allemande, on a d'autre part confirmé que M. Peter Herms avait dès avant l'entrée en fonction de M. Jimmy Carter comme président des États-Unis, pris contact avec le secrétaire d'Etat désigné, M. Cyrus Vance et évoqué avec lui les divergences d'opinion entre les États-Unis et la RFA.

Italie: une crise politique pointée

ROME (AFP) — La fièvre a de nouveau saisi le monde politique italien, où ressurgit le spectre d'une crise gouvernementale. Communistes et démocrates-chrétiens sont toujours d'accord pour l'éviter. Mais l'inquiétude, désormais, est là.

La cause immédiate en sont les dernières mesures économiques d'austérité prises par M. Giulio Andreotti, président du conseil (démocrate-chrétien). Les syndicats s'y opposent et le Parti républicain a annoncé, dimanche, qu'il s'en dissociait. Son importance est mineure, mais il risque ainsi de remettre en cause, au Parlement, la survie du gouvernement.

Car, la cause profonde en est la faiblesse politique fondamentale de ce dernier, dans un climat de violence croissante de la part des extrémistes qui s'attaquent à l'autorité même de l'État. Un nouveau massacre terroriste n'a été évité que de justice, dimanche, dans le train Naples-Milan.

Sans majorité au Parlement, où il n'a l'appui que de son mouvement, M. Andreotti n'a gouverné depuis août que grâce à l'abstention des autres partis "constitutionnels", dont celle des communistes

est déterminante. Une telle situation est de moins en moins à la mesure de la crise économique et de la nouvelle "stratégie de la tension" extrémiste qu'il doit affronter.

Les communistes viennent d'ailleurs de relancer leur proposition pour un gouvernement "d'unité démocratique", dont ils feraient partie, mais sans exercer de pression dans ce sens. Au contraire, par leur modération, qui contraste avec l'impatience des républicains et des socialistes, ils paraissent les plus sûrs garants de M. Andreotti.

Mais pour combien de temps? La base syndicaliste du parti est de plus en plus ouvertement mécontente de cette modération. Du côté démocrate-chrétien, d'autre part, la bienveillance du parti communiste est également mal vue par ceux qui craignent qu'elle ne leur ouvre tôt ou tard la porte de la majorité.

Entre tant d'écueils, M. Andreotti est contraint, plus que jamais, de naviguer à vue. La prochaine tempête n'est pas loin. Elle l'attend au Parlement où les décrets économiques devront être transformés en lois, à une date qui n'a pas encore été fixée mais qui ne peut être lointaine.

Marchez régulièrement pour marcher longtemps.

Marchez. Dès aujourd'hui.

Le Trust Royal vous offre 6 moyens faciles d'économiser pour votre retraite.

- Certificats de placement garanti**
1. Taux d'intérêt garanti
Frais modiques: 1% du produit (jusqu'à un maximum de \$100) au retrait, au décès, au transfert ou à l'achat d'une rente.
- Compte d'épargne garanti**
2. Aussi simple qu'un compte d'épargne
Aucuns frais à payer
- Fonds 'B'**
3. Portefeuille de valeurs à revenu fixe, composé principalement d'obligations publiques et d'obligations d'entreprises de haute qualité.
Objectif: revenu maximal
Frais d'administration minimes
- Fonds 'C'**
4. Portefeuille d'actions canadiennes
Objectif: croissance du capital
Frais d'administration minimes
- Fonds 'M'**
5. Portefeuille de premières hypothèques
Objectif: revenu maximal
Frais d'administration minimes
- Régime à gestion individuelle**
6. Vous gérez vous-même vos investissements
En tant que fiduciaire, nous assumons la garde de vos valeurs, la tenue des livres et la remise des renseignements nécessaires au Ministère du revenu national

Choisissez un seul régime ou combinez-en plusieurs. Pour commander les brochures qui relèvent de nos 5 Régimes d'épargne-retraite, téléphonez à un bureau du Trust Royal. Mieux encore, passez nous voir.

Nous pouvons vous aider à réaliser ce que vous voulez.

Régimes d'épargne-retraite

Trust Royal

630 ouest, boul. Dorchester	976-2525
7813, boul. des Galeries d'Anjou	353-5882
5285, chemin de la Reine Marie	487-5733
6991, rue St-Hubert	270-1137
1155 ouest, rue Sherbrooke	288-8282
4145 ouest, rue Sherbrooke	876-2506
4945 ouest, rue Sherbrooke	487-2900
Mail Champlain, Brossard	672-6315
Centre Régional, Châteauguay, Châteauguay	691-2500
290, avenue Dorval, Dorval	636-4740
Centre d'Achats Duvernay, Duvernay	681-8110
424, avenue Dollard, LaSalle	364-2351
3035, boul. du Carrefour Laval, Laval	687-1940
Place Repentigny, Repentigny	591-7252
1301, chemin Canora, Ville Mont-Royal	731-6889

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976-77

A vous de jouer

Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

le plan d'épargne-logement de votre Caisse populaire

IL N'Y A PAS MEILLEUR DÉPART

Profitez du plan d'épargne-logement de votre Caisse populaire: il n'y a pas meilleur départ. Il vous permet de canaliser vos ressources avec efficacité et de faire des économies libres d'impôt.

Si vous en avez assez d'être locataire et rêvez de posséder votre maison, le plan enregistré d'épargne-logement de votre Caisse populaire vous permet d'avoir cette maison et de la meubler.

Consultez vos experts-conseils. Ils vous remettront le dépliant qui vous permettra de mieux apprécier la souplesse et le rendement très avantageux du plan d'épargne-logement de la Caisse populaire.

Si vous n'êtes pas déjà membre de la Caisse populaire, venez nous voir. S'éparpiller c'est comme déménager... après tout, on est si bien chez soi.

la Caisse populaire

c'est le bon moyen

... parce que ça vous appartient!

Un plan enregistré d'épargne-logement émis et administré par la Fiducie du Québec

Nord-Sud: reprise en mai ?

NEW YORK (Reuter) — Le Canada et le Venezuela n'ont pu s'entendre hier sur la date à laquelle devrait se tenir la deuxième session ministérielle du dialogue Nord-Sud, une première fois ajournée en décembre.

Négociations entre le PCI et le Congrès

Mme Gandhi libère son adversaire aux élections

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement indien a libéré hier le chef du parti d'opposition Janata, M. Raj Narain, détenu sans procès depuis juin 1975, a annoncé un porte-parole du parti.

mais créée. Il a précisé que, selon des informations en provenance de l'Uttar Pradesh, deux mille militants du parti du Congrès ont décidé de quitter cette formation depuis la création du nouveau groupement.

ment. Une nouvelle coalition Congrès-communistes dans cet Etat est considérée comme possible par M. Sen après les élections pour le renouvellement de l'Assemblée locale qui auront lieu en mars.

Mme Gandhi avait réagi en attaquant publiquement les communistes dans un discours prononcé le 23 décembre. La campagne lancée par le Congrès contre le PCI a pris fin il y a plusieurs semaines, peu de temps avant l'annonce par Mme Gandhi, le 18 janvier, des prochaines élections générales.

Torture en Ulster: la Cour européenne saisie

STRASBOURG, (Reuter) — Pour la première fois en dix-huit ans d'existence, la Cour européenne des droits de l'homme se penche cette semaine à Strasbourg sur un différend opposant deux pays. La plupart des litiges opposent généralement des particuliers à un Etat.

La torture et les mauvais traitements. La commission européenne avait étudié le cas britannique pendant quatre ans. Londres n'avait pas contesté ces conclusions mais avait déploré que Dublin porte l'affaire devant le tribunal de Strasbourg.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

APPARTEMENTS A LOUER EN FACE DU PARC LAPONTAINE... OCCUPATION IMMÉDIATE

ANTIQUITES A VENDRE MOBILIER SALLE A MANGER, antiq. en noyer, 9 morceaux, en parfaite condition.

MAISONS A LOUER BOUCHERVILLE: 7 pièces, style canadien, 2 salles de bains, garage, foyer, chauffage électrique, quartier résidentiel neuf.

PROPRIÉTÉS A VENDRE A.E. LEPAGE IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER LAVAL-SUR-LE-LAC

PROPRIÉTÉS A VENDRE LONGUEUIL Magnifique triplex, près des écoles, transports et dépanneur.

PROPRIÉTÉS A VENDRE OUTREMONT Sur Chemin Ste-Catherine, près Fernhill, grand cottage de luxe de 12 pièces.

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE VILLE LASALLE: Complexe commercial et résidentiel, revenus: \$150,000.

Centre-ville, près métro, appartements à sous-louer, piscine intérieure, sauna, air climatisé.

CHALET A LOUER SKI, SKI, SKI: bas prix, 1000 Gouin ouest, Tél: 336-4797.

PERSONNEL AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres.

ST-LAMBERT Style "Ranch", garage double, beau grand terrain boisé, foyer au salon et au sous-sol, belle résidence pour exécutif.

PROPRIÉTÉS A VENDRE SHERBROOKE TRUST OUTREMONT Luxueuse résidence en pierre, entièrement renouée.

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE CENTRE: Propriété de 6x5 pièces, non chauffée.

LIBRAIRIE: Importante librairie bien située, île de Montréal, affaires: \$235,000.

ACHATS - VENTES ACHAT-VENTE-ECHANGE: Disques usagés, livres (sciences-fiction, policier et bandes dessinées).

COMMERCE A VENDRE MAGASIN ATELIER D'ART et Deco, encadrement, à vendre, 450 rue St-Antoine, Vieux-Montréal.

SPORTS SKI DE FOND, semaine ou fin de semaine, raquette, trappe, randonnée, veillée avec Trappe-Québec.

CÔTE ST-LUC: Pour professionnel. Split détaché, 3 chambres à coucher, deux pièces servant de bureau séparées avec entrée.

PROPRIÉTÉS A VENDRE ST-BRUNO Cottage rustique tout brique, magnifique renoué.

PROPRIÉTÉS A VENDRE CALIX LAVALLÉE Superbe cottage construit en 1875, tout brique.

TRAVAIL DEMANDÉ PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires.

ANTIQUITES DEMANDÉES ACHETONS ANTIQUITES de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

SI VOUS ENSEIGNIEZ EN 1972-73 à La Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais

Trust Royal COURTIER CÔTE ST-LUC: Pour professionnel. Split détaché, 3 chambres à coucher.

PROPRIÉTÉS A VENDRE STE-JULIE (HAUT-BOIS) Split-level, quatre chambres, Deux immenses salons avec foyer double face.

les MOTS CROISÉS du Devoir Horizontalement 1-Montant des enjeux. - Qui concerne l'ovule.

Le sort de Guinzbourg inquiète Washington

Moscou: deux autres dissidents membres du groupe Helsinki arrêtés

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Deux membres du groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki, MM. Mikola Roudenko (écrivain) et Oleg Tikhonov (professeur) ont été arrêtés samedi à Kiev, a-t-on appris hier à Moscou de sources dissidentes.

Ces arrestations, indiquent-elles, ont été opérées le 25 décembre chez M. Tikhonov au cours de laquelle la police avait trouvé un fusil que, selon ces sources, "on y avait apporté".

Les mêmes sources dissidentes font état de plusieurs perquisitions aux domiciles d'autres membres du groupe entre samedi et hier. Il s'agit des appartements de MM. Axan Mechko, Nicolas Matouevitch et Iaroslav Marinovitch, samedi à Kiev, de celui de Nina Stokato, dimanche à Taroussa (Ukraine) et de celui du physicien Youri Mimioukh hier à Moscou.

M. Roudenko appartient également à la section soviétique d'Amnesty international, organisation indépendante veillant au respect des droits

de l'homme. Plusieurs de ses livres ont été publiés dans les années 50 et 60. Mais il a été exclu par la suite du syndicat des écrivains et du parti communiste soviétique.

Les dissidents soviétiques indiquent en outre que le domicile de M. Youri Orlov, président du groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki est constamment surveillé par la police et que son épouse a été convoquée hier par les autorités qui lui ont demandé où se trouve son mari, absent de Moscou depuis le 3 février. "Elle leur a répondu qu'elle l'ignorait", ont-ils ajouté.

Pour les dissidents soviétiques, "il n'y a pas de doute que ces activités ont pour but de paralyser l'activité du groupe de surveillance" et que les autorités "se préparent fiévreusement à la rencontre de Belgrade" sur l'application des accords d'Helsinki. Les deux arrestations de Kiev interviennent en effet deux jours après celle d'Alexandre Guinzbourg.

En outre, pour la troisième fois depuis l'arrivée au pou-

voir du président Carter, les États-Unis ont élevé hier la voix à propos du respect des droits de l'homme en Europe de l'Est, cette fois au sujet d'Alexandre Guinzbourg. Le bref communiqué déclare:

"Nous suivons avec inquiétude le traitement réservé à Alexandre Guinzbourg et avons fait connaître au gouvernement soviétique nos sentiments."

"Où que cela se passe le harcèlement d'individus qui agissent pour les principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, ou œuvrent pour l'application de la déclaration finale de la conférence d'Helsinki, constitue une question causant une inquiétude profonde à tous les Américains".

Le porte-parole du département d'État a précisé que M. Cyrus Vance avait approuvé le communiqué et s'est dit sûr que le président Carter en était au courant. Il a été publié parce que M. Guinzbourg est un membre éminent de la campagne pour le respect des droits de l'homme en Union soviétique et qu'on "semble en faire une tête de Turc à qui on réserve un traitement spécialement dur", a précisé le porte-parole.

Par ailleurs, 248 dissidents soviétiques demandent, dans un appel remis aux correspondants occidentaux à Moscou, la libération d'Alexandre Guinzbourg. Les signataires de cet appel, originaires de nombreuses villes soviétiques, affirment qu'un nouvel emprisonnement de longue durée d'Alexandre Guinzbourg constituerait une "condamnation à mort" étant donné son état de santé.

Pour sa part, le prêtre orthodoxe dissident Gleb Yakounine, a lancé un appel à tous les chrétiens du monde pour qu'ils aident Guinzbourg. Enfin, l'administration du fonds d'aide aux prisonniers politiques, créé par Alexandre Soljenitsyne grâce aux revenus de son livre L'Archipel du Goulag, qui était assurée par Alexandre Guinzbourg a été reprise par trois dissidents moscovites: Mmes Tatiana Khoudorovitch, Malva Landa et le mathématicien Kronid Lioubarski, 41 ans, qui vient

d'être libéré de la prison Vladimir, où il a purgé une peine de cinq ans pour "activités antisoviétiques".

D'autre part, l'ambassade de l'URSS à Washington a dénoncé comme étant "absolument non fondée et en violation des accords d'Helsinki" l'expulsion de Washington de l'un des correspondants de l'agence Tass, M. Vladimir Alexeiev.

"L'explication donnée par le gouvernement américain à cette décision, poursuit la déclaration de l'ambassade, à savoir une mesure de représaille contre l'expulsion de Moscou du journaliste américain George Krimsky, ne saurait être acceptée. En effet, ce correspondant a été invité à quitter l'URSS en raison de ses activités illégales, et notamment des violations de la législation des changes qu'il a commises".

Dans une interview diffusée dimanche soir par le réseau de télévision CBS, le dissident soviétique Vladimir Boukovsky a déclaré que les États-Unis devraient faire preuve d'une plus grande fermeté face à l'Union soviétique.

Pour M. Boukovsky, qui a été récemment autorisé à quitter l'URSS après avoir passé

deux années dans des prisons et établissements psychiatriques, les États-Unis ont tendance à être trop prudents, voire pusillanimes dans leurs négociations avec Moscou.

Évoquant le refus de l'ancien président Ford de rencontrer un autre contestataire soviétique, Alexandre Soljenitsyne, M. Boukovsky a déclaré: "Ils ont peur même d'avoir une conversation avec M. Soljenitsyne. Comment cela est-il possible? Ils craignent trop de mettre le gouvernement soviétique en colère".

M. Boukovsky, qui se trouve actuellement en Grande-Bretagne, a ajouté qu'il espérait pouvoir rencontrer le président Carter lorsqu'il se rendra aux États-Unis dans le courant du mois. "J'aimerais le rencontrer parce que c'est un homme nouveau et que nous avons, je crois, des points communs avec lui du fait qu'il a, durant sa campagne, tout spécialement insisté sur la moralité et la tenue morale de la nation et du gouvernement", a-t-il dit.

M. Boukovsky n'en a pas moins souligné qu'il considérerait la politique américaine de "détente" avec l'URSS comme une trahison de la cause de la liberté.

Prague: un "dur" du parti s'en prend à la Charte 77

PRAGUE (d'après Reuter et AFP) — M. Vasil Bilak, principal représentant de la tendance dure au sein du présidium du PC tchécoslovaque, a attaqué sans ménagement hier les auteurs de la Charte 77 au cours d'un séminaire idéologique des fonctionnaires de la Bohême centrale du Parti communiste à Prague.

M. Bilak parlait pour la première fois publiquement du manifeste en faveur des droits de l'homme, et des passages de son discours ont été retransmis par la télévision.

Il a affirmé que les auteurs du manifeste "avaient échoué tant sur les plans politique et social que moral". Après les avoir qualifiés d'"agents" de la bourgeoisie, il a ajouté: "Leur programme, c'est le trouble, le chaos, la destruction. Ils ne veulent pas reconnaître nos organismes du Parti et de l'État". Ainsi que "le pouvoir du peuple et les lois socialistes. Ils ne pourront jouer ainsi indéfiniment avec la patience de notre peuple".

Rejetant les accusations selon lesquelles la Tchécoslovaquie ne respecte pas les droits de l'homme ni l'acte final d'Helsinki, M. Bilak a déclaré: "Les pays socialistes considèrent l'acte final comme un tout, et n'en tirent pas seulement ce qui leur convient. Le dessein des régimes bourgeois est clair: ils désirent détourner l'attention de leurs propres problèmes".

Le numéro deux du PC tchécoslovaque a démenti que la direction du parti ait été divisée sur la stratégie à adopter contre la charte et ses signataires.

"Le parti tout entier et notre peuple, a exprimé son soutien. J'en parle parce qu'en Occident des rumeurs ont couru sur des dissensions au sein de la direction de notre parti. Elle est parfaitement unie. Le camarade Husak dispose d'une grande et juste autorité au sein du comité central, du parti tout

entier et du peuple. De pareils espoirs et spéculations sont futiles, tout comme les efforts pour briser l'unité du parti et du peuple".

"L'attaque traîtresse de ces éléments subversifs, a encore déclaré M. Bilak, nous rappelle à nouveau que nous devons veiller et mener une lutte systématique et implacable contre l'opportunisme de droite".

Par ailleurs, le Parti communiste espagnol s'est élevé hier contre le traitement dont les signataires de la Charte 77 ont été l'objet. Les mesures prises par le gouvernement tchécoslovaque sont arbitraires et antidémocratiques, écrit Mundo Obrero, organe du parti.

"Ce n'est pas une démocratie mais son antithèse. Dans une démocratie socialiste, le droit d'opinion, de critique et même de dissidence doit être garanti," précise le journal.

En outre, le chef d'orchestre Leonard Bernstein a refusé de diriger la Philharmonique de Prague pour un concert qu'il devait donner en mai 1978 à Prague pour protester contre le traitement des défenseurs des droits de l'homme en Tchécoslovaquie, a annoncé son représentant à New York. Il devait diriger la Missa Solemnis de Beethoven.

Camarade de promotion du président Carter

L'amiral Turner dirigera la CIA

WASHINGTON (AFP) — En nommant à la tête de la CIA l'amiral Stansfield Turner, le président Carter a voulu placer à ce poste-clé, suivant la formule même de son porte-parole, M. Jody Powell, un homme qui avait toute sa confiance.

Le président, qui fut un camarade de promotion de l'amiral Turner à l'école navale d'Annapolis, mais en sortit dans un rang bien inférieur au sien, n'a pas caché son admiration d'ancien "midshipman" envers un brillant marin dont il a dit: "Je n'ai jamais connu meilleur militaire".

Après le coup manqué que fut le choix de M. Theodore Sorensen, qui dut renoncer de lui-même à sa mission devant l'opposition qu'il rencontra de la part d'éléments "conservateurs" au Congrès et dans "l'establishment" du renseignement, le président Carter avait consulté à l'avance les leaders du Sénat, pour s'assurer que la commission sénatoriale sur les services de ren-

seignement (joint intelligence committee) ne soulèverait pas, cette fois, de difficultés.

Il semble que, ces dernières semaines, seul M. Enno Koche, l'ancien adjoint de M. Bush, devenu depuis la démission de celui-ci directeur intérimaire (acting director) de la CIA, un professionnel du renseignement, ait été sérieusement sur les rangs. Le nom du général en retraite James Gavin, ancien ambassadeur à Paris, avait été mis en avant, mais son âge (70 ans) avait apparemment constitué un obstacle déterminant à sa nomination.

Si ce dernier avait été, dès le début de la guerre du Vietnam, une "colombe" notoire, l'amiral Turner est considéré, dans la haute hiérarchie du Pentagone, comme relativement "modéré", et le contraire d'un boute-feu. Il ne s'est pas contenté de faire une brillante carrière militaire qui l'avait amené en août 1974 à la tête des forces de l'OTAN en Europe méridionale et de la

seconde flotte américaine basée à Naples: en quittant l'école navale, il obtint une bourse de Rhodes, l'une des distinctions académiques les plus enviées pour aller étudier à l'université d'Oxford.

Dans son autobiographie "Le meilleur de nous-mêmes" (Why not the best?), M. Carter indiquait qu'en quittant la marine, il avait renoncé non sans regret à ce qui avait été sa première grande ambition: devenir le chef des opérations navales. L'amiral Turner était à ses yeux, semble-t-il, le prototype du brillant officier de marine qu'il aurait pu lui-même devenir s'il n'avait pas dû abandonner cette carrière pour aller s'occuper de l'exploitation de cacahuètes familiales sans savoir évidemment que cette décision le mènerait un jour à la Maison-Blanche. Il est donc assez logique qu'il ait fait appel, pour assumer l'une des responsabilités les plus délicates de son administration, à un homme qui a eu la même formation que lui et qu'il connaît personnellement depuis son adolescence.

L'amiral Turner faisait partie de la même classe (1947) que M. Carter à l'école navale d'Annapolis mais, M. Carter ne le connaissait à peine alors. M. Turner était très loin en tête de sa classe, a ajouté M. Powell, alors que M. Carter n'en est sorti que 59ème.

M. Collit qui venait de passer huit jours à Prague et regagnait Berlin où il est en poste, a été retenu à la frontière pendant plusieurs heures et toutes les notes qu'il avait prises, ont été saisies. Déjà lors de sa venue, M. Collit s'était fait confisquer par les services frontaliers tchécoslovaques toute sa documentation.

M. Collit qui venait de passer huit jours à Prague et regagnait Berlin où il est en poste, a été retenu à la frontière pendant plusieurs heures et toutes les notes qu'il avait prises, ont été saisies. Déjà lors de sa venue, M. Collit s'était fait confisquer par les services frontaliers tchécoslovaques toute sa documentation.

Au cours de sa carrière, il a commandé successivement un dragueur de mines, un destroyer, une frégate lance-missiles et il a occupé plusieurs postes au Pentagone avant d'être nommé contre-amiral en 1970 et de prendre le commandement des porte-avions de la sixième flotte américaine en Méditerranée.

En 1972, l'amiral Turner a été nommé président du collège de guerre de la marine, où il a procédé à une réforme des études. Il avait invité M. Jimmy Carter, alors gouverneur de Georgie, à y faire une série de conférences. En 1974, l'amiral Turner a été nommé commandant de la seconde flotte américaine et de la force de frappe navale de l'OTAN dans l'Océan Atlantique avant

de prendre au mois d'août 1975 le commandement en chef des forces alliées de l'Europe méridionale.

Il est diplômé en affaires étrangères de l'université d'Oxford, en Angleterre. M. Turner qui a toujours conservé d'excellents contacts avec M. Carter, avait écrit un article très remarqué en 1976 dans la revue Foreign Policy dans lequel il ne se faisait pas l'avocat d'un gonflement du budget de la marine américaine, bien qu'il relevait la rapide progression de la flotte soviétique.

NE LAISSEZ PAS LES CONDITIONS ROUTINIÈRES RENVERSER VOTRE MONDE



Conduire avec Prudence est une Affaire de Famille

Le comité ouvrier polonais persiste

VARSOVIE (Reuter) — Le comité de défense des ouvriers, établi pour aider ceux qui ont été emprisonnés à la suite des émeutes alimentaires polonaises de l'été dernier, a déclaré hier qu'il poursuivait son action en dépit de la promesse d'amnistie faite par M. Edward Gierak, secrétaire du parti polonais.

Le comité déclare que les raisons qui ont motivé sa création sont encore présentes. Il s'engage à poursuivre sa campagne pour une libération inconditionnelle des détenus, la réintégration dans leurs emplois des ouvriers congédiés, et le châtiement des policiers qui ont fait preuve de brutalité dans la répression des émeutes.

Les fonctionnaires responsables des émeutes doivent reconnaître leur culpabilité, déclare le comité. M. Gierak a annoncé la semaine dernière qu'il a proposé au conseil d'État la création d'une commission chargée d'étudier l'octroi d'une amnistie aux travailleurs qui acceptent de récuser leurs agissements de l'été dernier.

Le comité de défense déclare qu'une amnistie dans de telles conditions serait humiliante pour les travailleurs emprisonnés. Elle empêcherait aussi la libération de ceux qui protestent contre les brutalités policières, déclare le comité. Il se dit préoccupé par l'approbation donnée par M. Gierak et le conseil d'État à l'attitude de la police qui a battu des ouvriers arrêtés après les troubles.

l'université, C'EST LE TEMPS D'Y PENSER!

Université Laval (Québec)
Université de Montréal et ses écoles affiliées:
Hautes Études Commerciales et Polytechnique

Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
École de technologie supérieure
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Université de Sherbrooke et ses écoles affiliées:
École de musique Vincent d'Indy et Collège militaire de St-Jean

Savez-vous que vous pouvez entreprendre des études universitaires à l'automne? Renseignez-vous dès maintenant auprès de l'université de votre choix.

Étudiants et étudiantes de niveau collégial, vous devez faire parvenir votre demande d'admission avant le 1er mars.

Amérique latine et Afrique, points noirs du respect des droits de l'homme

GENÈVE (Reuter) — L'Afrique et l'Amérique du Sud détiennent les records du monde pour les violations flagrantes des droits de l'homme, estime M. Peopoldo Benites, président sortant de la commission des Nations unies sur les droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont en fait méprisés dans toutes les régions du globe, a-t-il dit hier à l'ouverture de la session annuelle de la commission à Genève. La session durera cinq semaines.

M. Benites, qui est de nationalité équatorienne, a déclaré que l'Amérique latine avait une longue histoire de principes démocratiques et libéraux et, a-t-il dit, c'est une cause d'anxiété et d'indignation de constater que certains États de ce continent sont "occupés par leurs propres armées" qui règnent sur le peuple par la force et la terreur.

Le continent africain est l'autre principale région du monde où les droits de l'homme sont violés de manière flagrante, a-t-il poursuivi. M. Benites n'a pas cité de pays mais il a clairement indiqué qu'il ne pensait pas seulement à l'Afrique du Sud, cible fréquente des critiques de la commission des Nations unies.

Six questions ont une place prioritaire dans les débats: la situation dans les territoires arabes occupés par Israël, la situation au Chili et en Afrique australe, la protection des droits de l'homme face au progrès scientifique et technique, les droits des prisonniers politiques et de droit commun et le problème de la "jouissance des droits économiques, sociaux et culturels".

La commission, qui comprend 32 membres élus au cours de la dernière assemblée générale — la France, pour la première fois n'y est pas représentée — examinera également la situation spécifique de certains pays dont notamment Chypre et l'Ouganda. En ce qui concerne l'Ouganda, la commission sera saisie d'une étude publiée dimanche à Londres par Amnesty International selon laquelle il y a eu entre 50,000 et 300,000 exécutions dans ce pays depuis la prise de pouvoir par le général Idi Amin Dada.

Parmi les questions "prioritaires", une place importante sera faite au problème de l'Afrique australe sous ses divers aspects. La commission entendra deux rapports traitant l'un de la situation en Afrique australe et l'autre des "conséquences néfastes de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe".

En outre, elle traitera du "droit à l'autodétermination des peuples assujettis à une domination coloniale étrangère", des "mesures à prendre contre les idéologies et pratiques fondées sur la terreur ou l'incitation à la discrimination raciale" et de "l'élimination du crime de l'apartheid".

Enfin, la commission est saisie d'une proposition de M. Félix A. Gonzalez, secrétaire de l'une des municipalités de Madrid, qui souhaite la mise à l'étude d'une "charte internationale des devoirs de l'homme".

TRICOFIL ORGANISE UNE

VENTE

PRÉ-INVENTAIRE

les 9, 10, 11 et 12 février au

PALAIS DU COMMERCE

angle Berri et De Maisonneuve

- Vêtements de velours, de lainage etc.
- Tissus à la verge
- Couvertures, foulards etc.

Tout doit être vendu

AU PRIX DE LA MANUFACTURE

jeudi et vendredi ouvert jusqu'à 21hres

la boîte à échos

L'Atelier Powerhouse présente du 13 février au 4 mars, *Oeuvres Biases*, trois grandes séries de travaux sur papier traitant du développement progressif de la valeur des tons résultant directement de l'art de peindre. L'auteur est Renée Van Halm. Dans la petite galerie, on présente conjointement, les dessins de Gail Adelson.

L'ensemble vocal Tudor de Montréal sous la direction de Wayne Riddell donnera un concert, le 14 février à la salle Pollack de l'Université McGill. Au programme, des œuvres de Haydn, Bruch, Schumann, Brahms, Janne-

quin, Britten, Poulenc et Sormers.

Le Comité bénévole du Musée des beaux-arts de Montréal en collaboration avec la maison Eaton présentera le 17 février à 18h30, Emanuel Ungaro et sa collection printemps/été de prêts-à-porter. On peut se procurer des billets chez Eaton ou à l'entrée du Musée au bureau des renseignements.

Le Centre culturel de Verdun présente du 16 février au 14 mars, quarante-six œuvres de Fleurimond Constantineau.

"Adidou Adidouce"

Un amusant voyageement par le rire

par Adrien Gruson

Aucune nouveauté de contenu n'existe dans la pièce "Adidou Adidouce" mais il s'en dégage une bonne santé et un sens tout regaillard du divertissement. L'atmosphère onirico-réaliste de plusieurs textes de Michel Garneau s'est muée en un pied-de-nez satirique, en un gros rire joyeusement enlevé par six comédiens dynamiques.

Tous les jours, sauf le lundi, à la Maison des Arts La Sauvegarde rue Notre-Dame, éclate la moquerie du poète Garneau qui annonce sans ambages: "Aujourd'hui je rage de bonne humeur". Après "Les Voyageements" (hiver 75) et "Rien que la Mémoire" (hiver 76), le groupe "Voyageements" présente une troisième pièce de l'auteur de "Quatre à quatre". Avec "Adidou Adidouce", toute thématique ferme ou onirique a disparu. Seul subsiste le rire, énorme, burlesque et théâtral. On assiste à un spectacle pauvre dans lequel l'accessoire, tant de décor que de costume, est privilégié. Personnages et situations multiples, brossés à grands traits, défilent au milieu du dispositif scénique unique de Michel Demers. La mise en scène collective a pris le pas sur le texte, au grand bénéfice du jeu varié, clownesque par moments comme le soulignent les détails des maquillages et des costumes, mais aussi nuancé à plus d'une occasion.

Tout a commencé par une chanson. Avec Garneau, il faut s'y attendre: l'air est psalmodié plus que chanté dans des échafaudages au-dessus de la tête du public. L'environnement original constitue une bonne trouvaille d'introduction. Tout au long du spectacle, les acteurs en tirent profit sans en abuser, conscients

qu'il ne faut pas donner un torticolis au spectateur.

Au chant d'ouverture succède le baptême, un petit bijou de drôlerie. La scène nous fait voir un irrésistible exorcisme: le curé (Michel Côté) affronte l'invisible et dangereux Satan et le vainc. Sa victoire lui permet de sortir l'enfant du "puisard originel". L'acteur s'en donne et nous en donne à cœur joie. Tout cela avait été amorcé par l'énoncé classique: la religion s'en va chez le diable.

De l'église on passe à l'école en compagnie d'un professeur et de ses cinq élèves. La parodie est grosse, le numéro complètement farfelu et plutôt mince. Il amuse moins le public que le précédent. Le troisième moment nous ramène à l'église pour une laconique confession qui s'achève dans la mort de Dieu, vite transformée en séquence de salon funéraire où "le fonne pogne encore et toujours" comme il se doit. Et le tourbillon continue. Le jeune Pitou tombe en amour avec Minou, leurs parents se retirent pour accomplir leurs devoirs conjugaux pendant que les grands-pères "pus capables" se souviennent. Et derechef une chanson vient coiffer le tout.

Parfois inégalement drôle mais toujours alerte et rythmé, le spectacle file sans qu'on s'en rende compte. Les acteurs: Véronique Le Flaguais, Christiane Pasquier, Michel Côté, Yvon Dumont, Marcel Gauthier et Marc Messier, sont remplis d'imagination. Ils font preuve d'un sens de la mimique et de l'accessoire efficace dans un jeu direct, en apparence spontané, vivant et de qualité. La présentation, les rôles et les jeux ne permettent pas à tous de se faire valoir au même titre. Ainsi Marc Messier et surtout Michel Côté captent davantage l'attention. Entre leurs mains, le comique a fière allure!



Quand l'exorcisme se prépare, une scène de "Adidou Adidouce" de Michel Garneau, interprétée par la troupe "Voyageements" à la Maison des Arts La Sauvegarde.

Le Lyric Arts Trio surprend puis ravit le public de Pro Musica

par Gilles Potvin

À Pro Musica, les ensembles canadiens se succèdent mais ne se ressemblent pas. Après le Quatuor à cordes Orford qui présentait il y a quinze jours le Quatuor no 2 de R. Murray Schafer, le concert de dimanche après-midi, à la salle Maisonneuve, était dévolu au Lyric Arts Trio de Toronto, un ensemble peut-être unique au monde, composé du soprano Mary Morrison, de la pianiste Marion Ross et du flûtiste Robert Aitken. Au surplus, l'ensemble proposait un programme entièrement consacré à la musique de compositeurs canadiens, à savoir Jean Papineau-Couture, Serge Garant, Norma Beecroft, John Weinzweig,

Bruce Mather et Harry Freedman.

Ce n'est que rarement que le public de Pro Musica, qui s'alimente surtout aux grands classiques, se voit confronté avec un programme entier de musique du XXe siècle, canadienne par surcroît. Ce public plutôt conservateur n'a cependant pas trop mal réagi aux exécutions du Lyric Arts Trio. Plusieurs ont froncé les sourcils en voyant la pianiste se lever pour pincer les cordes du piano, frotter ces mêmes cordes avec des balais d'acier ou en apercevant le flûtiste et la chanteuse battre des mains et taper du pied.

Mais le public s'est visiblement laissé gagner peu à peu par l'excellence de la présentation et aussi par la valeur des œuvres au programme. Les Eglogues de Jean Papineau-Couture s'écourent agréablement et montrent le chemin parcouru par le musicien montréalais depuis trois décennies. Cage d'oiseau de Serge Garant ne cesse d'étonner et montre que Garant, même dans ses œuvres plus anciennes, a vite adopté le langage le plus contemporain.

Quant aux œuvres de Norma Beecroft (*Elegy and Two Went to Sleep*), de John Weinzweig (*Triologue*), de

Bruce Mather (*Madrigal IV*) et Harry Freedman (*Pan*), toutes composées expressément pour le Lyric Arts Trio, elles cherchent visiblement à exploiter au summum les talents de ces trois remarquables musiciens. Weinzweig et Freedman y ajoutent des éléments de théâtre alors que Beecroft et Mather, augmentent le registre sonore et expressif en ajoutant des éléments enregistrés.

Pour Pro Musica, il y avait sans doute un certain risque à présenter ce concert mais l'on peut dire que la partie a été gagnée à en juger par les applaudissements à la fin du concert.

L'opéra français triomphe au Metropolitan de New York

NEW YORK (AFP) — Le Metropolitan Opera de New York a connu samedi un véritable triomphe de l'opéra français, pour la première représentation du "Dialogue des Carmélites" de Francis Poulenc, dirigé par Michel Plasson à la tête de l'orchestre du "Met", avec Régine Crespin, Shirley Verrett et Maria Erwing notamment.

Le livret, écrit par Georges Bernanos, évoque le martyre des Carmélites pendant la Révolution française. Une jeune

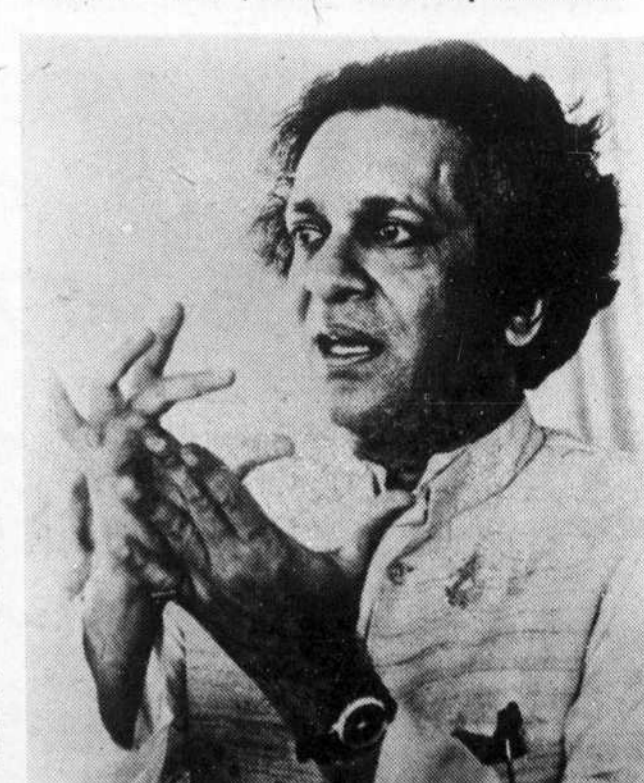
aristocrate, Blanche de la Force (Maria Erwing), se réfugie au couvent par peur de la vie quotidienne, et y reçoit les conseils de la prieure (Régine Crespin), qui lui demande force et humilité, loin de toute tentation de martyre. La prieure, rongée par la maladie, meurt dans l'angoisse de la mort et renie sa vie dans un délire. La révolution interdisant toute pratique religieuse, les nonnes font vœu de martyre plutôt que de rentrer dans la vie civile, malgré l'exhortation de la nouvelle prieure, (Shirley Verrett). Condamnées à mort, les Carmélites seront guillotonnées en procession, rejointes au dernier moment par Blanche, auparavant rendue à la vie civile.

Chanté en anglais, "Le dialogue des Carmélites" évoque en fait un véritable transfert de la grâce entre la vieille prieure, dont la fin dramatique est incarnée avec beaucoup de force par Régine Crespin, pour la première fois dans ce rôle, et Blanche de la Force.

Pour ses débuts à la tête de l'orchestre New yorkais,

Michel Plasson directeur du Théâtre du Capitole à Toulouse, a connu un véritable triomphe, établissant une balance délicate entre la partie chantée et l'orchestre, servi par une éclatante distribution. 4000 spectateurs ont ovationné pendant plus de dix minutes les interprètes de cette production, mise en scène par M. John Dexter.

La musique, écrite en 1955 par Francis Poulenc, soutient les "Dialogues", non sans rappeler le lyrisme et la puissance de "Pelleas et Melisande" de Claude Debussy. Mais, selon M. Plasson, la traduction anglaise, conforme au vœu de Poulenc de jouer l'oeuvre dans la langue du pays, enlève une part de la poésie du texte. Sept représentations de l'opéra sont prévues en février et en mars prochain, marquant l'entrée des "Dialogues" dans le répertoire du "Met". Une réception en l'honneur des artistes français a suivi la première, saluée par la presse américaine comme une "représentation brillante et sensible de l'un des rares opéras contemporains valables".



Le prochain concert de l'Orchestre de chambre de McGill, sous la direction d'Alexander Brott, aura lieu le 28 février prochain, au Théâtre Maisonneuve. Le soliste invité sera alors Ravi Shankar, cithare.

18 ANS Adultes
ODEON 2-LAVAL
CENTRE 2000-HYPERMARCHÉ
boul. St-Martin à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides 687-5207
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

LE 18 FÉVRIER
UN FILM QUI VOUS TOUCHERA DROIT AU CŒUR
MICHEL TREMBLAY
ANDRÉ BRASSARD
RITA LAFONTAINE
YVON DESCHAMPS
DENISÉ FILIATRAULT
BEAU DOMMAGE
LE SOLEIL SE LEVE EN RETARD

DEMAIN
GERARD DEPARDIEU
N°1 du cinéma français
Maitresse
À la recherche d'une passion particulière!
un film de BARBET SCHROEDER
avec Bulle Ogier Gerard Depardieu
FLEUR DE LYS
858 est. Ste Catherine 288-3303

ETUDIANTS
\$2.00
EN TOUT TEMPS
MEL BROOKS
LA DERNIERE FOLIE
de PETER YATES
AMBULANCE
TOUR RISQUE
CARREFOUR
STE-CATHERINE-BLEURY 966-8057

DE RETOUR
LE MISANTHROPE MOLIERE
Jusqu'au 19 février
Mise en scène François Cartier
Direction générale Jeanine Beaubien
Billets en vente à l'hôtel Sheraton
Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12h à 18h.
ROY'S DRUG STORE
Beaconsfield / 695-3322
Montreal Trust P.V.M.

Accourez voir ce film éblouissant signé par l'un des cinéastes les plus essentiels de notre temps.
André Leroux — *Le Devoir*

cria cuervos...
"REGARDS D'UNE ENFANCE"
un film de Carlos Saura
avec Géraldine Chaplin Ana Torrent
PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 76
desjardins

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976-77
A vous de jouer
Faites parvenir vos souscriptions à l'OSM, Place des Arts, Montréal

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
14 ANS
Le voyage des noces
Le Juge et l'Assassin
Joan Louis Trintignant Stefania Sandrelli
PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU

Universol présente
Un spectacle **ABSOLUNATIQUE**
"LE DÉFICIENT MANTÉAU"
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. \$3.50 \$4.50 \$6.50 \$7.50
Sam. \$4.50 \$5.50 \$7.50 \$8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc.
présente
IVAN DAVIS
Sonate en la mineur, Opus 164
FRANZ SCHUBERT
Variations sur le nom Abegg
ROBERT SCHUMANN
Faschingschwank Aus Wien
ROBERT SCHUMANN
Cinq Sonates
DOMENICO SCARLATTI
Sonate No 5, Opus 53
ALEXANDRE SCRIBABINE
LUNDI 21 FÉVRIER 20H30
Billets: \$8 \$7 \$6 \$4 \$3
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

Kébec Spec présente
DALIDA
du 10 au 13 & du 24 au 27 février à 8h30
Billets: \$500 à \$1000
chez Sauvé Frères et PDA
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

LONDRES (AFP) — La comédie musicale de Broadway, "A Chorus Line" a été consacrée meilleure comédie musicale de 1976 par le quotidien londonien "Evening Standard" au cours d'une solennelle remise de récompense à l'hôtel Savoy de Londres. La pièce a été interprétée pendant six mois à Londres par une troupe américaine et reprise par une troupe entièrement britannique, après un conflit entre les acteurs et la direction sur l'attribution du rôle féminin principal. Colin Davis, directeur musical de Covent Garden, l'opéra de Londres, a reçu la récompense attribuée à l'opéra et la ballerine Lynn Seymour du Royal Ballet, celle de la danse. L'acteur Albert Finney a reçu le prix de la meilleure interprétation pour ses deux performances au nouveau National Theatre, dans les rôles d'"Hamlet" et "Tamberlaine le grand". Le prix lui a été remis par Richard Burton, qui l'avait lui-même gagné lors de sa création par le journal, il y a 20 ans. Devant 300 invités qui assistaient à la cérémonie et le président, Peter Ustinov, l'ancien premier ministre Edward Heath a lancé un appel au gouvernement pour qu'il sauvegarde la place culturelle de la Grande-Bretagne dans le monde, malgré les restrictions de subventions rendues nécessaires par la crise.

Chronique des ondes

Les Barbe-Bleue publicitaires

par Gilles Constantineau

Les temps ont bien changé depuis l'époque où M. Gaétan Montreuil, jeune speaker au service de Radio-Canada, s'évertuait par tous les moyens, de trituration linguistique tout autant que de portance et d'attitude, de convaincre son entourage qu'il était plus sérieux, plus sage, plus fiable, pour tout dire plus vieux et donc digne de plus de confiance que ses confrères. Aujourd'hui qu'il approche de la cinquantaine, M. Montreuil s'applique au contraire à faire accroire qu'il est moins vieux qu'il ne semble, tout au moins d'esprit, grâce aux entourloupes du maquillage autour de ses tempes grises. C'est donc un beau mûr, l'air retour des Antilles, en pleine possession tranquille et sereine de la vérité, qui vous affirme sur tous les réseaux, depuis quelques semaines, avec les modulations fleuries d'un saltimbanque, que "la publicité... vous informe".

Dans son genre lapidaire, nul n'a jamais entendu plus vicieux, comme sophisme publicitaire. Mais le commerce de la réclame n'en est pas à sa première entorse à la bonne foi et à l'honnêteté. La dernière, qui est en voie de se propager à tous les échelons de la publicité télévisuelle, n'est en réalité qu'une reprise. Les publicitaires ne s'avouent pas si facilement vaincus, et ils vous ramènent doucement dans leurs inévitables messages ces enfants à propos desquels il avait fallu un mouvement national d'indignation populaire pour qu'on cessât de les solliciter directement.

Entendu, on ne fait plus mousser la vente des jouets et des jeux par le recours à la pression des enfants. Mais on a trouvé mieux: on utilise les jeunes pour mettre en valeur, par tous les procédés imaginables, non seulement toutes les denrées de consommation, mais également des services, et même des produits d'industrie primaire, comme l'acier.

Le mois de février n'est pas propice à ce type de commerce; mais n'importe qui se souviendra de la réclame qu'effectuait, le printemps et l'automne derniers, divers fabricants de peinture dont l'un avait confié la totalité de son message à une niaise de 6 ans costumée à la bricolage, qui vantait sa "saperlipopette de bon" peinture", et dont un autre faisait dire à une fillette à peine plus âgée: "hé... sont gros tes gallons..." Peu importe le niveau de crétinisme de ces créations

des agences locales. La mode est là. Ces messages reviendront avec la belle saison. Dans l'intervalle, les publicitaires se replient sur l'intérieur, et plantent un peu partout, dans leurs images réconfortantes de bien-être équilibré, des enfants de tout âge qui participent joyeusement à la vie harmonieuse des surconsommateurs, la plupart du temps coiffés, maquillés et propres comme s'ils sortaient tout droit d'un conte de fées.

Les enfants actuels font donc vibrer dans l'esprit de leurs parents l'envie de produits divers dont voici un court échantillonnage, effectué au hasard des réseaux durant les deux dernières semaines:

Les gâteaux: ceux de marque Duncan Hines, dont le papa a lui-même tripoté la pâte, sous les yeux ravis de ses rejetons; ceux de Pepperidge Farm, où les enfants sont romantiquement associés à leur grand-père (les vieux sont aussi très portés dans la réclame télé, ces temps-ci). Les pâtes italiennes en conserve: la marque Beafaroni fait accourir en vélo un garçonnet qui ne met pas une seconde à prendre sa place à la table familiale (et les mains, garçon?); la marque Heinz fait silencieusement offrir par un jeune garçon, à un mime qu'un autre plat invisible écoeuré, une portion de son assiette de pâtes agglutinées. Les potages: dans la publicité de son "Cup-a-Soup", Lipton parvient à braquer un enfant au début de son message. Les fabricants de la pâte à pain Pillsbury, eux, y vont plus ouvertement: les hot dog faits avec cette même pâte ne semblent comestibles que pour des enfants, puisqu'on ne voit qu'eux. Les bouchers de Steinberg vendent leur boeuf de la même façon: à la table familiale, deux enfants s'en repaissent avec un silencieux satisfaction. Fleishman offre sa margarine selon le même procédé, plus poussé: au bout de la table, un bambin va engouffrer avidement une tranche de pain de 3 centimètres d'épaisseur, tartinée de margarine. Inutile de revenir sur "l'arbre Jell-O", qui n'a pas perdu une de ses branches artificielles et en a même prêté l'idée au chewing gum de la société Wrigley's, qui l'a encerclé de neige et de skieurs, au nombre desquels un bébé que son tendre papa tend vers la "fruitandise" (si jeune et déjà dans l'horreur). Même scène de vie idéale en famille, que celle où deux charmants enfants très polis demandent de la gomme Trident en pleine nature.

Oublions la vieille Laura Secord,

dont les confitures font montrer leurs amygdales à plusieurs garçons et fillettes, mais négligez de nous informer pour leur étiquette porte, sous le mot "PURE" en majuscules, la nomenclature de divers additifs à faire peur à un chimiste. Passons vite, également, sur la pâte à chien de marque Ken-L Burger, mise en vedette ces jours-ci avec le concours d'un garçonnet qui tient un de ces animaux en laisse et lui promet, si j'ai bien compris, que "s'il est bon garçon...".

Notons qu'on fait également mousser le savon par le même recours: Spic & Span a en effet confié à de jeunes garçons et fillettes le soin de laver lavabos et baignoires avec ce produit, en faisant valoir que "maman aime ça". Soulignons que Montréal-Matin, qui à cette fin utilisait d'autres procédés malheureusement anéantis par la CECO, annonce désormais ses petites annonces à la télévision, et y a inclus un garçonnet... et un chien retrouvé.

Idem pour les tapis: les 40 coupures de moquette MatchMake des magasins Sears, qui font un sentier de couleur en plein champ, sont mises en valeur par une fillette de 10 ans qui saute d'une à l'autre dans un costume que ne portent plus les fillettes, même dans les faubourgs torontois: pleine chemise à col, jupe plissée, bas blancs à mi-jambe et souliers vernis. Image de sérénité pondérée.

Les services bancaires n'y échappent pas, ceux de la BNE en tout cas: preuve de leur nouvelle "bonne mesure", la famille qui les utilise comporte deux jolis enfants. La sidérurgie elle-même, plus précisément Sidbec, se fait une image de grandeur rassurante grâce à un gamin coiffé du casque de plastique jaune.

La publicité nous informe? En ce qui concerne la valeur véritable des denrées annoncées, la déclaration est par définition fautive. Mais dans un autre sens, la chose est vraie; elle fait même plus que nous informer, depuis quelque temps, de ce que chacun soupçonnait déjà: elle nous confirme que les publicitaires, dans le champ de la télévision tout au mois, sont dépourvus de la moindre pudeur, et n'éprouvent pas le moindre respect envers quelque valeur sociale que ce soit, autre que celle du profit, quand on se fait ainsi servir des enfants de tout âge à toutes les sauces de la réclame, c'est le moins que nous puisse penser. En vient vite à voir les publicitaires du temps présent comme les Barbe-Bleue de la communication.

À l'imprévu de mercredi à dimanche

Raymond Lévesque: savoir et dire

par Nathalie Petrowski

A peine de retour du Vieux poste de Sept-Îles, après avoir passé une grande partie de l'été au Théâtre de l'Île d'Orléans, Raymond Lévesque se produira sur la scène de l'Imprévu du 9 au 13 février.

Il a l'air en forme ce bon vieux Raymond, toujours aussi disponible à partir dans de longues et laborieuses diatribes sur la justice et l'indifférence des hommes, sur les problèmes dans le monde, dénonçant d'un même coup, régimes totalitaires et impérialisme américain. Cela fait longtemps qu'il à Montréal on ne l'a pas vu, ce qui ne l'a pas empêché de continuer à travailler, d'écrire trois pièces dont l'une *On est deux*, faut s'parler pourrait éventuellement être présentée à

Montréal avec Jean Lapointe; de préparer quelques nouveaux monologues, un disque dont la sortie est prévue pour la fin mars et la publication de *Je veux parler aux Hommes*, recueil de poèmes engagés et féroce menturés.

Depuis les élections, il est fort légitime de se demander si Raymond Lévesque a changé, si le fait d'avoir chanté pendant vingt ans, l'indépendance et puis tout à coup de voir que le rêve est sur le point de se réaliser, n'a pas remué certaines cordes particulièrement sensibles. A ce sujet-là, Lévesque est fort peu volubile: "Les élections ont impliqué certains changements dans mon répertoire, mes chansons dites 'd'avant-garde' ont été dépassées par les événements mais cela a coïncidé avec mon évolution

vers des thèmes plus universels. Je vais continuer à chanter l'indépendance, continuer à chanter mon pays mais je ne veux pas m'arrêter là. Je crois que dans vingt ans, tous les peuples vont être amenés à s'unir alors autant commencer de bonne heure".

De l'autre côté du Québec, le monde s'ouvre, vaste et grand et les problèmes sociaux du Québec sont autant de microcosmes dans la problématique mondiale. En 1977, Raymond Lévesque parle moins de l'indépendance et se préoccupe d'avantage de la torture en tant que pratique inhérente aux régimes totalitaires, il parle des multinationales, de l'indifférence et même de la complicité de Trudeau face à ces régimes-là, des droits de l'homme, de la dicta-

ture militaire, du Chili, du Brésil, son style percutant n'a pas changé: "A force de vouloir dire les choses gentiment, tout se dilue, tout se perd dans l'abstraction, il ne faut rien ménager, surtout pas ses mots; la révolution tranquille, on sait maintenant qu'elle a été, très, même trop tranquille. Moi, je ne suis pas intéressé à chanter l'amour et le printemps, je regarde ce qui se passe autour, je le dis, je le dénonce. Les gens ne veulent rien entendre, ne rien savoir mais il faut leur dire malgré tout. Ce qui les perd c'est leur indifférence les uns envers les autres, leur manque de responsabilité, de conscience collective. Si chaque fois qu'un gars se faisait torturer, le monde entier se soulevait contre l'injustice de l'acte, les choses changeraient vite."

Solidarité, responsabilité et justice sont ses mots favoris dans une démarche qui frise parfois la mission sous les traits d'une chanson-marteau, coup de poing. D'un côté, il dénonce l'injustice répressive des régimes totalitaires et de l'autre, la suprématie capitaliste de *"American way of life"*: "Les gens sont esclaves d'un système qui ne marche qu'avec l'argent, un système où chaque vie se définit en fonction du prix qu'elle coûte et de ce qu'elle rapporte. *Keep smiling*, voilà le dicton le plus hypocrite que tout un peuple s'évertue à mettre en application. Les gens polluent les villes, la nature, détruisent la terre, produisent des bombes et en même temps font du jogging pour se tenir en forme." Du côté de la culture, il voit les choses d'un oeil tout aussi noir: "L'industrie du spectacle et des vedettes dans les grosses salles a presque tué la chanson, étouffé la création à cause de la disparition de nombreuses boîtes à chansons. Le prestige, ce concept abstrait, crée de plus en plus de barrières. Les gros noms ne veulent plus aller se produire dans des petites salles pour un cachet moindre."

On se demande comment il peut continuer à vivre au milieu de tant de revendications, de problèmes, de remises en question systématiques, on se rend compte qu'en arrière des plaintes, se loge un fond d'humour, une ironie lucide, presque optimiste, quelque chose qui lui fait croire que quelque part, il y a sans doute une solution: "Le plus important c'est de dire, de faire savoir aux gens. Après tout, l'engagement politique, c'est peu de choses, c'est tout simplement ne pas être indifférent."



Raymond Lévesque

(Photo Alain Renaud)

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire
- 9.15 Les 100 tours de Centour
- 9.20 Les Oriens
- 9.45 En mouvement
- 10.00 You-hou
- 10.15 Minute Moutoute
- 10.20 Conseil-express
- 11.00 Les troubles de Cécile
- 11.30 Vers l'an 2000
- 12.00 Les chevaux du soleil
- 12.30 Les coqueluches
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 Cinéma: "29 minutes d'aventure ou un casse pour des chus" (anglais-italien 1969).

RADIO-QUÉBEC 17

- 13.30 Parlois français
- 13.45 Les Oriens
- 14.00 Les 100 tours de Centour
- 14.15 Sunrunners
- 14.30 Intermède musical
- 15.30 Cher Eugène
- 16.00 Livraison spéciale
- 18.00 Moi mes chansons
- 18.30 L'opéra sauvage
- 19.30 Histoire sur le vif
- 20.30 Bien dans sa peau
- 21.00 Si on s'y mettait:
- 21.30 Le monde des peintures naïfs

CBMT 2

- 9.00 The Friendly Giant
- 9.15 Mon ami
- 9.30 Québec School Telecast
- 10.00 Canadian Schools
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 The Bob McLean Show
- 12.55 CBC News
- 1.00 Mary Hartman
- 1.30 Coronation Street
- 2.00 All in the Family
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Take 30
- 3.30 Celebrity Cooks
- 4.00 It's Your Choice
- 4.30 The Electric Company
- 5.00 Homemade T.V.
- 5.30 Room 222

CFTM 10

- 7.45 Horaire-Bienvenue
- 7.50 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Fanfan Dédé
- 8.20 À la bonne heure
- 10.00 Pour vous mesdames
- 11.30 Les p'tits bonshommes
- 12.30 Le 10 vous informe
- 12.30 Les tannants
- 1.30 Cine-mardi: "Dragées au poivre" (comédie satirique Franco-Italienne 1964)
- 3.15 Droits de parole
- 4.00 Patof voyage
- 4.30 Les joyeux naufrages
- 5.00 Pour tout l'monde
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Symphonien
- 8.00 Parler-moi d'humour
- 8.30 Montréal en parole
- 9.00 Auto-Patrouille
- 9.30 Cannon

sur scène

- CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I) Relâche; (Centaur II) Relâche
- CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet — 843-8460 Relâche
- CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard Montpetit 343-6524 "Pauvres originaux beaux vos détresses" d'Yves Labé 20 h 30. Relâche lundi.
- NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bloor 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strindberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche dimanche.
- PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 "Zou" semaine et dimanche 21 h 00, samedi 20 h 00, 23 h 00.
- PATRIOTE EN HAUT: Relâche
- LA POUDRIÈRE: 112 Ste-Hélène 526-0821 "Le misanthrope" de Molière. Semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.
- SALLE WILFRID PELLETIER: L'orchestre symphonique de Montréal au pupitre F.P. Decker — 20 h 30.
- THÉÂTRE D'OUJOU: 1287 Papineau 523-1211 "On peut pas rester on m'attend" de Sauvageau — tous les soirs à 20 h 30 — Relâche: lundi.
- THÉÂTRE MAISONNEUVE: Sol "Le déficient marteau" — 20 h 30
- THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0563 "Le réformiste" de Marcel Dubé mardi à vendredi: 20 h 00. Sam.: 17 h 00 et 21 h 00. Dim.: 19 h 00.
- THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche
- THÉÂTRE DE QUAT-SOLS: 100 Avenue des Pins 845-7277 "Une heure de vie" mise en scène de Monique Lépage — 20 h 00 tous les jours. Relâche: lundi.
- THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche dimanche et lundi.

cinéma

- ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4285 "Ace High" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05.
- ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, Cousine" 7.15, 9.15.
- AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Jaw of death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Russ Meyer's festival"
- CAREFOUR: 318 Ste-Catherine 866-8057 "La dernière folie" 3.00, 6.15, 9.30 et "Ambulances tous risques" 1.15, 4.30, 7.40.
- CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Le coureur de marathon" 1.10, 5.10, 9.25 et "Mahogany" 3.15, 7.25 (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.45.
- CHEVALIER: 1590 St-Denis "La voiture la plus folle du monde" 2.40, 6.05, 9.30 et "Trinita nous voilà" 1.10, 4.30, 7.55.
- CINE-CENTRE: 1430 Bloor 288-7102 "Juliet of the spirit" 7.00 "Fellini Satyricon" 9.30.
- COMPLEXE DES JARDINS: (Salle I) "Cria Coeur" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50, (Salle III) "Adolescents devant plaisir" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.25.
- COTE DES NEIGES: (Salle I) "Bugsy Malone" "The Bad News Bears" (Salle II) "The Story of Joanna" "How Fun Can Sex Be?"
- COMPLEXE DES JARDINS: (Salle I) "Cria Coeur" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50, (Salle III) "Adolescents devant plaisir" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.25.
- COTE DES NEIGES: (Salle I) "Bugsy Malone" "The Bad News Bears" (Salle II) "The Story of Joanna" "How Fun Can Sex Be?"
- ELYSEE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Renaiss) "Le voyage de nocce" 7.20, 9.30 (Salle Sten) "Le juge et l'assassin" 7.20, 9.30.
- KENT: 410 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
- LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "The enforcer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III) "To The Devil A Daughter" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle IV) "King Kong" (ang.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle V) "King Kong (fr.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00.



Corps de volontaires

CFCF 12

- 5.59 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Pots and Pans
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 Karen's Yoga
- 10.00 The Community
- 10.30 McGowan and Co.
- 11.00 The Art of Cooking
- 11.30 Definition
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "A Thunder of Drums" (drame 1961)
- 2.30 Pay Cards
- 3.00 Another World
- 4.00 Alan Hamel
- 5.00 First impressions
- 5.30 The Price is Right
- 6.00 The Bobby Vinton Show
- 7.30 Bionic Woman
- 8.30 Julie
- 9.30 One Day at a Time
- 9.30 David Steinberg
- 10.00 Kojak
- 11.00 CTY National News
- 11.21 Pulse
- 12.00 The Twelve Midnight Movie: "Willie Dynamite"
- 2.00 Sign-off

MICROFILM

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Compétence: BERTRAND SOUCY

La nicotine du tabac comprime le cordon ombilical

par Gilles Provost

● Pendant les années 1971 à 1975 inclusivement, au moins 690 bébés québécois sont morts à la naissance parce que leur mère a fumé pendant la grossesse, selon les recherches statistiques effectuées par le docteur Benoit Bundock, professeur à la faculté de médecine.

● "L'effet le plus inquiétant de la cigarette tient certainement aux dommages qu'elle provoque chez les bébés en gestation dans le sein maternel et il est inconcevable qu'il y ait si peu de publicité à ce sujet", a affirmé au DEVOIR le docteur Benoit Bundock. Ce dernier préside le Conseil consultatif de l'Environnement du Québec, chargé par le gouvernement de faire le point sur les méfaits de la cigarette à l'égard des non-fumeurs. M. Bundock a déjà été sous-ministre de la Santé, aussi bien à Ottawa qu'à Québec.

● Une étude effectuée entre 1968 et 1972 à l'hôpital Royal Victoria, à Montréal parmi des

femmes enceintes dont l'alimentation était scientifiquement contrôlée par le Montreal Diet Dispensary a démontré que les bébés des non-fumeuses étaient de 5% plus lourds en moyenne que les bébés des femmes qui fumaient plus de 20 cigarettes par jour.

Fait à noter dans cette dernière étude, le poids des bébés était d'autant plus faible que la consommation de cigarettes était élevée. Par exemple, les mères qui fumaient moins de 20 cigarettes par jour avaient des rejetons en meilleure santé que ceux des grosses fumeuses mais ils étaient quand même plus petits que les bébés dont les mères avaient cessé de fumer au cours de la grossesse. Enfin, les mères qui ne fumaient pas au début de la grossesse ont mis au monde les plus gros bébés, même si elles mangeaient 10% moins de protéines et de calories que les autres.

Selon Mme Agnès Higgins, directrice du Montreal Diet Dispensary, tout se passe

comme si l'usage du tabac contrecarrait les effets d'une alimentation équilibrée chez la femme enceinte. C'est pourquoi le tabac produirait des symptômes semblables à ceux de la malnutrition, c'est-à-dire un ralentissement de la croissance foetale, vulnérabilité accrue du bébé et, dans les cas graves, mauvais développement du cerveau.

"Lorsqu'une femme fume, elle comprime le cordon ombilical qui fournit l'alimentation et l'oxygène nécessaires à son bébé", affirme même Mme Higgins en faisant allusion aux travaux du docteur Frank Manning, originaire du Manitoba et rattaché à l'University of Southern California.

Au cours d'un séjour à Oxford, le docteur Manning a démontré que la nicotine du tabac provoque non seulement une constriction des vaisseaux sanguins périphériques comme on le savait depuis longtemps mais aussi une constriction du cordon ombilical lui-même.

Auparavant, on attribuait plutôt à l'oxyde de carbone les effets néfastes du tabac pour le foetus. En 1968, par exemple, Yonosai avait publié dans le Journal de l'Association médicale canadienne que le taux d'oxyde de carbone est dix fois plus élevé chez les nouveau-nés des fumeuses que chez les autres bébés nés.

En 1971, d'autres chercheurs avaient aussi rapporté que, chez les fumeuses, le sang du foetus contient généralement environ 80% plus de monoxyde de carbone que celui de leur mère.

Pour sa part, le docteur Manning estime que l'oxyde de carbone n'est pas le principal coupable: il a en effet vaincu certaines mères de fumer plutôt des cigarettes spéciales fabriquées avec des herbes dépourvues de nicotine mais produisant à peu près autant d'oxyde de carbone: les tests ont indiqué une nette amélioration pour le bébé.

Le docteur Manning, dans

une entrevue accordée au Montreal Star en janvier 1976, a aussi affirmé que la nicotine a un effet beaucoup plus prononcé sur les foetus en mauvaise santé que sur les autres.

Pour évaluer l'impact de ce phénomène à la grandeur du Québec, revenons donc aux études du docteur Fabia, du département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval. Toutes ses évaluations statistiques sont établies à partir des registres provinciaux où sont inscrits les résultats de toutes les grossesses qui se sont prolongées assez longtemps pour que l'enfant puisse être viable.

La seule étude détaillée qu'elle ait publiée jusqu'à maintenant, était établie à partir d'un dixième de toutes ces naissances survenues en 1971. Le docteur Fabia prévoit aussi publier bientôt des études similaires pour les années subséquentes et elle a affirmé au DEVOIR que les résultats sont en tous points semblables.

D'année en année, le surplus des décès rencontrés chez les bébés des fumeuses est d'environ 24%, même en uniformisant tous les autres facteurs qui peuvent influencer la situation. "Cela correspond à toutes les autres études semblables effectuées à travers le monde, dit-elle: partout, le surplus de décès oscille entre 20% et 30%."

En 1971, environ 8% des bébés québécois pesaient moins de 2,5 kg, ce qui correspond à un risque notable de mortalité, de maladies graves, de problèmes mentaux et de difficultés d'apprentissage.

Chez les grosses fumeuses, la proportion de ces petits bébés à haut risque était très supérieure à la moyenne (13%). Il en était de même chez les femmes qui fumaient moins de 20 cigarettes par jour: chez ces dernières, le pourcentage des bébés trop petits était moins élevé (11%) mais il était encore très supérieur à la moyenne. Il était aussi deux

fois plus élevé que chez les mères qui ne fumaient pas (5%).

En moyenne, les bébés des mères qui ne fumaient pas étaient de 215 g plus lourds que ceux des "petites fumeuses" et 300 g plus lourds que ceux des femmes fumant plus de 20 cigarettes par jour.

Selon les statistiques rassemblées au Montreal Diet Dispensary, l'usage de la cigarette est le facteur qui a la plus grande influence sur le poids du bébé après le poids de la mère au début de la grossesse (c'est-à-dire son état de santé initial) et après le gain de poids pendant la grossesse (qui dépend de l'alimentation et qui est évidemment relié au poids du bébé).

Le docteur Fabia découvre le même phénomène: dans son étude, seuls la durée de la grossesse et le poids de la mère avant la grossesse ont plus d'influence que la cigarette sur le poids du bébé. Même si toutes les mères savent que les garçons sont normalement plus gros que les filles, le sexe du bébé a trois fois moins d'importance que l'usage du tabac.

Fait à noter, le Québec détient depuis au moins dix ans la plus forte proportion de bébés trop petits et le plus petit poids moyen des bébés au Canada. Est-ce par hasard s'il a aussi la plus forte proportion de fumeurs?

Les chiffres du docteur Fabia démontrent que le pourcentage des fumeuses est supérieur chez les femmes enceintes que chez les autres femmes du même âge. En 1972, seulement 39% des Québécoises de moins de 20 ans fumaient la cigarette. Pourtant, la proportion était de 55% chez les mères du même groupe d'âge, l'année précédente.

Le pourcentage des mères qui fumaient en 1971 diminuait chez les plus vieilles mais il ne descendait pas à moins de 36%.

Fait à noter, les femmes qui

ont eu un plus grand nombre d'enfants fument davantage que les autres mères du même âge. Il en va de même chez celles qui ont une faible scolarité. Cela confirme les autres études selon lesquelles les milieux défavorisés fument plus que les riches... et sont plus prolifiques sur le plan de la natalité.

Au même titre que les carences alimentaires, l'usage du tabac par la mère pourrait aussi influencer négativement la capacité intellectuelle des enfants: les études de N.R. Butler et de E.D. Alberman, en Angleterre, sont inquiétantes à cet égard. A partir de la

"British Perinatal Survey" de 1958, ces chercheurs ont examiné les mêmes enfants à l'âge de sept ans.

Ils ont constaté de cette façon que les enfants dont la mère avait fumé beaucoup pendant sa grossesse, étaient significativement plus petits que les autres. Ils avaient aussi plus de difficulté pour apprendre à lire et plus de problèmes "d'adaptation sociale".

Jusqu'à maintenant, toutefois, les études pour vérifier ces conclusions de Butler ont été très rares dans le reste du monde, si bien qu'elles restent encore sujettes à caution.

La Cour suprême a accru son efficacité

OTTAWA (PC) — Grâce à un régime introduit il y a deux ans et qui permet à la Cour suprême du Canada de sélectionner elle-même les cas qui lui sont soumis en appel, celle-ci a pu accroître son efficacité, a déclaré jeudi dans une interview le juge en chef, M. Bora Laskin.

Selon M. Laskin, deux-tiers des appels qui passent devant la haute cour sont entendus par un aréopage complet de neuf juges, alors qu'auparavant la norme était de cinq juges par appel.

Cela, dit-il, est important si l'on veut que nous assumions pleinement nos responsabilités.

En janvier 1975, un amendement à la loi de la Cour suprême autorisait celle-ci à demander aux avocats de solliciter la permission de faire appel. Jusque-là, la Cour était tenue de recevoir en appel toutes les affaires civiles portant sur plus de \$10,000 de dommages-intérêts.

Maintenant, des audiences sont tenues deux fois par

mois par trois groupes de trois juges chacun, qui examinent la recevabilité d'un appel. Les statistiques démontrent que sur chaque trois requêtes en autorisation d'appel, deux sont rejetées, les juges estimant généralement soit que les fondements de la loi ne sont pas en cause, soit qu'un élément sérieux n'a été soumis qui justifie la remise en question d'un jugement rendu par un tribunal de première instance.

Au cours des deux dernières années, la Cour a entendu 590 requêtes et n'en a approuvées que 192. Sans l'amendement à la loi, elle aurait dû entendre les 590 appels et dans chaque cas rédiger des attendus.

Plus on marche mieux ça marche.



Lancement de "Soyouz-24"

par Serge Berg

PARIS (AFP) — Avec "Soyouz 24", lancé hier avec deux cosmonautes à bord, les Soviétiques vont essayer d'effacer l'impression fâcheuse qui avait été produite par l'échec de leur vol précédent avec "Soyouz 23".

Lancé, le 14 octobre, l'équipage de Soyouz 23, malgré plusieurs tentatives n'était pas arrivé à s'arrimer avec la station orbitale "Saliout 5", en orbite depuis le 22 juin, et était revenu précipitamment sur la Terre, pour se poser en pleine nuit dans un lac de la steppe Kazakhe, au milieu d'une forte tempête de neige.

L'effet de cet échec de l'astronautique soviétique

était d'autant plus désagréable, que l'URSS venait d'annoncer officiellement, quelque temps auparavant, qu'un groupe de futurs cosmonautes des pays de l'est allaient venir s'entraîner à la "Cité des Étoiles", près de Moscou, pour participer à des vols avec leurs collègues soviétiques.

"Soyouz 24" est le premier vol habité de l'année 1977 et, jusqu'à la fin de l'actuelle décennie, les cosmonautes des pays de l'est seront les seuls à aller dans l'espace, car les Américains ne reprendront leurs vols habités qu'avec la "navette spatiale", dont les premiers essais ne commenceront précisément qu'à la fin des années 70.

L'équipage de "Soyouz 24" est formé d'un vétéran de l'espace, le colonel Victor Gorbatko, 42 ans qui était de la même équipe que Gagarine, et qui a volé en 1969. Son coéquipier est un "bleu", bien qu'âge de 37 ans, l'ingénieur Youri Glazkov. Les Soviétiques reprennent ainsi la tradition — qui n'avait pas été respectée, lors du vol de Soyouz 23 — de faire appel à un équipage formé d'un ancien et d'un nouveau.

La mission de ce nouveau vol, selon le général Vladimir Chatalov, le chef des cosmonautes, qui a assisté au lancement est de faire "un vol de travail, destiné à étudier la possibilité d'utilisation des

vaisseaux et des stations, tant à des fins scientifiques, qu'économiques". Le programme de Soyouz-24 prévoit en particulier "des activités communes" avec la station Saliout-5. Ce qui veut dire, sans doute, que les deux cosmonautes vont essayer de s'arrimer à la station, s'y transférer et y vivre pendant un certain temps.

La station "Saliout-5" est équipée de très nombreux appareils d'observation de la Terre, ce qui n'exclut pas son intérêt militaire, ainsi que de nombreuses installations permanentes d'effectuer de nombreuses expériences d'ordre scientifique, technologique et biologique.

Carrières et Professions

Agence canadienne de développement international / Canadian International Development Agency

POSTES D'ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES AU RWANDA

L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) en collaboration avec le Ministère des Affaires Inter-Gouvernementales du Québec (MAIQ) recherche des professeurs pour une affectation de deux ans à l'Université nationale du Rwanda à partir de septembre 1977 dans les disciplines suivantes:

- 1. PHYSIQUE:** Biophysique, électricité et magnétisme, transfert thermique.
- 2. CHIMIE ANALYTIQUE:** Laboratoire et cinétique chimique. *Les postes 1 et 2 exigent le niveau doctorat en sciences*
- 3. COMPTABILITÉ:** Gestion d'entreprise, statistiques et comptabilité nationale.
- 4. MANAGEMENT:** Administration publique, dynamique organisationnelle.
- 5. ÉCONOMIE:** Macro et micro économie, finances internationales, économie politique et internationale.
- 6. ÉCOLOGIE ET GÉNÉTIQUE:** Ecologie animale et végétale.
- 7. ÉCONOMIE AGRICOLE:** Agriculture et développement économique, planification agricole.
- 8. MATHÉMATIQUE (CALCUL DIFFÉRENTIEL):** Fonctions d'une variable, analyse matricielle.
- 9. MÉTHODES QUANTITATIVES:** Statistiques, programmation linéaire, technique de sondage, théorie des graphes et application.
- 10. PHYTOLOGIE TROPICALE:** Phytotechnie générale, cultures annuelles et vivrières, cultures pérennes et industrielles, cultures horticoles et fruitières.
- 11. ZOOTECHNIE:** Nutrition et production animales, culture fourragère, pisciculture, laboratoire de zootechnie spéciale.
- 12. PHYSIQUE:** Laboratoire de physique générale, mécanique générale et mécanique analytique. *Les postes ci-dessus exigent la maîtrise ou l'équivalent*

Fondée en 1963 avec 51 étudiants et 16 professeurs, l'Université du Rwanda compte maintenant plus de 700 étudiants. La coopération canadienne fournit une trentaine de professeurs affectés surtout à la faculté des sciences et à la faculté des sciences économiques et sociales. L'Université dispense une formation au niveau du premier et deuxième cycle d'enseignement supérieur et permet d'intéressantes possibilités de recherche.

Les candidats devront faire parvenir avant le 28 février 1977 un curriculum vitae détaillé, mentionnant le poste qui les intéresse ainsi que le nom et les coordonnées de deux personnes appelées à donner des références.

Adressez la correspondance au:
Comité Conjoint ACDI/MAIQ
a/s Direction des ressources humaines
L'Agence Canadienne de Développement International
122, rue Bank,
Ottawa, Ontario K1A 0G4

Projet Baie James Poste à Montréal

Analyste conseil - Service de l'informatique

Fonctions

- Est responsable des analyses fonctionnelles des systèmes et des conditions d'exploitation de la société afin de déterminer l'applicabilité de systèmes informatiques de gestion;
- Participer à la mise en place de nouveaux systèmes ou à la modification de ceux existants;
- Diriger la mise en application technique des systèmes, en coordination avec l'utilisateur et les autres membres du service.

Exigences

- Maîtrise en Informatique avec quatre (4) ans ou plus d'expérience connexe ou Baccalauréat en Informatique avec six (6) ans ou plus d'expérience connexe.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en toute confiance, à M. René Forget, en mentionnant le dossier No. 5-715.

LALONDE, VALOIS LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS GROUPE LAVALIN

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3A 2R5 TEL (514) 288-1740

Projet Baie James Postes à Montréal

Analystes de systèmes - Service de l'informatique

Fonctions

- Développe et maintient les programmes de la Société d'énergie de la Baie James;
- Est responsable de la gamme complète de la réalisation du programme, de la transformation des procédures manuelles aux séquences automatisées;
- Réviser la réalisation du programme avec le personnel des opérations et des projets afin d'assurer un programme convenable pour les projets assignés.

Exigences

- Diplôme universitaire avec quatre (4) ans ou plus d'expérience connexe. Aucun diplôme universitaire avec six (6) ans ou plus d'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en toute confiance, à Monsieur René Forget, en mentionnant le dossier No. 5-718.

LALONDE, VALOIS LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS GROUPE LAVALIN

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3A 2R5 TEL (514) 288-1740

Projet Baie James Poste à Montréal

Programmeur

Fonctions

- Traduit les spécifications fournies par l'analyste, de façon à ce qu'elles puissent être traitées par l'ordinateur.

Exigences

- Baccalauréat en Informatique avec deux (2) ans et plus d'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à Monsieur René Forget, en mentionnant le dossier No. 5-713.

LALONDE, VALOIS LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS GROUPE LAVALIN

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3A 2R5 TEL (514) 288-1740

Directeur/Directrice de l'administration

Une société de construction et de génie d'envergure internationale ayant des exploitations canadiennes importantes recherche un administrateur de grande compétence pour un poste de dirigeant.

Un comptable Possédant les qualités d'un chef

Si vous êtes ce professionnel, vous serez à la direction d'un service de données informatiques, de vérification interne, d'analyses financières, de comptabilité et d'administration de bureau.

Vous détenez un diplôme CA ou l'équivalent et vous avez 10 ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité d'une industrie lourde ou d'une société de fabrication ou de services publics. Votre expérience comprend aussi la direction de personnel à grande échelle. Votre meilleur atout est votre aptitude à guider, diriger et communiquer en français et en anglais.

Joignez-vous à la direction de cette société prospère et reconnue de par le monde. Vous profiterez d'une excellente rémunération, d'avantages sociaux de première classe et de possibilités de carrière au plan international.

Vous travaillerez à Montréal.

Discutons confidentiellement du projet 719. Téléphonnez ou écrivez à...

À Montréal: (514) 849-5357, 1115 ouest, rue Sherbrooke. H3A 1H3
À Toronto: (416) 920-7702, 50 Prince Arthur Avenue. M5R 1B5

The Caldwell Partners

Recrutement des cadres

hockey

Ligue Nationale
Dimanche
 Rangers NY 4, Islanders NY 0
 Detroit 3, Vancouver 2
 Boston 5, Washington 2
 Minnesota 3, Chicago 0
 Colorado 5, Pittsburgh 2

Hier soir
 Atlanta à Philadelphie
 Toronto à Buffalo, remis

Ce soir
 Los Angeles à Islanders NY
 Pittsburgh à St-Louis

Demain
 Buffalo à Rangers NY
 Atlanta à Toronto
 Vancouver à Montréal
 Washington à Chicago
 Los Angeles à Cleveland
 Colorado à Minnesota

Les pointeurs
 (Partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	39	44	83
Dionne, LA	30	49	79
Shutt, Mtl	42	30	72
McNab, Bos	35	32	67
Young, Min	20	45	65
Perreault, Buf	22	38	60
Goring, LA	21	39	60
Clarke, Phe	20	39	59
Salming, Tor	9	50	59
Palemont, Col	29	29	58
Gilbert, NYR	19	39	58
R.Martin, Buf	31	26	57
Williams, LA	26	31	57
Esposito, NYR	26	31	57
Robinson, Mtl	12	45	57

Association Mondiale
Dimanche
 Winnipeg 6, Calgary 4
 Québec 6, Cincinnati 1
 Edmonton 4, San Diego 2
 Indianapolis 5, N.-Angleterre 5

Ce soir
 Houston à Indianapolis
 San Diego à Edmonton
 Winnipeg à Québec

Demain
 Birmingham à Phoenix
 Indianapolis à Cincinnati

Les pointeurs
 (Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Hedberg, Wpg	51	41	92
Cloutier, Qué	41	45	86
C. Bordeleau, Qué	25	57	82
Nilsson, Wpg	24	56	80
Forek, Pho	33	46	79
Tardif, Qué?	37	40	77
Stoughton, Cin	33	34	77
Leduc, Cin	30	36	66
S. Bernier, Qué	30	35	65

Ligue Majeure du Québec
Dimanche
 Chicoutimi 6, Trois-Rivières 6
 Hull 4, Montréal 2
 Cornwall 11, Laval 1
 Québec 7, Sorel 3
 Shawinigan 5, Sherbrooke 3

Hier soir
 Shawinigan à Québec
 Sherbrooke à Laval

Ce soir
 Cornwall à Trois-Rivières



Anders Hedberg a fait preuve d'un très grand courage, dimanche, en établissant une nouvelle marque du hockey professionnel avec un 51e but en 49 matches. Contre les Cowboys de Calgary, l'"Express suédois" a réussi un tour de chapeau, alors qu'il souffrait depuis la deuxième période d'une elongation de ligaments. Cette magnifique soirée de travail lui a permis d'éclipser le vieux record codétenu par Maurice Richard et Bobby Hull, soit 50 buts en 50 matches. (Téléphoto CP)

Anders Hedberg au rancart pour 10 jours

WINNIPEG (d'après CP) — Les Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale de hockey, ont confirmé hier que l'ailler droit Anders Hedberg ne pourra endosser l'uniforme avant au moins 10 jours. Un médecin a diagnostiqué hier que la blessure qu'Hedberg s'était infligée au cours du match de dimanche contre les Cowboys de Calgary est une elongation des ligaments. Hedberg a reçu cette blessure en deuxième période, alors qu'il s'apprêtait à établir un record de 51 buts en 49 matches, la meilleure performance de l'histoire du hockey professionnel pour ce nombre de matches. L'ancienne marque appartenait à Maurice Richard et Bobby Hull. Hedberg a emfilé son 51ème but à la fin du dernier vingt.

la Ligue américaine. **LOS ANGELES (AFP)** — Le vainqueur du décaathlon aux Jeux olympiques de Montréal, l'Américain Bruce Jenner, a été désigné hier vainqueur du trophée James-Sullivan, décerné au meilleur athlète américain de l'année 1976 par l'Amateur Athletic Union.

Le nageur John Naber est arrivé en deuxième position devant Dorothy Hamill, médaille d'or du patinage artistique à Innsbruck. Bruce Jenner, qui a maintenant entamé une carrière à la télévision, avait remporté le décaathlon olympique avec 8,600 points, devant l'Allemand de l'Est Guido Kratschmer et le Soviétique Avilov.

La descente Kandahar reportée au 18 à Laax

ST-ANTON, Autriche (d'après Reuter et AFP) — La descente masculine de St-Anton, qui devait avoir lieu hier, a été contremandée en raison de la trop grande accumulation de neige sur la piste. Cette descente comptant pour la coupe du Monde de ski alpin avait d'abord été annulée samedi, et dimanche on a réussi à présenter une course en slalom qui a été gagnée par le Suédois Ingemar Stenmark. Les organisateurs ont annoncé que la descente a été reportée au 18 février à Laax, en Suisse.

lieu à certains embêtements. Ainsi, l'entraîneur de l'équipe des États-Unis, Harold Schoenhaar, a révélé après que sa formation ne pourra concourir à Laax. L'entraîneur américain a expliqué qu'il sera impossible de demeurer en Europe jusqu'à cette date parce que les billets d'avion, qui sont de la classe excursion, ne sont valides que pour 45 jours. D'autre part, on a rapporté qu'il y a actuellement insuffisance de neige sur la piste de Sun Valley, dans l'Idaho, où une descente de la Coupe du Monde est au programme pour le 5 mars. Si la situation ne s'améliore pas, il est toujours possible qu'on songe à contremander à cet endroit et à présenter cette autre descente à Laax. L'entraîneur de l'équipe américaine n'est toutefois pas de cet avis, affirmant qu'une telle décision violerait les règlements.

On proposera aux Aeros une semaine sans salaire

HOUSTON (AP) — Un officier des Aeros de Houston, de l'Association mondiale de hockey, a confirmé qu'à l'intérieur des mesures possibles qu'étudie la direction pour réduire le coût d'opération de l'organisation, il pourrait être proposé aux joueurs d'accepter d'être privés d'une semaine de salaire ou l'équivalent.

Les Aeros accusent ce manque flagrant de popularité en dépit de leur fiche, une des meilleures de l'AMH, et leur première position dans la section ouest.

tenu de leurs délibérations, alléguant que c'est le travail de la direction de faire des commentaires.

Association mondiale

Le président du conseil d'administration des Aeros, Harrison Vickers, a ajouté que la rumeur voulant que la direction ait déjà demandé aux joueurs de renoncer à deux chèques de paie n'expose pas toute l'exactitude des faits. Le président Vickers a expliqué qu'à l'instar de n'importe quel commerce aux États-Unis, les Aeros cherchent à améliorer leur chiffre de vente et à réduire les dépenses afin de conserver toute leur crédibilité. Vickers a continué en disant que tous les échelons de l'organisation sont scrutés à la loupe, des filiales jusqu'aux gratifications versées aux joueurs pour les éliminatoires. Vickers a également tenu à ajouter que contrairement à certaines rumeurs, les Aeros ne sont pas en danger de disparition. Ils n'ont néanmoins accueilli que 8.138 personnes en moyenne à leurs rencontres locales cette saison, ce qui est 3,000 de moins que la moyenne nécessaire à leur rentabilité.

Ligue Majeure du Québec

Informés des mesures de restriction envisagées par leurs patrons, les joueurs ont tenu une réunion hier, après l'exercice quotidien, mais ils n'ont pas voulu livrer le con-

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	53	31	10	12	208	145	74
NYISLANDERS	54	31	15	8	190	137	70
ATLANTA	53	24	18	11	179	167	59
NYRANGERS	55	19	23	13	192	198	51

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ST. LOUIS	54	22	26	6	158	189	50
CHICAGO	55	19	27	9	171	192	47
COLORADO	54	16	29	9	160	198	41
MINNESOTA	53	13	28	12	155	211	38
VANCOUVER	55	15	34	6	153	213	36

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
BOSTON	55	32	17	6	209	172	70
BUFFALO	52	29	17	6	188	149	64
TORONTO	53	25	21	7	196	175	57
CLEVELAND	53	16	28	9	155	191	41

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	55	39	7	9	262	128	87
PITTSBURGH	54	24	21	9	170	169	57
LOS ANGELES	53	19	23	11	174	170	49
WASHINGTON	55	16	30	9	148	207	41
DETROIT	52	15	31	6	133	190	36

Association mondiale

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	51	32	18	1	230	183	65
INDIANAPOLIS	52	25	22	5	179	187	55
CINCINNATI	51	24	25	2	223	196	50
N.-ANGLETERRE	57	20	31	6	184	219	46
BIRMINGHAM	55	21	33	1	187	208	43

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
HOUSTON	52	30	17	5	193	151	65
SAN DIEGO	53	29	22	2	179	177	60
WINNIPEG	49	28	20	1	234	180	57
EDMONTON	53	22	29	2	144	191	46
CALGARY	51	20	27	4	163	174	44
PHOENIX	52	21	29	2	181	238	44

Ligue Majeure du Québec

Section Est

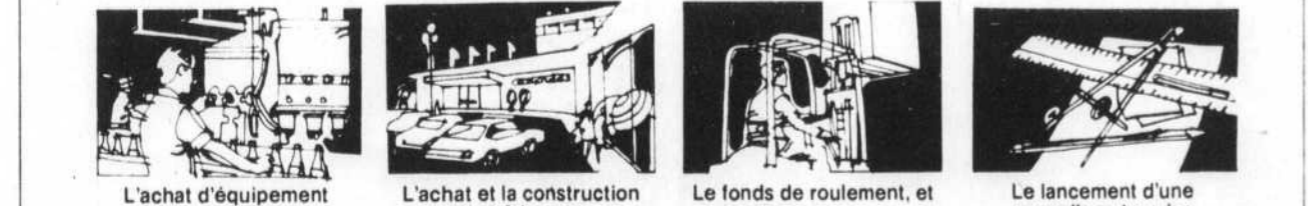
	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CHICOUTIMI	53	33	16	4	302	244	70
QUÉBEC	53	31	16	6	276	219	68
TROIS-RIVIÈRES	53	29	17	7	333	255	65
SHAWINIGAN	52	12	31	9	189	256	33
SOREL	55	10	40	5	225	346	25

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
SHERBROOKE	52	29	16	7	282	240	65
CORNWALL	54	30	19	5	260	215	65
MONTREAL	52	21	25	6	221	257	48
HULL	52	20	25	7	207	224	47
LAVAL	52	17	27	8	236	275	42

La BFD prête \$100 millions à des entreprises du Québec

aide financière: En 1976 la BFD a autorisé des prêts pour une valeur de \$100 millions à 1,700 entreprises au Québec seulement. A l'heure actuelle 5,500 entreprises québécoises bénéficient de prêts de la BFD s'élevant à \$300 millions qui ont servi entre autres à:



consultation: Le service de consultation de la BFD connu sous le nom de CASE (Consultation Au Service des Entreprises) aide les entreprises à améliorer leurs méthodes de gestion.

formation: La Banque donne des séminaires de formation en gestion pour améliorer les techniques de gestion à l'intérieur des petites entreprises.

renseignements sur les programmes gouvernementaux d'aide à l'entreprise: Les dirigeants d'entreprises peuvent obtenir aux succursales de la Banque des renseignements sur tout programme d'aide du gouvernement fédéral ou d'un autre organisme. On les adresse au représentant du programme qui leur convient.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

La BFD peut aider votre entreprise. Demandez notre dépliant

1008 Place Victoria, 800, square Victoria, Montréal, P.Q. H4Z 1C8 (514) 878-9571	Complexe Bienville, 1000, rue de Sérigny Longueuil, P.Q. J4K 5B1 (514) 670-9550
Place Frontenac, 2800 est, rue Ontario Montréal, P.Q. H2K 4K4 (514) 748-7323	85, rue Champlain, Valleyfield, P.Q. J6T 1W4 (514) 371-0511
750, boul. Laurentien, St-Laurent, P.Q. H4M 2M4 (514) 254-6073	Galerie des Laurentides, St-Antoine des Laurentides, P.Q. (514) 436-6441

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
 Ordre des comptables agréés du Québec
 Constitué en 1880
 C.D. Meilor, C.A., Directeur administratif
 680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
 Tél.: (514) 288-3256

<p>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 351 — 382-3080</p>	<p>COGAN, LANDORI & DUBE Comptables Agréés 3901 Jean Talon Ouest, Suite 214 Montréal, Québec H3R 2G5 Tél. (514) 731-7851</p>	<p>MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés 1155 O., boul. Dorchester Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 17ème étage La Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa</p>
<p>NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés Siège social: 614, rue Saint-Jacques Suite 400 Montréal, Québec H3C 1E2 Bureaux à Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau Bureaux affiliés Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie</p>	<p>COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie Suite 2220 514-866-9911 Montréal H3B 3M4</p>	<p>MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, P.O. 153 Montréal H5B 1E8, tél.: 281-1555 SOCIÉTÉ NATIONALE COLLINS BARROW, avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax: AFFILIATION INTERNATIONALE: DOUGLAS FOX KIDSONS INTERNATIONAL.</p>	<p>SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H8 — 861-5741</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés 60 St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 861-8512 Montréal Québec H3B 2W3</p>	<p>MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS Comptables agréés 1, Complexe Desjardins, Bureau 1800 281-1850 420, Place du Marché, St-Jérôme 430-4610 Société nationale affiliée Ward, Mallette & Co. Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver REPRESENTATION INTERNATIONALE</p>	<p>THORNE, RIDDELL & CIE Comptables Agréés BUREAU 2500-630, Boul. Dorchester O. 866-7351</p>
<p>CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS MONTREAL-NORD 3737, rue Mansfield 321-3832 ST-DONAT 444 rue Principale Poste Lussier, C.P. 30 424-2363</p>	<p>DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde</p>	<p>ERNST & ERNST 1200 ave McGill College Suite 1100 Montréal Qué. H3B 4G7 861-9984 Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays</p>	<p>TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWAY & CIE Comptables Agréés 210 ouest, boul. Crémazie 388-9251</p>
<p>CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés 3141, rue St-Jacques, Montréal, Québec</p>	<p>GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés 561 est, boul. Crémazie Montréal 354 — 384-1430</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291</p>	<p>LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Charles A. Gauvreau, C.A. Fernand Proulx, C.A. Yves Charbonneau, C.A.</p>
<p>COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140 et à travers le monde</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 866 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 ave McGill College H3B-2J4 878-9050</p>	<p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien Viau, C.A. André Viau, C.A. Serge Viau, C.A. Jacques Viau, C.A. Jacques Viau, C.A. Jacques Viau, C.A. Jacques Viau, C.A. Jacques Viau, C.A. Jacques Viau, C.A.</p>
<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 700, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 — 274-2797</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Édouard, LaSalle, H9B 1P2 55A, Blainville Est 516-Thérèse 27E 1L4 769-3871 — 435-4691</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Édouard, LaSalle, H9B 1P2 55A, Blainville Est 516-Thérèse 27E 1L4 769-3871 — 435-4691</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Édouard, LaSalle, H9B 1P2 55A, Blainville Est 516-Thérèse 27E 1L4 769-3871 — 435-4691</p>

L'enseignement de la langue seconde

La solution devrait venir des milieux pédagogiques

par Rodolphe Morissette

Les protestations de plus en plus tenaces de maints parents franco-québécois qui tiennent à tout prix, et malgré la loi 22, à faire subir à leurs jeunes enfants un bain complet d'anglais dès la première année de l'élémentaire, sinon dès la maternelle, risquent de politiser un débat dont l'aspect pédagogique, pourtant fondamental, paraît pour l'heure escamoté.

L'escalade des dernières semaines, qu'on a pu suivre notamment à l'école Holy Rosary de Terrebonne et à six écoles de la Commission scolaire Jérôme LeRoyer de Pointe-aux-Trembles, permet en effet de distinguer deux groupes de problèmes, les-

quels répondent très exactement à deux groupes de parents protestataires.

Les uns sont des immigrants ou citoyens allophones, d'origine italienne, polonaise, chinoise, etc. et tiennent à faire de l'anglais leur langue d'adoption, pour eux et pour leurs enfants. Les autres sont des parents franco-québécois qui veulent que leurs enfants apprennent l'anglais dès le plus jeune âge et deviennent aussi parfaitement bilingues que possible afin de pouvoir "se mousser débrouiller dans la vie".

Il s'agit par conséquent de deux problèmes bien distincts. Le premier est d'embée d'ordre politique; il relève certes de la pratique de l'immigration, mais appartient

plus particulièrement à la politique linguistique du gouvernement touchant immigrants et allophones. Si le second problème, celui des Franco-Québécois, prend une couleur politique, ce n'est qu'accidentellement, car il se situe en première ligne sur le terrain de la pédagogie; à quel âge, en effet, et suivant quelle méthode devrait-on commencer à enseigner l'anglais langue seconde à des enfants québécois d'expression française?

Des cinq pères de famille de la région de Terrebonne dont le Cour d'après a obligé les enfants, vendredi dernier, à quitter immédiatement l'école Holy Rosary qu'ils occupaient illégalement depuis septembre, quatre sont franco-québécois. À la Commission

scolaire Jérôme LeRoyer, en revanche, environ cinq enfants sont franco-québécois sur la centaine qui, hier matin, occupaient toujours illégalement des locaux de cinq écoles de Saint-Léonard et d'une de Ville d'Anjou, où une équipe de professeurs mise sur pied par le Consiglio Educativo Italiano dispense des enseignements en langue anglaise et, malgré les demandes d'injonction qui ont été déposées samedi dernier en Cour supérieure.

Comme le confiaient au DEVOIR Mme Jules Boucher, la mère d'un des "irréductibles" de Terrebonne, ainsi que Soeur Diana Chassé, directrice de l'école Holy Rosary du même lieu, ces parents franco-québécois tien-

nent à envoyer leurs enfants à l'école anglaise pour qu'ils deviennent vraiment bilingues. Ils estiment en outre qu'il faut apprendre l'anglais aux enfants le plus tôt possible, c'est-à-dire, en l'occurrence, dès la maternelle. L'enseignement de l'anglais qui a cours dans les écoles de langue française actuellement, ajoute-t-on, est d'une efficacité douteuse, car il se fait "à la petite demi-heure" seulement.

Au fait, peu de gens contestent que pour apprendre efficacement et rapidement une langue seconde, il est préférable de se plonger le plus complètement possible dans ce milieu "étranger". Et la méthode de l'immersion, de quelque manière qu'on la conçoive, apparaît certes, du

moins au point de vue de l'efficacité pure, supérieure à l'enseignement de l'anglais par périodes de 30 à 60 minutes par jour.

D'autre part, la méthode de l'immersion, qui consiste à enseigner les matières scolaires dans la langue seconde, est de plus en plus discutée parmi les spécialistes de l'apprentissage des langues, surtout lorsqu'elle est appliquée à des enfants en bas âge. Entre plusieurs, le spécialiste Guy Labelle, de l'UQAM, a déclaré au DEVOIR que les cas sont loin de manquer, d'écoliers des trois premières années de l'élémentaire qui ont été plus ou moins traumatisés du fait d'avoir été soumis trop tôt à l'apprentissage d'une langue seconde en même temps qu'à

celui d'autres matières scolaires.

D'autres chercheurs estiment de plus qu'il faut d'abord avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de sa langue maternelle (ce qui ne surviendrait guère avant la 3e ou la 4e année pour la majorité des élèves), avant de pouvoir se mettre systématiquement à l'apprentissage d'une langue seconde. Enfin, maints pédagogues insistent sur le problème particulier des Québécois d'expression française: si chez les anglophones de l'Amérique du Nord, la langue maternelle ne court aucun danger, les enfants dont la langue maternelle est le français risquent beaucoup, d'un point de vue culturel, en apprenant systématiquement l'anglais avant

d'avoir maîtrisé les éléments de la langue française.

La véritable question est d'ordre pédagogique: à quel âge peut-on commencer à apprendre aux enfants une langue seconde, sans perturber ceux-ci en les initiant aux mathématiques, à l'histoire, etc. dans la langue seconde et sans nuire à la qualité de leur langue maternelle?

On voit que la question des tests linguistiques, au moins pour les jeunes écoliers francophones, apparaît comme une question dépassée. Dépassée par une question pédagogique. On voit également que la solution aux problèmes actuels de l'apprentissage de la langue seconde devra venir d'abord des milieux pédagogiques plutôt que politiques.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. & MME X. Requirants

JEAN-MARIE LAVIOLETTE, Mis-en-cause

AVIS AU MIS-AU-CAUSE

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption de l'enfant Thierry Étienne Lavolette, sera entendue devant l'un des Honorables Juges de cette Cour, au 410 Belvédère à Montréal, chambre 100-A, le 28 mars 1977 à 10 h 00 a.m. et veuillez agir en conséquence.

MONTRÉAL, le 4 février 1977 J.P. LAVALLÉE JUGE DE LA COUR DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Me Pierre Tremblay 7190 boul. St-Michel, S. 102 Montréal

AUTOBUS CAMPAGNA INC. de Chibougamau, détenteur du permis no. 3422-A à l'adresse à la C.T.Q. pour obtenir l'autorisation suivante:

Service d'autobus

Permis saisonnier

Catégorie régulière

Service: Transport des travailleurs de Barette-Chapais Ltd. tous les jours, des villes de Chibougamau et Chapais aux usines de Barette-Chapais Ltd. situées à environ 20 milles de Chibougamau.

Conditions: Le coût du transport est défrayé par la compagnie Barette-Chapais Ltd.

MES CHOUINARD, REMILARD, ROBINSO & BISSERES

Procureurs de Autobus Campagna Inc.

1ère publication: 8 février 1977

2e publication: 9 février 1977

3e publication: 10 février 1977

Demande de permis spécial temporaire Re: Permis Haulaway.

La partie requérante Glendon W. Nice dont l'adresse est Murray St., Grand Bay Kings, Co. N.B. demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G. J. Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports dans les cinq jours suivant la troisième parution de ladite demande."

1ère parution: 8 février 1977

2e parution: 9 février 1977

3e parution: 10 février 1977

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 janvier 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MACO WOOD PRODUCTS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de janvier 1977, sous le numéro 2752585. Ce 3ème jour de février, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 2695537 Banque de Montréal (ci-après appelé "la Banque") a été rétrocedé et transféré de nouveau à Les Équipements Dollard, Ltee Dollard Equipments Ltd. (ci-après appelé "le client") 1375, boul. Laurentien, St-Laurent, P.Q. tout droit, titres et intérêts de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 4 novembre, 1974 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 2561353. Fait ce 28ème jour de janvier, 1977. Banque de Montréal

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 décembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FALCO STAINLESS STEEL EQUIPMENT LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 18ème jour de janvier 1977, sous le numéro 2752011. De 25e jour de janvier, 1977. La Banque Toronto-Dominion

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 juillet 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CATHELLE INCORPORATED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de janvier 1977, sous le numéro 2752586. Ce 3ème jour de février 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Demande de permis spécial temporaire Re: Permis Haulaway

La partie requérante Harvey Ganong dont l'adresse est Bloomfield Station Kings, Co. N.B. demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G. J. Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports dans les cinq jours suivant la troisième parution de ladite demande."

1ère parution: 8 février 1977

2e parution: 9 février 1977

3e parution: 10 février 1977

La politique d'achat ne va pas assez loin

par Michel Vastel

Le Conseil des Hommes d'Affaires Québécois (CHAQ), qui se réclame de l'indépendance comme seul moyen de "rapatrier tous les pouvoirs nécessaires à la pleine souveraineté économique du Québec", juge la politique d'achat, récemment proposée par le ministre Bernard Landry, plutôt timide.

Le CHAQ, qui devait hier rencontrer le ministre d'Etat au développement économique, demande en effet que cette politique dépende d'un nouveau ministre, celui des "Achats et Approvisionnement", qu'elle soit décentralisée au maximum et qu'elle ne s'applique pas seulement au secteur public, les ministères, et du secteur parapublic, les hôpitaux, municipalités et commissions scolaires, mais qu'elle soit en outre imposée à toute entreprise "subventionnée". C'est dire que serait soumise à cette politique d'achat au Québec des entreprises qui reçoivent une aide de la Société de Développement Industriel ou de tout autre organisme qui subventionne le développement industriel.

Ainsi cette politique "ne devrait pas seulement jongler avec d'éventuels emplois de pointe, mais favoriser des travailleurs et des entreprises d'ici, d'un "premier choix" dans la fourniture des biens et des services nécessaires par l'Etat et tout l'appareil public et parapublic". La politique de M. Landry propose que le critère d'éligibilité soit celui de la valeur ajoutée et non forcément de la "citoyenneté de l'entreprise. De plus, sa politique ne doit s'appliquer, dans un premier temps qu'aux industries de biens d'équipement et non aux services.

Alors que M. Landry propose de confier l'application de sa politique au ministère de l'Industrie et du Commerce, le CHAQ réclame la création d'un nouveau ministère "des Achats et Approvisionnement". Le groupe d'hommes d'affaires craint en effet que, sans le leadership d'un tel ministre, la politique d'achat demeure "lettre morte ou se perde dans le fouillis inextricable des dédales des ministères et des institutions."

Le mémoire du CHAQ demande encore que le ministre des Achats crée, dans chaque région, des centres régionaux de développement, sortes de "Maisons du Québec". Fort critiqué pour les commissaires industriels, qui l'insèrent comme des "agents d'immeubles" tout juste préoccupés de meubler leurs parcs industriels, le CHAQ demande qu'on en fasse des animateurs dans les régions d'abord en service des petites et moyennes entreprises.

Enfin le troisième volet de cette politique de développement viserait à identifier et privilégier certaines activités cibles à mettre en oeuvre, telle la "sous-traitance de spécialité" ou la fourniture de produits spécialisés à l'étranger.

Le mémoire du CHAQ évoque même la possibilité de formes de coercition pour obliger des fabricants d'automobiles, par exemple, à utiliser un certain pourcentage de pièces fabriquées au Québec, au pro rata du nombre de véhicules achetés par des Québécois.

La dernière partie du mémoire souligne qu'il n'existe toujours pas de ministère de la coopération même si un Québécois sur deux est un coopérateur. Le CHAQ estime que le gouvernement devra "prendre le risque de réinventer avec détermination et audace des approches différentes — et parfois de prime abord déconcertantes — qui s'imbriquent dans une dynamique de création de modèles nouveaux". Le mémoire cite alors les "petites expériences audacieuses" de Tricofil, Manseau ou Cabano.

Tout en demandant au gouvernement de faire preuve d'audace, le CHAQ lui demande de poser des conditions à l'aide qu'il procure à certaines expériences. Citant d'ailleurs le Chef des roulettes Bellevue à Thetford Mines, l'auteur du mémoire, M. René Auclair estime que l'aide du gouvernement devrait viser à encourager des fusions dans ce secteur plutôt que de supporter artificiellement un secteur industriel qui, sans une certaine réorganisation, ne sera plus rentable...

Enfin le troisième volet de cette politique de développement viserait à identifier et privilégier certaines activités cibles à mettre en oeuvre, telle la "sous-traitance de spécialité" ou la fourniture de produits spécialisés à l'étranger.

Le mémoire du CHAQ évoque même la possibilité de formes de coercition pour obliger des fabricants d'automobiles, par exemple, à utiliser un certain pourcentage de pièces fabriquées au Québec, au pro rata du nombre de véhicules achetés par des Québécois.

La dernière partie du mémoire souligne qu'il n'existe toujours pas de ministère de la coopération même si un Québécois sur deux est un coopérateur. Le CHAQ estime que le gouvernement devra "prendre le risque de réinventer avec détermination et audace des approches différentes — et parfois de prime abord déconcertantes — qui s'imbriquent dans une dynamique de création de modèles nouveaux". Le mémoire cite alors les "petites expériences audacieuses" de Tricofil, Manseau ou Cabano.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-04966-780

AVIS

AVIS est donné, par les présentes, que le 14e jour de mars 1977, Recours en appel, présentée à la Cour Supérieure Division de Pratique, pour les Cités et Districts de Montréal, à 9:30 A.M. pour homologuer la modification de régime matrimonial entre BERNARD GOLDBERG et DAME MILICENT ROSENBLUM les deux parties étant domiciliées et résidant en la Ville de St-Laurent, District de Montréal, Province de Québec, au 475 rue Harris lesquelles ententes seront désignées dans un Acte de Modification de Régime Matrimonial exécuté devant le notaire Solomon Katz, le 13 septembre 1976.

Mes Garder & Reibnitz, avocats, 1010 Ste-Catherine Ouest, Suite 347 Montréal, Québec

Avocats pour les Requirants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-041282-760

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que PLACAGE DU QUÉBEC LTEE dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transféré toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour de mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chamby, Québec, le 31ème jour de mois de mai 1974 sous le numéro 405664.

Daté à Montréal, ce 2ème jour de mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-06650-773

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 250 1, du règlement de l'Administration régionale Aéroport International de Montréal, Dorval, Québec, (656-3233), seront reçus jusqu'à 15:00 heures normale de l'est, heure locale, le 4 mars 1977. Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue mercredi le 23 février 1977 à 10:00 heures, heure normale de l'est, heure locale, à la salle de conférence, place M-135, située au 1er plancher de l'Aéroparc à l'Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. G. DUMAS Administrateur du Québec Administration canadienne des Transports aériens

Ministère des Transports Aéroport International de Montréal Le 31 janvier 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO

Glissant de plus en plus vers le Sud-Ouest du continent

Le développement manufacturier ne passera plus par le Québec

par Michel Vastel

Le centre démographique du continent nord-américain s'éloigne progressivement du Québec. Ce point imaginaire, qui représente en fait le centre réel d'un vaste marché de 230 millions de consommateurs, se situe sur la côte Atlantique, à peu près à la hauteur de Philadelphie, au début du 19^{ème} siècle. Il n'a cessé de glisser lentement vers l'ouest, puis le sud-ouest, au point où, aujourd'hui, il se trouve au sud-ouest de Saint-Louis, quel que part aux limites du Missouri et de l'Oklahoma.

Ce fait, souligné par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) devant le comité du Sénat des Affaires Étrangères, illustre bien la situation, de moins en moins avantageuse, du secteur secondaire québécois. Les industries de fabrication tendent en effet à se situer dans la po-

sition la plus centrale possible par rapport à leur marché. Or, à voir la carte ci contre dessinée par l'AMC on constate que la région métropolitaine de Montréal devient de plus en plus excentrique.

La région canadienne la mieux placée, stratégiquement, se trouve désormais être la péninsule ontarienne et il faut sans doute voir là un des facteurs déterminants de l'industrialisation rapide du couloir Toronto-Hamilton-Windsor. Le fameux triangle Montréal-Chicago-Baltimore, souvent cité, et dont Montréal constituait le point le plus rapproché de l'Europe, tend désormais à s'agrandir et la tête de pont, pour une entreprise européenne, sur le marché nord-américain, ne serait plus Montréal mais plutôt Toronto.

Par ailleurs, et toujours selon l'étude de l'AMC, ce centre démographique, qui

glissait régulièrement vers l'ouest, semble avoir obliqué vers le sud, depuis le début des années 1970, vers Kansas City et Dallas (Texas). Ce déplacement des marchés vers le sud-ouest menace en fait l'ensemble du secteur manufacturier canadien. Il enlève rien aux qualités du Canada et du Québec en tant que vaste réservoir de ressources naturelles, mais il en fait un endroit de moins en moins attrayant pour y installer une industrie de fabrication.

D'ailleurs, le mémoire de l'AMC au Sénat démontre que, depuis 1973, le Canada souffre d'une perte nette de \$200 à \$300 millions de capitaux chaque année. "C'est un signal d'alarme, souligne l'AMC". L'étude du département d'économie de l'AMC démontre qu'au "boom" de l'après-guerre, alors que les investissements étrangers directs ont approché les \$800

millions en 1966, a succédé une période continue, depuis 1970, de "fuite de capitaux". Depuis 1973, les investissements étrangers au Canada n'arrivent même plus à compenser pour les investissements canadiens de l'étranger et les paiements de dividendes à des non-résidents.

Selon l'AMC, la situation n'a pu que se détériorer depuis deux ans alors que les politiques de contrôle des profits détournaient les investisseurs étrangers du Canada. La déposition de l'AMC au Comité du Sénat énumérait les 13 critères de base de l'homme d'affaires et tendaient à démontrer à quel point, depuis quelques années, la situation concurrentielle de tout le secteur manufacturier canadien se détériore.

Alors que, dans les années 50, les salaires au Canada se sont maintenus entre 25 et 30% au-dessous des salaires aux États-Unis, l'écart entre la rémunération dans les deux pays n'a cessé de diminuer depuis 1961. Depuis le début de 1974, ce sont les salaires canadiens qui dépassent, par une faible marge, les salaires de l'industrie manufacturière américaine.

Quant au coût des matériaux, les manufacturiers canadiens prétendent, là encore, être désavantagés par rapport à leurs concurrents du sud, du fait qu'ils ne s'approvisionnent pas en aussi grandes quantités.

Même si les coûts de l'énergie ont longtemps constitué un avantage certain, et le demeurent dans quelques cas comme la production d'aluminium par exemple, l'AMC souligne qu'en rejoignant les prix mondiaux, pour le pétrole et le gaz, d'ici 1980, on aura éliminé l'un des derniers avantages comparatifs des manufacturiers canadiens.

La question des relations industrielles au Canada est évidemment celle qui préoccupe le plus l'AMC: "C'est l'élément-clé" affirme-t-elle dans son mémoire au Sénat. Les statistiques du ministère fédéral du Travail démontrent que, depuis 1962-1963, la situation ne cesse d'empirer. L'AMC souligne qu'il "est assez difficile de faire concurrence sur un marché mondial si on ne peut être certain que

les lettres arrivent à destination, que les avions fonctionneront, que la chaîne de production ne s'arrêtera pas, etc."

Le Canada est le pays industrialisé qui consacre le moins de ressources à la recherche et au développement (R & D). En fait, les fonds investis dans la recherche, par rapport au PNB réel, n'ont cessé de diminuer depuis 1965 et se situent aujourd'hui à 0,4% du PNB. L'Association des manufacturiers canadiens s'inquiète de cette situation puisqu'elle signifie que le Canada ne se prépare absolument pas au

remplacement des secteurs industriels, comme le vêtement, devenus déshéants ou insuffisamment compétitifs.

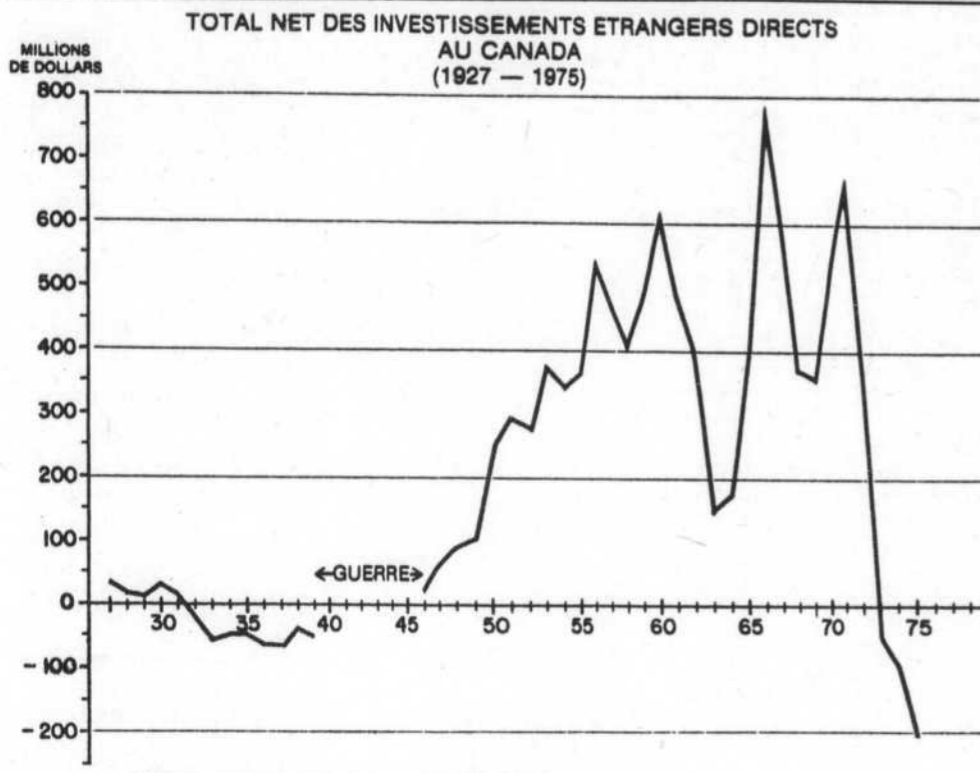
Alors qu'aux États-Unis la part du secteur de la production, dans l'ensemble des bénéfices réalisés par les sociétés, tend à augmenter, elle se situe aujourd'hui à plus de 70%, au Canada, elle demeure stable et accuse même une légère tendance à la baisse. Le secteur manufacturier réalise au Canada moins de 50% des bénéfices réalisés par l'ensemble des sociétés.

Enfin le mémoire de l'AMC rappelle que l'ensemble des dépenses gouver-

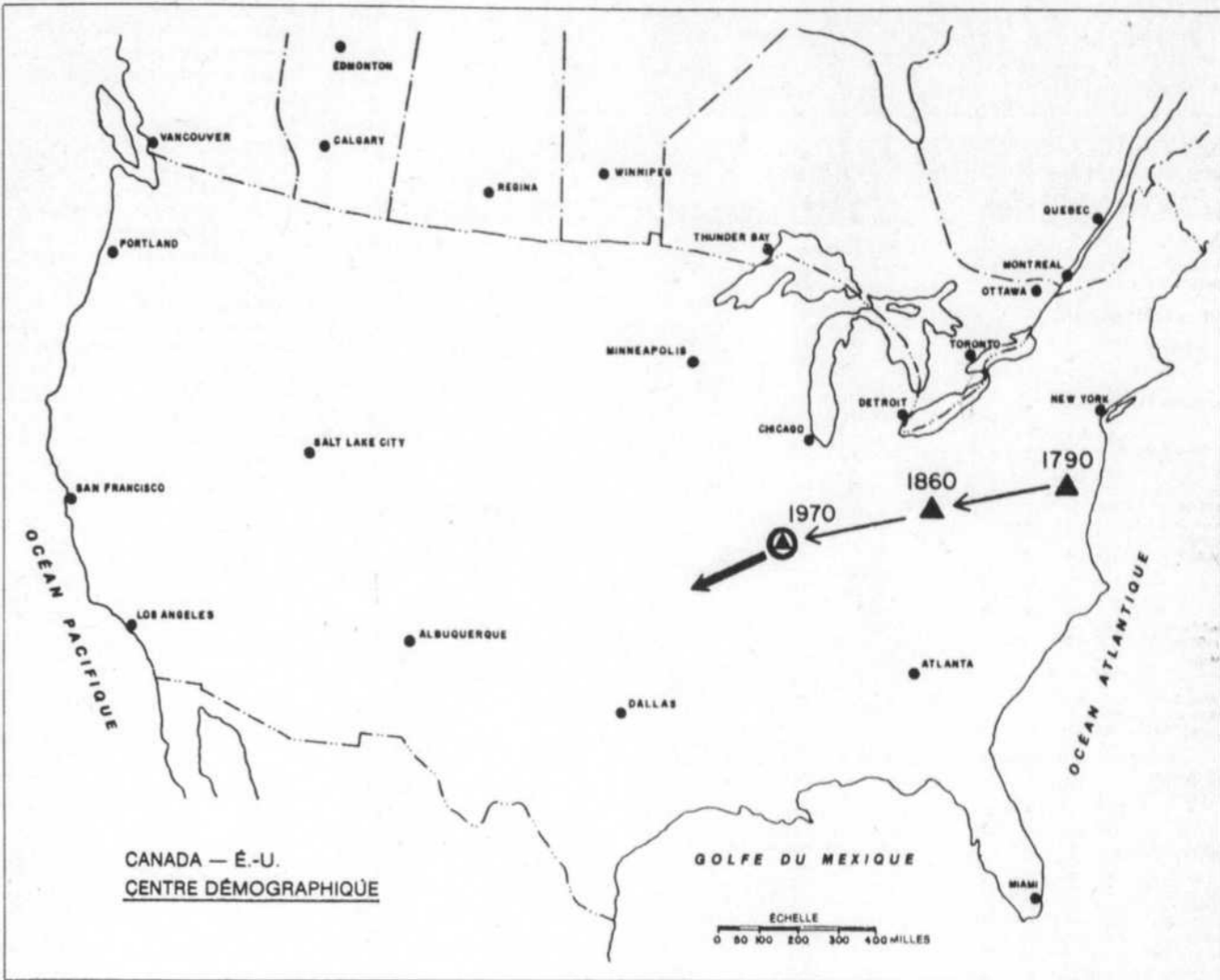
nementales au Canada approche le niveau record de 49% du PNB atteint pendant les années de la guerre. Les dépenses gouvernementales, non comprises les dépenses de transfert atteignent aujourd'hui environ 42%.

L'Association des manufacturiers lance en conclusion un véritable cri d'alarme: le Canada accuse un déficit de \$10 milliards sur les produits manufacturés. Les importations canadiennes de produits finis, par habitant, sont supérieures à celles de tous les pays du monde avec lesquelles le Canada entretient des relations commerciales...! De moins en

moins compétitif, et de moins en moins protégé, le secteur manufacturier canadien perd de son importance. Comme le soulignait une récente étude du Conference Board sur "Le Commerce extérieur canadien", le Canada se spécialise et devient un pourvoyeur de matières premières. Selon l'étude de l'économiste Charles Barrett la balance commerciale du Canada est largement excédentaire en ce qui concerne les matières premières et les produits semi-finis, mais le pays est largement importateur de biens ayant subi un haut degré de transforma-



Depuis 1973, le Canada "exporte" des investissements directs, de \$250 à \$300 millions chaque année, selon le mémoire de l'AMC.



Le centre démographique est obtenu en prenant le continent nord-américain, en y attachant des poids représentant la densité de population et en essayant ainsi de le faire tenir en équilibre sur un centre de gravité qui est le centre démographique.

Le CDE appuie la politique d'achat du gouvernement

Le Centre des dirigeants d'entreprise appuie, dans un communiqué, l'orientation donnée à la politique d'achat annoncée récemment par le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry.

Visant à favoriser toutes les entreprises du Québec, notamment les PME, elle évite de tomber dans l'arbitraire d'une

préférence qui serait fondée sur la propriété des entreprises: mesure juste, mais aussi réaliste, car le Québec a un besoin évident, à moyen terme, de voir se multiplier les activités productives susceptibles d'enrayer et de diminuer un taux de chômage trop élevé. Le CDE tient toutefois à souligner que la constitution d'un dossier décrivant les ca-

ractéristiques des principaux produits requis par les organismes publics constituerait un outil extrêmement précieux pour la coordination des besoins des organismes publics. Le même outil permettrait au gouvernement de rendre publiques ses intentions, dans des délais suffisamment éloignés pour que les entreprises intéressées puissent adapter leur production à ce marché.

Le gouvernement pourrait aussi procéder à l'analyse préalable des produits et constituer un fichier des fournisseurs qui lui permettrait d'obtenir des garanties autres que monétaires de la qualité des produits ou services escomptés.

Enfin, quant au paiement des factures, Québec pourrait corriger les mauvais effets de cette habitude en adoptant les pratiques familières au domaine des affaires, soit l'escompte contre acquittement rapide, et l'intérêt au taux courant pour les remises tardives.

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITÉE

Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés:

Actions Ordinaires
Un dividende trimestriel de Vingt Cents (\$0.20) a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1^{er} mars 1977, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 11 février 1977.

Actions Privilégiées - 6 1/2% Cumulatif, Ratchetables, Série 1967
Un dividende de Trente-Neuf Point Zero Six Deux Cinq Cents (39.0625 cents) a été déclaré sur les actions privilégiées 6 1/2% cumulatif, ratchetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25, chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 2nd mai 1977, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 avril 1977.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jacques Massicotte, LL.L.
Secrétaire
QUEBEC, QUE.
Le 1^{er} février 1977.

RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Épargnez pour l'achat de votre propre maison tout en bénéficiant d'avantages fiscaux

9% PAR AN Jusqu'au 1^{er} mars 1977

*** NOTRE TAUX COURANT**

Jusqu'au 1^{er} mars 1977

R. W. VAN LEERSUM
1390 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, 281-1570

MISE D. PARR, CENTRE D'ACHATS ROCKLAND VILLE MONT-ROYAL, MONTRÉAL, 739-4758

G. LEBLANC 1011 OUEST, RUE STE-CATHERINE MONTRÉAL, 281-1570

MISE M. KRONSTAL, MAIL CAVENDISH 805 AVENUE CAVENDISH, CÔTE ST-LUC, 482-3430

Trust National
FONDÉ EN 1898

EXPERTS COMPTABLES

Le Bureau des services de vérification, l'un des plus importants organismes du genre au pays, requiert les services de vérificateurs financiers et opérationnels disposés à travailler dans diverses régions du Canada.

Les sociétés d'experts-comptables et autres firmes professionnelles désireuses de détacher des vérificateurs sous contrat, à compter du 1^{er} avril 1977, sont priées de s'adresser immédiatement au:

Bureau des services de vérification/ 123
Approvisionnement et Services Canada
110, rue O'Connor,
Ottawa, Ontario K1A 0T5

Approvisionnement et Services Canada
Supply and Services Canada

Jean-Pierre Goyer, ministre
Jean-Pierre Goyer, Ministre

Les hôtels Quatre Saisons Limitée sont fiers d'annoncer l'acquisition de l'hôtel Carleton Towers à Ottawa. L'hôtel portera désormais le nom **Four Seasons Hotel, Ottawa** et se joindra aux autres hôtels de qualité du groupe Quatre Saisons.

FOUR SEASONS HOTEL (Carleton Towers)

150, rue Albert
Ottawa, Canada

Pour réserver sans frais
1-800-261 6282

Les hôtels Quatre Saisons

Inn on the Park	Le Quatre Saisons/Four Seasons	Clift Hotel
Toronto	Vancouver	Montréal
London, England	Calgary	Belleville
	Toronto	Israël
	Ottawa	Edmonton
	(Carleton Towers)	

toronto

Légère diminution

La Bourse de Toronto a subi une baisse modérée, hier, bien que le marché ait été assez animé. L'indice général a fait une chute de 2,52 pour s'inscrire à 1.005,19.

Le secteur des métaux a dégringolé de 8,18 à 1,330, celui des produits industriels de 6,24 à 899,11 et celui des services financiers de 0,26 à 1.132,27.

Le secteur des communications et celui des médias ont subi les plus lourds revers. Par contre, les aurifères, les produits de consommation et l'immobilier ont été légèrement gagnés.

Lundi, le nombre de hausses a légèrement dépassé celui des baisses, par 189 contre 179 et 243 titres sont demeurés inchangés.

Le volume des transactions opérées au cours de la journée comprenait 2,06 millions d'actions d'une valeur globale de \$18,50 millions.

Parmi les titres industriels, Cominco a reculé de 1,14 à \$36,14. Banister de 1-18 à \$13-18, la Bank of B.C. de 3-4 à \$21-14, Inco de 5-8 à \$32-34 et Stelco A, de 5-8 à \$24-34. Par contre, Maple Leaf Mills a monté de 2-18 à \$33-18, Scott Restaurants de 1 à \$9, Vulcan de 1 à \$17, District Trust A de 7-8 à \$6-7-8 et Cockfield Brown de 40 cents à \$1,30.

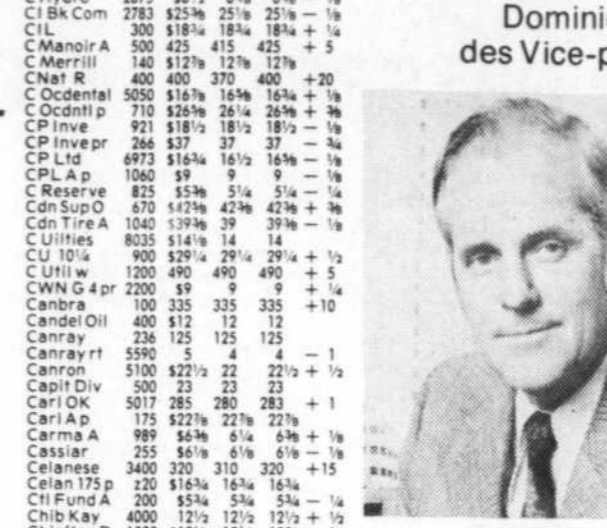
Dans le secteur des mines, Falconbridge Copper a baissé de 1-8 à \$8-14 et Discovery de 8 cents à 42 cents. Denison a gagné 1-4 à \$36, Roman 7-8 et \$19-7-8 et Brunswick 3-8 à \$7-8.

Dans la catégorie des pétroles, Petrol a cédé à \$2,25 et National Petroleum 2 cents à 34 cents. Amalgamated Bonanza a grimpé de 3-8 à \$6, Canadian Homestead de 1-4 à \$7-8 et Sogepet de 20 cents à \$1,60.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., Abitibi, Ackland/7up, Abitibi/10, etc.

Dominion Bridge nommé des Vice-présidents de groupe



J.B. Phelan C.B. Rouse

Le Conseil d'administration de Dominion Bridge Company, Limited annonce la nomination de J.B. Phelan au poste de Vice-président de groupe, Groupe des produits de l'acier et celle de C.B. Rouse au poste de Vice-président de groupe, groupe des produits industriels.

Après avoir, M. Phelan et M. Rouse étaient respectivement Vice-présidents de Dominion Bridge et AMCA International Corporation (filiale à part entière de Dominion Bridge au E.-U.), ils bénéficient donc d'une vaste expérience dans le secteur de l'exploitation.

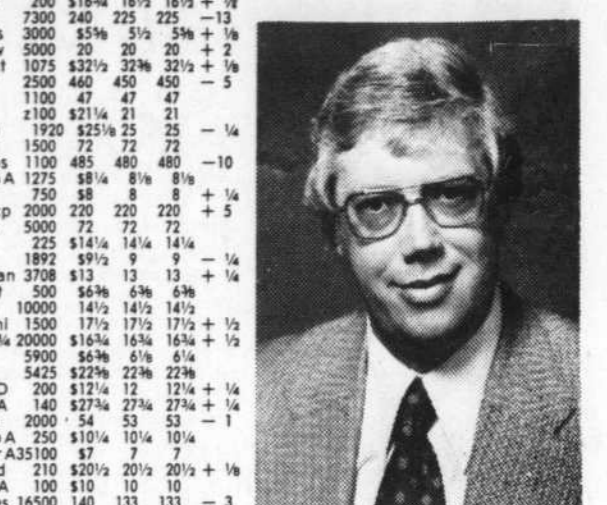
Ces deux nominations s'inscrivent dans le cadre d'une réorganisation de la gestion qui reflète l'importance croissante des opérations internationales de la compagnie, la contribution accrue de AMCA International Corporation et le besoin d'intégrer les cadres supérieurs des deux compagnies dans une même structure afin de bénéficier au maximum des compétences des dirigeants et des possibilités qui s'offrent à la compagnie en Amérique du Nord.

Domination Bridge et AMCA vendent maintenant leurs produits dans le monde entier. Ils oeuvrent tant dans le secteur des importants projets traditionnels en acier de structure que dans le domaine des scies à chaîne offertes à des prix de détail assez avantageux que \$29,95, en passant par la vente des grues les plus grandes au monde pour des prix atteignant \$10 millions chacune. Ces deux compagnies comptent ensemble 35 usines fournissant du travail à 12.000 employés.

l'actualité économique

Table of stock prices for various companies including Joutel, Kaiser, Pampour B, etc.

Nomination chez Turmac Industries



J. George Miller

M. Norman L. McLean, président de Turmac Industries Limited, a le plaisir d'annoncer la nomination de M.J. George Miller, au poste de vice-président exécutif.

M. George Miller est natif de Montréal, où il fit ses études. Il entra au service de Turmac avec une vaste carrière de 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'électricité.

Les bureaux de M. Miller seront situés au siège social de la compagnie à Montréal. Turmac est une de plus importantes compagnies spécialisées dans les câbles électriques, connecteurs et CATV, avec huit stations d'alimentation à travers le pays.

Table of stock prices for various companies including Weston, Wm. R. King, etc.

les devises

Voici les taux des devises tels qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Table of exchange rates for various currencies including US Dollar, British Pound, etc.

montréal

Baisses fractionnaires

Les cours ont baissé d'une fraction, hier à la Bourse de Montréal, bien que l'on ait constaté des gains légers au début de la séance. Le volume des transactions comprenait 477,495 actions, contre 462,732 vendredi dernier.

Tous les indices, sauf celui des banques, se sont quelque peu tassés. L'indice composite a perdu 0,21 à 178,60. Les valeurs industrielles ont reculé de 0,29 à 180,13, les services publics de 0,45 à 144,32 et les papeteries de 0,51 à 103,60. Mais les banques ont monté de 0,97 et atteint 229.

En fin de séance le nombre des hausses était inférieur à celui des baisses, soit 68 contre 92 et 44 titres inchangés. Mardi, on avait noté 62 titres en hausse, 78 en recul et 38 stables.

Selkirk Holdings a été le titre industriel le plus converti, clôturant sur une baisse de J-2 à \$10-12, et 40.000 titres de cette dénomination ont changé de main. Consolidated Imperial Minerals est demeuré stationnaire à 32 cents, et 11.000 actions ont été transférées dans la journée.

Interprovincial Pipeline A a cédé 3-8 à \$13, Dominion Bridge 1-8 à \$18-18, Inco A-3-4 à \$32-34 et la Banque d'épargne de 7-8 à \$16-18. Rio Algom a monté de 3-8 à \$28, Westcoast Transmission de 3-8 à \$28 et Central and Eastern Trust A de 1-2 à \$12-12.

Dans le domaine de la spéculation, Talsman Mines a dégringolé d'un cent et coté 25 cents, dans un volume d'échange de 8.000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Ackland/7up, Abitibi/10, etc.

new york

Marché monotone

Irregularité des cours, hier à Wall Street, où l'indice des industriels a terminé en baisse de plus d'un point après une ouverture en hausse suivie d'une légère remontée de la cote dans la matinée.

Ce début de reprise technique, alors que le Dow Jones a perdu 57 points au cours des cinq dernières semaines, n'a cependant pas pu matérialiser car les investisseurs restent trop préoccupés par les conséquences du mauvais temps sur l'économie. Le marché a été modérément actif.

En clôture le nombre de hausses l'emporte néanmoins sur celui des baisses: 730 contre 694 et 466 titres inchangés. La plupart des compartiments terminent sur une note irrégulière comme les chimiques et Cies aériennes, les radiotelevisors ou Motorola perd 1-7 à 46-14. Irregularité également des ordinateurs où Burroughs perd 1-8 à 71,5 et des pétroles où Exxon gagne 1-2 à 53,5.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF Inc, ASA Ltd, etc.

obligations

Peu de changement

Les cours n'ont pas varié et les affaires étaient animées, hier sur le marché canadien des obligations.

Le court terme est demeuré stationnaire tandis que les titres à moyen et à long termes cédaient un demi, de même que les obligations des sociétés et celles des provinces.

L'argent au jour le jour était offert à 7,34 pour cent.

Table of bond yields for various government and corporate bonds.

hors cote

Table of off-market stock prices for various companies.

services publics

Table of utility company stock prices.

industrielles

Table of industrial company stock prices.

convertibles

Table of convertible bond prices.

Selon le Mouvement Desjardins

La protection des emprunteurs et des déposants ne relève pas d'Ottawa

par Michel Nadeau

Dans un document soumis au gouvernement fédéral dans le cadre des discussions autour du bill C-16 sur "la protection des emprunteurs et des déposants", les six fédérations québécoises de caisses d'épargne et de crédit réclament le maintien de la juridiction des provinces dans ce domaine et déplorent l'ignorance d'Ottawa face à la réalité coopérative, ignorance qui apparaît à plusieurs reprises dans le projet de loi.

Le seul point d'accord semble être sur les principes même du projet: divulgation d'un plus grand nombre de renseignements aux consommateurs lors d'emprunts ou de

prêts, droit au remboursement anticipé dans le cas de certains prêts et ce, sans pénalité; la reconnaissance d'un taux d'intérêt "injustifié" et même "illégal" au moyen d'un mécanisme précis.

Cependant, la Fédération de Québec des Caisses populaires, la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins, la Fédération des Caisses d'économie, la Ligue des Caisses d'économie, la Fédération des caisses d'établissement et la Fédération des Caisses d'entraide économique, par la voix de leur président, soutiennent que l'étude du projet de loi à la Chambre des Communes ne devrait se poursuivre qu'une fois qu'un accord ait été conclu reconnaissant la pleine liberté d'action des gouvernements provinciaux.

On rappelle comment le gouvernement central s'est immiscé dans ce secteur en 1967 avec la création de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Le premier ministre Daniel Johnson et le chef de l'opposition, Jean Lesage s'accordèrent pour dénoncer l'action d'Ottawa et Québec mit sur pied sa propre Régie.

L'existence de lois sur la protection des consommateurs au niveau provincial est portée à l'attention du Comité permanent sur la Santé, le Bien-être et les Affaires sociales qui a manifesté le désir de connaître le point de vue des

coopérateurs québécois sur le sujet.

Ce point de vue s'ajoute à celui déjà manifesté par les Caisses populaires concernant la volonté d'Ottawa de soumettre ces institutions à l'obligation de constituer des réserves à la Banque du Canada. Le ministre fédéral des Finances a jumelé cette obligation (qui coûterait plusieurs centaines de milliers de dollars en intérêts aux Caisses, par année) à l'admission à la Chambre de compensation, créée éventuellement pour l'échange des titres entre les différentes institutions financières.

Le gouvernement du Québec avait alors manifesté son appui à la position des institutions coopératives.

Les six organismes demandant entre autres que soit revu le projet afin de mieux tenir compte de la réalité coopérative notamment en ce qui concerne les définitions de "frais de crédit", de "taux d'intérêt". On s'opposera également à la rémunération sur la base de "soldes moyens quotidiens" de l'épargne. Enfin, les coopérateurs réclament que soit exclus du projet de loi la rémunération du capital-social.

Les caisses offrent des ristournes à la fin de l'exercice. Il est donc difficile de prévoir quel sera le coût exact du prêt puisqu'on ne peut déterminer le montant qui sera retourné aux emprunteurs et aux épargnants lors de la répartition des trop-perçus.

Le calcul et le versement au compte de l'intérêt sur une base mensuelle serait une opération fort coûteuse, affirment les fédérations. "En estimant à 20 cents le coût d'un calcul, il en coûterait \$2.20 pour verser 21 cents de plus sur un solde de \$500 et le même montant pour ajouter 4 cents de plus sur un solde de \$100."

Ainsi compte tenu du niveau assez bas des soldes, le calcul mensuel devient une opération défavorable finalement aux sociétaires des caisses.

On ajoute plusieurs arguments contre la proposition du "solde moyen quotidien" avancé par Ottawa. Le rapport montre que cette méthode favoriserait les comptes instables et ne tiendrait pas compte de certains coûts de "transit" entre les chèques entre les institutions financières.

Au chapitre du capital social, on explique que ce poste se ramène souvent à la détention d'une seule part de qualification. Aussi, il ne faut pas forcer les Caisses à rémunérer le capital social au même titre que les comptes d'épargne.

En clair, les Caisses ne veulent pas être obligées de payer l'intérêt sur l'épargne à des fréquences plus rapprochées que trimestriellement. L'intérêt serait versé tous les trois mois et calculé sur le solde minimum mensuel mais non quotidien.

Enfin, le projet fédéral obligerait les prêteurs à divulguer leur taux d'intérêt véritable, or, cette norme publicitaire ne peut s'appliquer dans le cas des Caisses car, tel que mentionné plus haut, le coût véritable du prêt ne peut être déterminé qu'au terme de l'exercice financier lors du versement de la ristourne.

Les Caisses pop ont acquis 10% de la Banque d'Épargne

Après avoir réalisé la fusion de la Banque populaire à la Banque Provinciale en 1970, le mouvement des Caisses populaires a répété ce scénario avec la Banque d'épargne dont il vient d'acquiescer 10% des titres.

Fiducie du Québec, par la voie de son président, M. Jean-Marie Couture, a confirmé hier l'acquisition d'environ 200,000 actions de la Banque d'épargne. Le "trust des Caisses pop" aurait agi pour le compte d'Unions régionales (notamment Québec, Montréal et Trois-Rivières) et d'institutions du mouvement Desjardins.

M. Couture a ajouté que le nombre de titres achetés à la Bourse est plus près de 200,000 que de 300,000 comme le mentionnaient certains articles de journaux samedi.

Le Mouvement Desjardins contrôle ainsi environ 10% des deux millions d'actions émises par la dernière banque d'épargne au Canada. Il a rejoint les deux autres actionnaires d'importance, la Caisse de dépôt et placement et la Canada Permanent qui contrôle également 200,000 actions chacun.

Déjà les rumeurs ont commencé à courir concernant un rapprochement éventuel entre la Banque d'épargne et la Banque Provinciale. Cette dernière appartient dans une proportion de 25% aux Caisses populaires.

À la Bourse, le titre a clôturé à \$16, un niveau supérieur à son cours ordinaire.

Sous la houlette de M. André Marcell, la Banque d'épargne est en voie de transformation en vue d'accroître la diversité de ses opérations et d'étendre ses opérations à l'extérieur de la région de Montréal.

Avec des gains de \$2.84 par action en 1976, l'entreprise de la rue Saint-Jacques a retrouvé un rendement plus satisfaisant après trois années difficiles du côté des profits.

Une fusion éventuelle entre la Banque Provinciale (actif de \$3.7 milliards) et la Banque d'épargne (\$1 milliard) permettrait au tandem de se rapprocher de la Banque canadienne nationale (\$5.7 milliards).

La dernière fusion de banques francophones remonte à 1970 alors que la Banque Provinciale et la Banque Populaire (autrefois la Banque d'économie de Québec) regroupèrent leurs actifs en particulier dans la région de la vieille capitale.

En 1925, la Banque d'Hochelega (l'ancêtre de la BCN, fondée en 1874) et la Banque Nationale, alors en difficultés financières, fusionnèrent pour donner naissance à la BCN. On parla alors de la possibilité de joindre la Banque Provinciale au nouveau groupe.

L'idée fut rapidement abandonnée car elle "ouvrirait" le marché aux institutions anglophones qui auraient servi tous les francophones insatisfaits des services de l'unique institution bancaire francophone.

Après avoir acquis le contrôle de la Banque Populaire au cours des années '60, les dirigeants des Caisses décidèrent alors d'une fusion avec la Banque Provinciale. Disparut ainsi l'avant-dernière banque d'épargne au pays. Tous les éléments sont maintenant en place pour une répétition de ce scénario.

Aucun dirigeant du mouvement des Caisses populaires n'a pu être rejoint hier pour commenter cette transaction.

Progression assez modeste des ventes et des bénéfices de Northern Telecom

Filiale à 69% de Bell Canada, la compagnie Northern Telecom (autrefois Northern Electric) a connu une année plutôt stable en 1976 avec une croissance de 9% du chiffre d'affaires et de 5% des bénéfices nets d'opérations. Les gains par action n'ont progressé que de 2.5% passant de 2.72 à \$2.79.

Toutefois, des réductions d'impôts provenant de la filiale de Microsystèmes ont permis à Northern de hausser de 14% le Niveau final de ses bénéfices nets qui ont atteint \$77 millions. Ceux-ci incluent cependant un poste extraordinaire de \$3.1 millions provenant de la récupération de pertes accumulées par la malheureuse filiale Microsystèmes. En 1975, Northern avait enregistré une perte de \$2.7 millions lors de la fermeture de cette usine à Ottawa.

La progression des ventes a été assez modeste l'an dernier par rapport aux années précédentes. Le chiffre d'affaires est passé de \$1.0 milliard à \$1.1 milliard.

C'est au dernier trimestre

que les revenus provenant de Microsystèmes ont eu un impact assez marqué sur les gains de Northern qui ont fait un bond de 26% par rapport aux trois derniers mois de 1975.

Dans un communiqué remis à la presse hier, le président du conseil, M. Robert C. Scrivener a déclaré que les hausses de prix en 1976 représentaient moins de 4% du chiffre d'affaires au Canada. Il a ajouté que la compagnie avait pu établir un chiffre d'affaires record "grâce à l'augmentation très importante et constante de la productivité à la supériorité de la technologie et à l'excellence de ses produits".

M. Scrivener a souligné également que la Commission de lutte contre l'inflation n'a pas tenu compte des gains "remarquables" de productivité réalisés par Northern. Aussi, la compagnie a dû reporter à plus tard certaines augmentations de prix qui étaient prévues pour le début de 1977. Néanmoins, "la direction de la compagnie envisage une amélioration du rendement en 1977."

Pour la première fois, les résultats de Northern Telecom incluent ceux de la filiale Recherches Bell-Northern (RBN). La part de Northern dans cette filiale a augmenté de 49% à 70% au cours de l'an dernier. Aussi, des ventes de \$12.5 millions de RBN ont été consolidées dans Northern Telecom.

Les chiffres publiés hier ne comprennent pas la consolidation de Cook Electric Co., ni de Telecommunications Systems of America, deux entreprises acquises par Northern en décembre dernier.

M. Scrivener note enfin que Ottawa a privé Northern Telecom de revenus de \$5 millions en retirant l'aide accordée

dans le cadre de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. En 1975, Northern avait touché \$4.3 millions (16 cents par action) à ce chapitre.

Numéro un dans la fabrication de matériel de télécommunications au Canada, Northern arrive au second rang en Amérique du Nord derrière Western Electric, filiale de AT&T.

M. Scrivener n'a fourni aucun commentaire quant au projet qui mijorait présentement à Ottawa en vue de couper les liens entre Bell Canada et Northern.

À la Bourse, les actions s'échangent à \$28.50 après avoir atteint \$40.75 l'an dernier.

L'actif et les gains du Crédit Foncier ont augmenté de 19%

Le Crédit Foncier Franco-Canadien a annoncé qu'au terme de son 96ième exercice financier, le 31 décembre 1976, le total de son bilan consolidé s'élève à \$971 millions, en augmentation de 19% depuis le 31 décembre 1975.

Le bénéfice net d'exploitation consolidé s'élève à \$8,052,000 (\$9.30 par action) contre \$6,768,000 (\$7.83 par action) en 1975, soit une augmentation de 19%.

Les revenus bruts consolidés s'élevant à \$2.3 millions se sont accrus de 22% et les dépenses se chiffrant à 78.6 millions ont augmenté de 24%.

L'augmentation du bénéfice net d'exploitation est due notamment à l'accroissement de l'actif hypothécaire et à un rendement accru des autres investissements de la Société et de ses filiales.

Au chapitre des opérations extraordinaires, la disposition de certains actifs en 1975 avait donné un gain net de \$9.4 millions, mais celui-ci comprenait deux opérations particulières ayant rapporté \$9 millions. Pour l'année 1976, les opérations extraordinaires ont donné un gain net de \$1,013,000 portant le bénéfice net de l'exercice à \$9,065,000 (\$10.47 par action).

Au 31 décembre 1976, la part des actionnaires aux livres ressort à \$81.1 millions (\$93.68 par action) contre \$75.6 millions (\$87.49 par action) en 1975, soit une augmentation de 7%.

Le dividende annuel afférent à l'exercice 1976, qui sera proposé par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires, sera de \$4.32 par action contre \$4.00 l'an dernier, soit l'augmentation maximum de 8% permise par le gouvernement fédéral dans le cadre de son programme anti-inflationniste.

En clair, les Caisses ne veulent pas être obligées de payer l'intérêt sur l'épargne à des fréquences plus rapprochées que trimestriellement. L'intérêt serait versé tous les trois mois et calculé sur le solde minimum mensuel mais non quotidien.

Enfin, le projet fédéral obligerait les prêteurs à divulguer leur taux d'intérêt véritable, or, cette norme publicitaire ne peut s'appliquer dans le cas des Caisses car, tel que mentionné plus haut, le coût véritable du prêt ne peut être déterminé qu'au terme de l'exercice financier lors du versement de la ristourne.

En clair, les Caisses ne veulent pas être obligées de payer l'intérêt sur l'épargne à des fréquences plus rapprochées que trimestriellement. L'intérêt serait versé tous les trois mois et calculé sur le solde minimum mensuel mais non quotidien.

Enfin, le projet fédéral obligerait les prêteurs à divulguer leur taux d'intérêt véritable, or, cette norme publicitaire ne peut s'appliquer dans le cas des Caisses car, tel que mentionné plus haut, le coût véritable du prêt ne peut être déterminé qu'au terme de l'exercice financier lors du versement de la ristourne.

Sel Windsor double ses profits

L'arrivée prématurée de l'hiver a permis à la Société canadienne de sel Ltee de doubler ses profits nets au cours du premier semestre de l'exercice. Les ventes de sel "Windsor" ont grimpé de \$17.6 millions à \$24.0 millions (+ 37%) au cours des six premiers mois par rapport à la première partie de 1975.

Les gains nets se chiffrent à \$2.6 millions (11% du chiffre des ventes) soit un bénéfice par action de \$1.15 (contre 58 cents pour le premier semestre 1975).

Cette performance de la Société canadienne de sel, une

entreprise dont le siège social canadien est situé à Montréal mais dont 68% des actions appartiennent à Norton-Morwich de Chicago, est attribuable également au fait que l'usine de la compagnie à Windsor a été affectée par une grève de sept semaines en 1975.

La compagnie possède des usines et des mines à Windsor en Ontario, à Pugwash en Nouvelle-Écosse, à Lindberg en Alberta et à Belle Plaine en Saskatchewan.

Par ailleurs, le Québec deviendra prochainement producteur de sel par la mise en exploitation des gisements des

lles-de-la-Madeleine par une filiale de la Société québécoise d'exploitation minière, (SOQUEM). La société Selem a ainsi été mise sur pied et pourrait répondre à une bonne partie de la demande du marché québécois. On sait que le ministère de la Voirie est le plus important utilisateur de sel au Québec.

En ce qui concerne la Société canadienne de sel, le président affirme dans son rapport aux actionnaires que la tendance à la hausse se poursuivra en 1977 et que les ventes et les bénéfices se maintiendront à "des niveaux très satisfaisants".

NOMINATIONS CHEZ FALCONBRIDGE NICKEL MINES



A.M. Clarke W.B.G. Walker W.D. Harrison

Les nominations suivantes aux cadres supérieurs ont été annoncées par M. G.P. Mitchell, vice-président, exploration et mise en valeur, Falconbridge Nickel Mines Limited.

M. A.M. Clarke, vice-président adjoint, exploration et mise en valeur. Il succède au Dr L.C. Kilburn, maintenant président et chef de la direction, Falconbridge Copper Limited. Diplômé de l'Université Queen's (B.Sc., génie), M. Clarke commença chez Falconbridge en 1946 et au cours des quelques dernières années a été géologue en chef pour la Compagnie.

M. W.B.G. Walker, administrateur adjoint au vice-président, exploration et mise en valeur. M. Walker qui commença avec le groupe Falconbridge en 1956 est un diplômé avec un B.Sc. de la Royal School of Mines, Londres, Angleterre. Depuis 1969 il était adjoint au géologue en chef.

M. W.D. Harrison, chef géologue. Diplômé de l'Université McMaster (lauréat en géologie avec M.Sc.), M. Harrison commença avec la compagnie en 1955 et occupa divers postes au Canada et en Australie. Avant cette nomination, il était directeur des explorations à l'étranger.

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

GUY K. MANTHA

La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie annonce la nomination de Monsieur Guy K. Mantha comme membre du Conseil d'administration de la Compagnie.

Monsieur Mantha, ingénieur, est Directeur du marketing - section matériaux de construction - Chez Sidbec-Dosco Ltee.

Administrateur de la Caisse populaire de Saint-Bruno depuis 1959, il en est actuellement le Président. M. Mantha est en outre un membre actif du Comité de coordination des Caisses populaires du secteur Saint-Jean. Il occupe également les fonctions suivantes à l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, soit membre du Comité exécutif, administrateur, membre de la Commission financière et secrétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE DU PARC

270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE

Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Melvin Sher
Arthur Walleto John D. Miller
Kevin Murphy Gary W. Partington

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

DROUIN-NAUD & ASSOCIÉS

détachés-conseils

1440 ouest, rue Ste-Catherine
suite 401
Montréal H3G 1R8
téléphone: 871-1235

JEAN CHARLEBOIS & ASSOCIÉS

RÉDACTEURS-CONSEILS

4386, avenue Old Orchard
Montréal — Tél.: 484-8029

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

LOGTRANS

Richard Di Segni

P. Desdemaines-Hugon, Président de Logtrans annonce la nomination de Richard Di Segni comme délégué de Logtrans en Afrique de l'ouest avec résidence à Abidjan.

Richard Di Segni sera particulièrement chargé du projet Redpath impliquant le contrôle de la livraison d'une raffinerie de sucre qui comportera 70,000 tonnes d'équipement à livrer au site à 800 km au nord d'Abidjan.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Siège régional, 225 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué. Tél.: 288-1221

SAVEZ-VOUS VRAIMENT CE QUE C'EST QU'UN R.E.E.R.-R.E.E.L.?

TOUT LE MONDE EN PARLE ET SI PEU SEMBLANT EN CONNAITRE TOUTES LES FACETTES.

R.E.E.R.
Oui, tout le monde sait qu'un régime enregistré d'épargne-retraite fait bénéficier d'une réduction d'impôt en permettant de déduire du revenu gagné un montant que vous fixez vous-même, à l'intérieur de certaines limites. Mais il y a beaucoup plus:
■ Combien aurez-vous accumulé après 10, 15 ou 20 ans?
■ A quel taux?
■ Est-il possible d'annuler en tout temps?
■ Quels sont les frais d'administration?
■ Qu'arrive-t-il en cas de décès?

R.E.E.L.
Le régime enregistré d'épargne-logement lui non plus ne se limite vraiment pas à une déduction pour fins d'impôt, il comporte plusieurs autres facettes qu'il vous est essentiel de connaître avant de le contracter. APPELEZ L'UN DES NÔTRES IMMÉDIATEMENT! Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions sans qu'il n'y ait engagement de votre part.

ON A INTÉRÊT À MIEUX SE CONNAITRE

Selon la présidente du Syndicat des techniciens de Québec

La sécurité au travail, un drame national

QUÉBEC (PC) — "Le problème des accidents de travail et des maladies industrielles au Québec revêt une allure de drame national", estime la présidente du Syndicat des techniciens (CSN) de la région de Québec, Mme Eliette Roy.

Lors d'une conférence de presse hier, à Québec, Mme Roy a rendu publics des exemples d'accidents de travail et de maladies attri-

buables à un manque de mesures de sécurité.

Ainsi, dans le secteur de la radiologie, la vérification périodique des appareils est supposée se faire à tous les ans dans les différentes institutions. Elle n'a pas été faite depuis sept ans à certains endroits, de préciser Mme Roy.

Des normes émises par le ministère fédéral de la Santé et concernant des vérifications

aux moniteurs photographiques des radiologistes ne sont pas respectées.

Les conséquences sont énormes pour la santé des radiologistes, estime le porte-parole de la CSN.

On enregistre plus de cas de cancers chez ceux que leur fonction expose quotidiennement aux rayons-X. On a décelé également des cas de défaillances génétiques, l'apparition d'infirmités, d'ulcères et de rougeurs sur la peau.

La CSN a également dévoilé des statistiques sur la fréquence et la gravité des accidents dans certaines entreprises de la région de Québec.

Ainsi, en 1974, selon les chiffres de la Commission des accidents de travail-CAT, il se produisait 26,6 accidents par heure de travail au Québec, pour une moyenne de 1,425 jours de travail indemnisés par la CAT par million d'heures de travail.

Or, les chiffres individuels pour certaines compagnies de la région de Québec sont nettement plus élevés pour la même année, selon les chiffres de la CSN.

Pour la firme Vibrek, de

Charlesbourg-Ouest, la CSN a compilé en 1974 un taux de fréquence de 216 accidents par million d'heures travaillées pour une moyenne de 17,484 jours indemnisés par million d'heures de travail.

La CSN signale pour 1974 plusieurs autres compagnies où les taux d'accidents dépassent

la moyenne provinciale, notamment les firmes Rembec de Boischatel, Adélarde Lamberge de Québec et P.E. Boucher de Kamouraska.

"L'assaut des patrons sur la santé et la vie des travailleurs représente une dimension de l'exploitation au même titre que les bas salaires, les horai-

res surchargés, les cadences vertigineuses des mises à pied et les fermetures d'usines", a conclu la CSN-région de Québec lors de sa conférence de presse lundi.

Le Conseil central de Québec a d'ailleurs organisé pour les 25 et 26 février prochains un colloque sur ce sujet.

L'Hydro-Québec ferme le chantier d'Outarde-2

L'Hydro-Québec a fermé hier le chantier de sa centrale Outarde-2, près de Baie Comeau, à la suite de la rupture des négociations avec l'Association des contremaîtres du projet Manicouagan-Outardes.

Les négociations ont débuté le 6 juillet dernier entre les deux groupes. Quant aux contremaîtres, ils ont obtenu le droit de grève le 6 janvier.

La fermeture du chantier Outardes-2 a eu pour effet immédiat une mise-à-pied de 1,200 syndiqués de la construc-

tion, affiliés à la CSN. L'Hydro a indiqué que sa décision sera maintenue jusqu'au règlement du conflit.

Les dernières offres de l'Hydro, faites en présence du conciliateur provincial la semaine dernière, proposait de hausser le salaire actuel de \$385 par semaine à \$456 à la signature et à \$497 en 1977 et à \$533 en 1978. Une clause d'indexation aurait compensé toute hausse du coût de la vie supérieure à 8%.

La proposition patronale introduit en outre des allocations de déplacement, de chambre et de pension allant de \$2,00 par jour à \$84 par semaine. La plupart des autres primes seraient haussées de 20% la première année. L'Hydro a offert en outre une augmentation des libérations syndicales, et des "normes sensiblement améliorées concernant les mouvements de personnel, l'ancienneté et l'arbitrage", indique le communiqué patronal.

Radio-Mutuel

Les syndiqués poursuivent la grève

Les syndiqués de CJMS et ceux de CJRS, à Sherbrooke, ont rejeté hier le protocole de retour au travail que leur a proposé par écrit en fin de semaine la direction du réseau Mutuel. Conformément à l'ultimatum servi au début de la fin de semaine à leur employeur, ils ont décidé en outre, en l'absence d'accord sur le protocole, de ne rentrer au travail qu'au moment où ils auront en mains une convention collective dûment signée.

Cette décision risque d'allonger substantiellement le conflit en cours depuis près de deux semaines. Ils ont en effet débrayé alors qu'ils venaient tout juste de se syndiquer et leur projet de convention collective commence à peine à prendre forme.

Le syndicat avait communiqué son projet de protocole mercredi dernier. Il a d'abord reçu une réponse verbale la semaine dernière, puis un projet écrit en fin de semaine. Les syndiqués des deux stations de Montréal et de Sherbrooke ont rejeté la proposition patronale au cours d'un vote secret. Ceux de Trois-Rivières devaient pour leur part se prononcer hier soir.

La partie patronale a accepté jusqu'ici de ré-emboucher les cinq syndiqués congédiés avant le conflit. Dans un cas toutefois, elle transformait le congédiement en une suspension de deux semaines.

Le président du syndicat de CJMS, M. Marc Gilbert, a indiqué hier au DEVOIR que le texte patronal demeurait "inacceptable" dans la mesure où la partie patronale a refusé d'y inclure une clause de statu quo, qui l'aurait empêchée de procéder à de nouveaux congédiements d'ici la signature de la prochaine convention. Dans l'esprit du syndicat, une telle clause aurait évité de nouveaux congédiements.

Le syndicat demandait en outre à la partie patronale de ne pas faire obstruction à la demande d'accréditation en cours.

Les métallos ont des problèmes sur la Côte Nord

Le syndicat des métallos (FTQ) a de nombreux problèmes sur la Côte Nord, soit à Labrador City et à Shefferville.

Dans le cas de Labrador City, sur le territoire terrien, il a demandé hier une enquête publique sur les conditions de travail, de sécurité et de santé de ses membres. La requête a été adressée au premier ministre de cette province, M. Frank Moores à la suite de la mort consécutive de trois travailleurs au chantier de l'Iron Ore. Deux autres syndiqués ont aussi été blessés gravement à cet endroit.

A Shefferville, les conditions de récréation seraient pratiquement nulles depuis la fermeture par la municipalité du centre récréatif de l'endroit.

Afin de redonner vie aux activités sportives du centre, le syndicat des métallos a

réclamé une aide gouvernementale. La ville de Shefferville serait au bord de la ruine, selon le syndicat, tant ses finances sont dans un mauvais état.

Afin de réactiver les activités de récréation dans cette ville isolée de 3,800 habitants, le syndicat préconise une augmentation du fardeau fiscal de l'Iron Ore.

D'autre part, le syndicat des métallos a réclamé hier une entrevue du ministre du Travail, M. Jacques Couture, afin de lui expliquer pourquoi il juge injustifiées les quelque 350 mises à pied intervenues récemment à l'usine Bombardier-MLW, de Montréal. Actuellement en négociation, le syndicat demande à l'entreprise de cesser ces tactiques qui ne cadrent pas, dit-il, avec la bonne santé économique de l'entreprise.

Au CLSC Saint-Henri

Gaston Harnois mènera l'enquête

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a chargé hier le Dr Gaston Harnois d'enquêter sur le conflit qui a éclaté au grand jour au CLSC Saint-Henri Petite Bourgoigne depuis le 20 janvier. Le Dr Harnois, psychiatre, est directeur général du Centre hospitalier Douglas. Il agira comme "administrateur délégué" et devra faire rapport dans les 90 jours suivant l'arrêt en conseil du lieutenant-gouverneur l'affectant à ce poste.

Cette nomination n'enlève toutefois pas tout pouvoir au Conseil d'administration du CLSC. Le libellé du télégramme de M. Lazure précise en effet qu'au "cours de cette enquête, le pouvoir du CA ne sera pas suspendu".

Les membres du Conseil d'administration avaient réclamé dimanche l'intervention du MAS selon la formule retenue et annoncée au président du CA, M. Yves Girard, alors que de leur côté, les 30

employés du CLSC avaient plutôt demandé le 21 janvier dernier la mise en tutelle de l'établissement. Les syndiqués doivent faire connaître aujourd'hui même leurs réactions au lendemain de la décision du ministre Lazure, alors qu'ils s'employaient hier, avec l'appui du comité de citoyens de Saint-Henri, à broser le tableau des activités du CLSC. Ils voulaient ainsi démontrer qu'ils continuent à travailler et à maintenir les services à la population, "en dépit des techniques d'intimidation et de harcèlement" dont ils se disent les cibles de la part du directeur général et du président du CA. A toutes fins pratiques, les travailleurs ont prévenu le ministre Denis Lazure que désormais "ils prenaient en main le fonctionnement de leur institution en isolant et en ignorant l'administration", sans savoir à ce moment qu'un "administrateur délégué" venait d'être nommé par leur intermédiaire.

Au Brésil

15,000 sans abri après des inondations

BELEM Brésil (AFP) — Quinze mille personnes sont sans abri dans la région haute du fleuve brésilien du Tocantins long de 2,640 km en Amazonie.

La ville la plus touchée, selon des techniciens de la "superintendance pour la région amazonienne" (Sudam) est Marabá (sud est de la province de Para) et la situation pourrait s'aggraver étant donné l'intensification des pluies. Les quelque 110,000 bovins du

secteur sont laissés à l'abandon.

La plupart des autres régions de l'Amazonie sont menacées ou touchées déjà par des inondations de fleuves gonflés par les pluies, notamment dans la zone haute du fleuve Araguaya (2,600 km environ) affluent du Tocantins, où onze villages sont coupés du monde. La ville de Barra Das Garças (100,000 personnes) est également très touchée et manque d'aliments et de combustibles.

Un voyage en avion plutôt glacial...

FUKUOKA Japon (AFP) — Un Japonais âgé de vingt-deux ans a voyagé pendant une heure dans le logement du train d'atterrissage d'un DC-8 des "Japan Airlines" reliant Osaka à Fukuoka, dans l'île de Kyu Shu, au sud du Japon.

Le jeune homme, Kensuke Yamada, s'était glissé dans le logement du train d'atterrissage cinq minutes avant le départ de l'avion, qui avait 233 passagers à son bord.

L'avion volant à 5,500 mètres d'altitude, le jeune homme a du supporter une température de moins 34 degrés pendant le voyage.

À l'arrivée de l'avion à l'aéroport de Fukuoka, Kensuke Yamada, claquant des dents, a

immédiatement été envoyé dans un hôpital de la ville. Les médecins qui l'ont examiné ont déclaré qu'il ne souffrait que d'une légère contusion à la jambe.

Au chômage depuis peu de temps, le jeune homme a déclaré à la police qu'il voulait se rendre à l'étranger.



Société Canadienne du Cancer

Des appellations contrôlées? Oui madame. À prix très abordables? Oui monsieur.



Comment cela se peut-il?

C'est simple. Nos spécialistes vont en France négocier l'achat de vins directement avec leurs producteurs. Puisque nous en achetons ainsi d'énormes quantités, nous réussissons à obtenir des prix très avantageux. Nous importons alors ces vins dans des containers spéciaux pour les embouteiller ici et vous les présenter sous notre étiquette maison.

C'est donc vous qui en profitez.

Et la qualité? Indiscutable! Nous procédons à plusieurs tests de dégustation ainsi qu'à de nombreuses analyses chimiques. Vous pouvez nous croire, rien n'est laissé au hasard. Des appellations contrôlées, vous dites? Oui madame! Oui monsieur! En France, l'Institut national des ap-

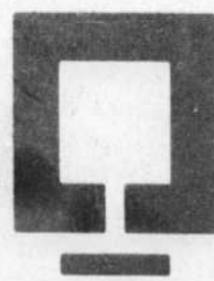
pellations d'origine fait respecter rigoureusement ses critères d'évaluation: aire délimitée de production, encépagement, teneurs minimales en sucre du moût et en alcool du vin, rendement maximal à l'hectare, taille de la vigne, méthodes de culture et de vinification.*

Trois vins nouveaux d'appellation contrôlée vendus à prix abordables. Les amateurs qui connaissent déjà le Nuit St-Jean ont intérêt à essayer le nouveau Saint-Émilion et le nouveau Bordeaux de la Société pour découvrir encore une fois que des vins de qualité ne se vendent pas nécessairement à prix élevé. La qualité n'est pas hors de prix.

* Réf: Dictionnaire des vins, Larousse, édition 1975, p. 49.

Beaujolais	
Nuit St-Jean a.c.	\$3.85—750 ml \$2.45—375 ml
Saint-Émilion a.c.	\$3.55—750 ml \$2.15—375 ml
Bordeaux a.c.	\$2.95—750 ml \$1.80—375 ml

Honni soit qui mal y boit.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC